

FMI
2012

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2012

UN ÉLAN COLLECTIF POUR SOUTENIR
LA REPRISE MONDIALE



LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation dont les 188 pays membres, c'est-à-dire la quasi-totalité des pays du monde, œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et relever le niveau de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration ainsi que de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2011 et clos le 30 avril 2012.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter les crises financières ou de les surmonter si elles se produisent, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;
- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais, compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses pays membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier.

On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.

En complément du *Rapport annuel*, des encadrés, tableaux et appendices (dont les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2012) ainsi que d'autres documents pertinents sont affichés sur le site Internet (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2012/eng). Pour obtenir une version imprimée des états financiers, prière de s'adresser à IMF Publication Services, P.O. Box 92780, Washington, DC 20090. Le *Rapport annuel*, avec tous les documents complémentaires consultables sur le site Internet, existe aussi sous forme de CD-ROM, qui peut être obtenu à la même adresse.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADAC	Allègement de la dette après une catastrophe
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BRI	Banque des règlements internationaux
CMFI	Comité monétaire et financier international
COFER	Composition en devises des réserves de change
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	Compte des ressources générales
CSF	Conseil de stabilité financière
FFS	Fonds fiduciaire spécialisé
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (ou fonds fiduciaire RPC)
G-20	Groupe des Vingt
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IFR	Instrument de financement rapide
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
LCB/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCM	Ligne de crédit modulable
LCP	Ligne de crédit de précaution
LPL	Ligne de précaution et de liquidité
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PEM	Processus d'évaluation mutuelle
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
SGDD	Système général de diffusion des données
UE	Union européenne

FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2012
UN ÉLAN COLLECTIF POUR SOUTENIR
LA REPRISE MONDIALE

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	Données et normes de données	44
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6	Les normes de diffusion des données du FMI	44
LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	8	Huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données	45
1 VUE D'ENSEMBLE	9	Autres activités en rapport avec les données	45
Une reprise fragile et timide	10	Collaboration avec le Groupe des Vingt et d'autres organisations	47
Des mesures pour venir à bout de la crise	10	La collaboration du FMI avec le G-20	47
Le financement pour les pays membres	11	Participation aux arrangements de financement régionaux	48
La modernisation des outils de financement	11	Collaboration avec d'autres organisations	48
Le renforcement de la surveillance	11		
L'assistance technique et la formation	12		
Réformer le FMI en fonction de l'évolution du profil des pays membres	12		
Collaboration et communication	12		
2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE	13	5 GOUVERNANCE, FINANCES ET RESPONSABILISATION	49
Deux pas en avant, un pas en arrière	14	La réforme des quotes-parts et de la gouvernance	50
Deux pas d'avance	15	Mise en œuvre de la réforme de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance	50
3 SOUTENIR LA REPRISSE MONDIALE	17	Révision de la formule de calcul des quotes-parts	51
Aide financière aux pays victimes de la crise	18	Ressources, revenus et budgets	51
Filet de sécurité mondial	18	Accords d'emprunt	51
Renforcer la surveillance pour contribuer au retour d'une croissance mondiale durable	27	Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges	52
Renforcement de la surveillance	27	Budgets administratif et d'équipement	54
Flux de capitaux	33	Arriérés envers le FMI	56
Évaluation et gestion des risques	34	Mécanismes d'audit	57
Rôle du DTS	34	Gestion des risques	57
4 RENFORCER LES CAPACITÉS POUR PÉRENNISER LA CROISSANCE	35	Nouveau pays membre	58
L'aide aux pays à faible revenu	36	Ressources humaines et organisation	58
Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et initiative d'allègement de la dette multilatérale	36	Les ressources humaines en 2012	58
Revue du cadre conjoint FMI–Banque mondiale de viabilité de la dette appliqué aux pays à faible revenu	37	Changements au niveau de la direction	60
Le renforcement des capacités dans les pays membres	38	Responsabilisation	61
Assistance technique	38	Transparence	61
Formation	42	Bureau indépendant d'évaluation	61
		Structure en matière d'éthique pour les services, la direction et le Conseil d'administration	62
		Dialogue avec les parties prenantes extérieures	63
		ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS	66
		CADRES DE DIRECTION	67
		ORGANIGRAMME DU FMI	68
		NOTES	69

ENCADRÉS

3.1. Activités du FMI dans la zone euro	19
3.2. Appui aux pays arabes en transition	22
3.3. Principales caractéristiques des nouveaux instruments	25
3.4. Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux dans le cadre de programmes soutenus par le FMI : cas de l'Afghanistan et de la Grèce	31
4.1. La contribution du Japon à l'assistance technique du FMI	42
4.2. Évaluation de l'efficacité des formations dispensées par l'Institut du FMI	44
4.3. Accès aux statistiques du FMI via une application pour mobile	46
4.4. Statistiques sur la dette du secteur public — Guide pour les statisticiens et les utilisateurs	46
5.1. Travaux de rénovation de deux immeubles	54
5.2. Adieu à John Lipsky	61
5.3. Conférence à l'occasion du dixième anniversaire du Bureau indépendant d'évaluation	62
5.4. Le FMI lance un blog en arabe	63
5.5. Conférence sur la réforme des systèmes de santé publique en Asie	65

GRAPHIQUES

3.1. Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, exercices 2003–12	22
3.2. Encours des prêts non concessionnels, exercices 2003–12	22
3.3. Encours des prêts concessionnels, exercices 2003–12	25
4.1. Prestation d'assistance technique par groupes de revenu, exercices 2007–12	39
4.2. Assistance technique par type de pays, exercices 2007–12	39
4.3. Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2012 par domaines et régions	39
4.4. Prestation d'assistance technique par domaines et sujets, exercices 2007–12	40
4.5. Prestation d'assistance technique par sources de financement, exercices 2008–12	41

TABLEAUX

3.1. Facilités et mécanismes de financement du FMI	20
3.2. Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2012	24
3.3. Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2012	26
4.1. Programme de formation de l'Institut du FMI, exercices 2008–12	45
5.1. Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2011–15	55
5.2. Dépenses administratives indiquées dans les états financiers	56
5.3. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par types	56

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2012, 1 dollar était égal à 0,644934 DTS et 1 DTS à 1,55055 dollar (au 30 avril 2011, ces taux étaient de 0,616919 DTS et de 1,62096 dollar, respectivement).

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées de façon distincte et indépendante.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christine Lagarde, Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

L'année écoulée a été particulièrement riche en défis pour un grand nombre de pays membres du FMI et pour l'institution elle-même. La crise financière mondiale a continué de sévir dans le monde, surtout dans la zone euro. Nous avons eu notre lot de faux espoirs et, trop souvent, fait deux pas en avant et un en arrière. Il en résulte un manque de confiance continu, des tensions persistantes sur les marchés financiers et une reprise économique obstinément faible. En même temps, le chômage reste à un niveau inacceptable dans de trop nombreuses régions et le tissu social ne cesse de se fragiliser.

De toute évidence, il importe plus que jamais de rétablir la stabilité économique et financière dans le monde et de remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance soutenue.

Dans ces circonstances, le FMI doit d'autant plus continuer de mobiliser ses talents d'analyse hors pair et d'envisager l'avenir avec créativité pour aider les pays membres à surmonter leurs problèmes actuels et à accéder à un monde meilleur.

À cet égard, je suis fière de la force et de l'indépendance dont le FMI a fait preuve au cours de l'exercice écoulé. Nous nous sommes efforcés d'être aussi objectifs et impartiaux que possible dans l'évaluation des plans économiques et dans les conseils que nous avons donnés aux pays. J'en citerai quelques exemples.

Nous avons préconisé une stratégie volontariste pour recapitaliser les banques européennes, instituer un pare-feu plus imposant en vue de réduire l'effet de contagion et de rétablir la confiance, et utiliser ces fonds pour prendre des participations directes dans les banques. Le FMI a aussi prôné l'élaboration d'un plan global pour parvenir à une intégration financière et budgétaire plus poussée en Europe. Nous nous sommes efforcés de promouvoir un débat budgétaire équilibré, en faisant valoir qu'un excès de zèle en matière de réduction des déficits pouvait conduire à une aggravation de la situation économique mondiale. Et nous avons continué d'œuvrer à l'amélioration de la réglementation et de la surveillance du secteur financier afin de conjurer tout retour au système qui nous a apporté la crise.

Le FMI a continué d'innover tout au long de cette période et s'est appliqué à perfectionner ses méthodes de travail. À la suite de l'examen triennal de la surveillance, nous avons pris des mesures pour améliorer nos méthodes et nos résultats dans ce domaine, en nous concentrant davantage sur les risques et les interconnexions qui caractérisent l'économie mondiale moderne. Nous nous sommes employés à élaborer un plan de travail pour la surveillance du secteur financier et, dans le domaine de la stabilité extérieure, le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux en vue d'élargir l'analyse multilatérale systématique au-delà des taux de change pour y inclure les soldes extérieurs. Dans un souci d'efficacité, le Conseil d'administration s'est aussi employé à actualiser le cadre juridique de la surveillance.

En exerçant notre surveillance, nous avons accordé une plus grande attention à l'emploi, à la recherche d'une croissance mieux partagée et aux aspects sociaux; nous avons aussi examiné avec soin les problèmes que rencontrent les pays à faible revenu, en raison notamment des fluctuations des cours des produits de base. Le FMI a aussi centré ses travaux sur plusieurs grands domaines macroéconomiques, dont la gestion des flux de capitaux et la modernisation du cadre budgétaire et de l'analyse de viabilité de la dette.

En ce qui concerne les activités de prêt, nous avons répondu avec souplesse aux besoins de financement des pays membres dans le monde entier. Nous avons intensifié le dialogue avec les pays arabes en transition, en posant les jalons d'un soutien financier éventuel, et nous avons continué d'apporter notre concours aux pays membres à faible revenu. Considérant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le Conseil d'administration a approuvé des réformes des instruments de prêt du FMI pour permettre à celui-ci de mieux aider l'ensemble des pays membres en cas d'urgence et de manque de liquidité. La nouvelle ligne de précaution et de liquidité, qui remplace la ligne de crédit de précaution, peut ainsi être utilisée dans un éventail plus large de circonstances, notamment en tant qu'assurance contre des chocs futurs et comme guichet de liquidité à court terme pour répondre aux besoins de pays membres dont l'économie et les structures sont foncièrement solides. En même temps, le nouvel instrument de financement rapide nous permet de répondre à tous les types de besoins urgents de balance des paiements, notamment ceux qui résultent de chocs exogènes.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons aussi développé notre programme d'assistance technique. Grâce aux contributions de généreux donateurs, le FMI a fourni beaucoup plus d'assistance technique que pendant les années précédentes. En outre, au terme d'un examen stratégique, nous avons fusionné deux unités opérationnelles pour créer un nouveau département, l'Institut pour le développement des capacités, chargé de superviser et de gérer les activités de formation et d'assistance technique.

En somme, je pense que le FMI a été productif pendant l'année écoulée. Les pays membres lui ont exprimé leur confiance en augmentant ses ressources de 456 milliards de dollars (430 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2012). Le Conseil d'administration a aussi approuvé l'utilisation d'une partie des bénéfices inattendus provenant des ventes d'or du FMI pour accroître les ressources servant à bonifier les prêts concessionnels du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Il demeure impératif que l'institution dispose de ressources suffisantes pour accorder des prêts concessionnels; il faut donc saluer cette décision de contribuer à la bonification du taux d'intérêt des financements concessionnels accordés aux pays membres à faible revenu.

Au cours de la période à venir, il importera de poursuivre les réformes de gouvernance convenues en 2010. Le FMI doit représenter l'ensemble des pays membres et avoir une véritable légitimité. C'est dans cet esprit qu'il continuera de travailler avec ses membres pour trouver des solutions collectives aux problèmes collectifs et pour tracer la voie vers un avenir plus prospère.

C'est pour moi un profond honneur d'être Directrice générale du FMI. Je suis frappée par la qualité du personnel de l'institution et je suis fière du travail que nous accomplissons. J'ai le plus grand respect pour le professionnalisme et l'intégrité du Conseil d'administration du FMI, et pour les efforts qu'il déploie sans relâche, jour après jour, pour remplir la mission de l'institution.

Le Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI au Conseil des gouverneurs de l'institution est l'un des moyens essentiels par lesquels le FMI rend compte de son action. Le Conseil d'administration, où siègent 24 administrateurs désignés par les 188 pays membres, dirige les activités du FMI, tandis que le Conseil des gouverneurs, où chaque pays membre est représenté par une personnalité de haut rang, est l'organe suprême de l'institution. *Le Rapport annuel* est publié en vertu de l'obligation qui incombe au Conseil d'administration de rendre compte de son action au Conseil des gouverneurs.



David Lipton, Premier Directeur général adjoint



Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint



Nemat Shafik, Directrice générale adjointe



Min Zhu, Directeur général adjoint

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs suppléants sont indiqués en italiques.



Meg Lundsager
Poste vacant
États-Unis



Mitsuhiro Furusawa
Tomoyuki Shimoda
Japon



Hubert Temmeyer
Steffen Meyer
Allemagne



Ambroise Fayolle
Alice Terracol
France



Arrigo Sadun
Thanos Catsambas
Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin,
Timor-Leste



Der Jiun Chia
Aida Budiman
Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie,
Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République
démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande,
Tonga, Vietnam



Tao Zhang
Ping Sun
Chine



Christopher Legg
Hoseung Lee
Australie, Corée, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati,
Micronésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan,
Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa,
Seychelles, Tuvalu, Vanuatu



Arvind Virmani
P. Nandalal Weerasinghe
Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka



Paulo Nogueira Batista, Jr.
Maria Angélica Arbeláez
Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Haïti, Panama,
République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago



Ahmed Alkholifey
Fahad I. Alshathri
Arabie saoudite



René Weber
Poste vacant
Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République
kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan



Alexander Gibbs
Robert Elder
Royaume-Uni



Willy Kiekens
Johann Prader
Autriche, Bélarus, Belgique, Hongrie, Kosovo, Luxembourg, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie



Carlos Pérez-Verdía
José Rojas Ramírez
Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Venezuela



Menno Snel
Yuriy G. Yakusba
Arménie, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine



Thomas Hockin
Mary O'Dea
Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie



Benny Andersen
Audun Gramm
Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède



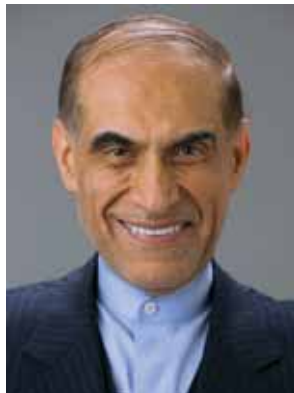
Moeketsi Majoro
Momodou Saho
Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe



A. Shakour Shaalan
Sami Geadah
Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, Syrie, Yémen



Aleksei V. Mozhin
Andrei Lushin
Fédération de Russie



Jafar Mojarrad
Mohammed Dairi
Afghanistan, Algérie, Ghana, Maroc, Pakistan, République islamique d'Iran, Tunisie



Alfredo Mac Laughlin
Pablo Garcia-Silva
Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay



Kossi Assimaïdou
Nguéto Tiraina Yambaye
Béniin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Gabon, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo

LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 juillet 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2012. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2013, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2012, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2012/eng/index.htm. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M^{me} Amelia Cabal (présidente), M. Arfan Ayass et M. Jian-Xi Wang, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Christine Lagarde



Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

1 VUE D'ENSEMBLE



VUE D'ENSEMBLE



À chaque péripétie de la crise financière qui a éclaté en 2007, le Fonds monétaire international (FMI) a été au cœur des efforts déployés pour rétablir la stabilité financière et remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance durable. L'année écoulée n'a pas fait exception. Le FMI s'est employé avec détermination à fournir le financement, les conseils et l'assistance technique dont les pays membres avaient besoin pour gérer les risques économiques et financiers et parvenir à une croissance continue. De nouveaux accords de financement non concessionnel ont été mis en place pour sept pays. En même temps, l'institution poursuivait ses travaux dans de nombreuses directions pour affiner la manière dont elle exerce sa surveillance et élabore ses politiques, améliorer ses instruments de prêt et rehausser sa structure de gouvernance.

À la fin de l'exercice financier¹, un nombre important de pays avaient pris l'engagement ferme d'accroître les ressources du FMI de plus de 430 milliards de dollars pour permettre à l'institution de prévenir et résoudre les crises, et de répondre aux besoins de financement potentiels de tous ses pays membres². Cela témoigne de la ferme volonté de la communauté internationale d'asseoir la reprise économique mondiale sur des fondations plus solides et de maintenir le FMI au cœur de ces efforts.

UNE REPRISE FRAGILE ET TIMIDE

L'économie mondiale a connu un début de stabilisation au premier trimestre de 2012 après s'être nettement dégradée à la fin de 2011, mais la reprise demeurerait fragile à la clôture de l'exercice 2012. Aux États-Unis, l'activité s'est affermie et la croissance est restée vigoureuse dans la plupart des pays émergents et à faible revenu. En revanche, les difficultés récurrentes de la zone euro, qui ont parfois soumis les marchés à une volatilité et des tensions prononcées, sont restées

l'un des principaux facteurs de vulnérabilité de l'économie mondiale. D'après les prévisions, la croissance devrait rester atone dans la plupart des pays avancés en raison des inquiétudes suscitées par les déficits et les dettes publics, la poursuite de l'inversion généralisée de l'effet de levier financier et le niveau élevé du chômage. Dans les pays émergents et en développement, les prévisions laissent encore entrevoir une croissance solide, malgré les risques baissiers que ces pays auront à affronter et, pour certains d'entre eux, les risques de surchauffe liés à la forte croissance du crédit.

DES MESURES POUR VENIR À BOUT DE LA CRISE

Alors que l'exercice touchait à sa fin, les dirigeants devaient opérer des choix particulièrement délicats compte tenu de la nette prépondérance des risques de dégradation. Dans les pays avancés, les autorités devaient à la fois contrer les risques budgétaires et enclencher fermement la diminution de la dette publique sans tuer la croissance à court terme. Un ajustement à court terme mesuré des finances publiques s'imposait, accompagné de plans solides de rééquilibrage à moyen terme comprenant une réforme des programmes de prestations sociales. Dans ces pays, il fallait soumettre les marchés du travail et de produits à des réformes structurelles pour faire baisser le chômage et doper la croissance. Compte tenu des tensions inflationnistes modérées et des risques qui pesaient sur la croissance, une politique monétaire accommodante restait de mise. Dans les pays émergents et en développement, les autorités devaient mener une politique macroéconomique bien équilibrée pour à la fois contrer les risques liés au ralentissement de l'activité mondiale et, pour certains d'entre eux, empêcher la surchauffe de l'économie. Tous les pays devaient veiller à ce que les groupes les plus vulnérables de la société soient protégés des répercussions de la crise financière.

Les pays devaient continuer de coopérer pour promouvoir la confiance et la stabilité. Pour que la résorption des déséquilibres internationaux et du déficit de demande mondiale puisse se poursuivre, les pays jouissant de taux d'épargne élevés devaient s'efforcer de remédier aux obstacles qui entravent la consommation et l'investissement, en laissant davantage le marché déterminer leurs taux de change. En outre, le secteur financier mondial restait un domaine d'action prioritaire, le premier souci étant de faire en sorte que les nouvelles réglementations financières soient appliquées de façon cohérente dans le monde entier et que les autres déficiences du secteur financier soient corrigées, notamment les problèmes liés aux établissements jugés «trop complexes pour faire faillite», au système bancaire parallèle ainsi qu'à la supervision bancaire internationale et au règlement des faillites bancaires transnationales.

LE FINANCEMENT POUR LES PAYS MEMBRES

Pendant l'exercice 2012, le FMI a continué de répondre avec souplesse aux besoins de financement de ses membres dans un climat d'incertitude et d'instabilité des marchés financiers. Ses ressources ont continué d'être fortement sollicitées et les engagements ont continué d'augmenter, à un rythme toutefois inférieur à celui de l'exercice précédent. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé sept accords de financement non concessionnel au cours de l'exercice. En outre, un nouvel accord subséquent au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) a été approuvé en faveur de la Colombie, tandis que les accords LCM existants sont restés en place pour le Mexique et la Pologne.

Parmi les pays membres à faible revenu du FMI, 20 pays ont bénéficié pendant l'exercice de l'approbation, ou de l'augmentation, d'accords soutenus par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). En fin d'exercice, 64 pays membres bénéficiaient de financements concessionnels du FMI. Celui-ci a aussi intensifié son dialogue de politique économique, notamment dans la perspective d'un soutien financier éventuel, avec des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord pour aider leurs gouvernements à gérer les enjeux économiques des transitions en cours depuis le début de l'année 2011.

LA MODERNISATION DES OUTILS DE FINANCEMENT

Pendant l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a approuvé un ensemble de réformes qui visent à accroître la souplesse et la portée des instruments de financement du FMI, de manière que celui-ci soit mieux à même de fournir des liquidités et une aide d'urgence aux pays membres qui en ont besoin. Ces changements permettront au FMI de répondre avec plus de souplesse aux divers besoins de liquidité des pays membres qui appliquent de bonnes politiques et dont la situation économique est foncièrement solide, mais qui se heurtent à des risques de contagion («victimes innocentes de la crise»), et d'accorder une aide financière d'urgence dans un plus grand nombre de cas que les seules catastrophes naturelles et situations postconflit couvertes jusque-là.

Les réformes ont consisté à remplacer la ligne de crédit de précaution (LCP) par la ligne de précaution et de liquidité (LPL), qui est plus souple. La LPL peut être utilisée dans un éventail plus large de

circonstances, en particulier comme assurance contre d'éventuels chocs futurs et comme guichet de liquidité à court terme pour répondre aux besoins de pays membres dont la situation économique et le cadre institutionnel sont foncièrement solides, notamment les victimes innocentes de la crise. Les dispositifs d'aide d'urgence qui étaient en place au FMI (l'assistance d'urgence en cas de catastrophe naturelle et l'assistance d'urgence postconflit) ont été fusionnés en un nouvel instrument de financement rapide (IFR), qui peut être utilisé pour financer en urgence tous les types de besoins de balance des paiements, notamment en cas de chocs exogènes.

LE RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE

Des mesures importantes ont été prises pendant l'exercice pour améliorer les méthodes et les résultats de la surveillance exercée par le FMI. Le Conseil d'administration a procédé à un examen complet des activités de surveillance du FMI, dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance. Cet examen a conclu que des progrès sensibles avaient été accomplis en matière de surveillance depuis le dernier examen, en 2008, mais les administrateurs ont validé le plan d'action de la Directrice générale visant à renforcer la surveillance dans six grands domaines : interconnexions, évaluation des risques, stabilité financière, stabilité extérieure, cadre juridique et influence. En particulier, le Conseil a estimé que l'analyse des retombées extérieures pour les cinq grandes économies systémiques, effectuée pour la première fois en 2011, avait contribué de façon utile à la surveillance du FMI, et il a recommandé que l'expérience soit renouvelée avant la prochaine évaluation. Le FMI a aussi entrepris l'élaboration d'un plan de travail pour la surveillance du secteur financier dont l'objectif est de définir les priorités stratégiques et opérationnelles des activités du FMI dans ce domaine. En ce qui concerne la stabilité extérieure, le Conseil est convenu de poursuivre les travaux en vue d'élargir l'analyse au-delà des taux de change pour y englober des évaluations des comptes extérieurs qui soient cohérentes au plan multilatéral. Quant au cadre juridique de la surveillance du FMI, le Conseil d'administration a engagé la réflexion sur sa mise à jour en vue de rendre la surveillance plus efficace. Il est prévu que le Conseil poursuive cette réflexion pendant l'exercice 2013.

Le FMI a aussi publié un nouveau rapport consolidé sur la surveillance multilatérale en octobre 2011 et en avril 2012 pour encourager la réflexion entre responsables et accroître le rôle du Comité monétaire et financier international (CMFI). Les administrateurs sont convenus que, dans l'exercice de sa surveillance, le FMI pouvait accorder une plus grande attention à l'objectif d'une croissance sans exclusion, au chômage et aux autres aspects sociaux qui ont une forte influence sur le plan macroéconomique, en mettant à profit l'expertise d'autres institutions. Le FMI a aussi axé ses travaux sur plusieurs grands domaines relevant de ses compétences fondamentales, à savoir les flux de capitaux, la modernisation du cadre budgétaire et de l'analyse de viabilité de la dette, et la gestion des difficultés qu'une flambée des cours des produits de base engendre pour les autorités des pays à faible revenu.

Le FMI a continué d'affiner son évaluation des risques économiques. En conjonction avec l'exercice d'alerte avancée, il a poursuivi l'amélioration de ses cadres d'analyse en les adaptant mieux à l'évaluation des facteurs de vulnérabilité et des risques qui se font jour dans les pays avancés, les pays émergents et les pays à faible

revenu. Préparé en collaboration avec le Conseil de stabilité financière (CSF) et présenté deux fois par an au CMFI, l'exercice d'alerte avancée vise à identifier 1) les risques à faible probabilité mais à forte incidence sur l'économie mondiale, 2) les mesures à prendre pour atténuer ces risques et réduire les facteurs de vulnérabilité, et 3) les aspects à approfondir lors des prochains exercices d'alerte avancée.

La crise mondiale ayant fait ressortir avec une acuité particulière le rôle crucial des données dans la préparation aux crises et dans leur prévention, le FMI a poursuivi pendant l'exercice les efforts qu'il déploie sans relâche pour améliorer la qualité des données fournies par les pays membres et pour rendre plus accessibles les données qu'il produit et qu'il gère lui-même. La huitième revue des normes du FMI en matière de données a été achevée en février 2012 et l'institution s'est particulièrement attachée pendant l'exercice écoulé à améliorer l'accès en ligne à ses données.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA FORMATION

Face à une forte demande, les contributions généreuses des donateurs ont permis au FMI de fournir environ 17 % d'assistance technique de plus sur le terrain que lors de l'exercice précédent, en faisant bénéficier de son aide la quasi-totalité des pays membres. L'assistance technique, fonction essentielle du FMI, renforce les capacités des pays membres dans plusieurs domaines, dont les finances publiques, les structures légales et juridiques, les marchés monétaire et financier, et les statistiques. Au cours de l'exercice, le FMI s'est employé en particulier à aider les pays à gérer les conséquences immédiates de l'atonie de la croissance mondiale, des turbulences en Europe et de la volatilité persistante des marchés financiers. Plus fondamentalement, l'assistance technique a été axée sur le renforcement des structures et du cadre institutionnel pour permettre une croissance soutenue. La prestation d'assistance technique a augmenté dans tous les domaines pendant l'exercice, avec une pointe particulière de la demande d'assistance en matière budgétaire.

À la suite du rapport d'un groupe spécial chargé d'évaluer la stratégie du FMI en matière d'assistance technique, le FMI a annoncé au début de 2012 la décision de fusionner deux unités opérationnelles, à savoir l'Institut du FMI et le Bureau de la gestion de l'assistance technique, en un nouvel Institut pour le développement des capacités. Ce nouveau département, qui a commencé à fonctionner en mai 2012, fournit de l'assistance technique et assure des formations pour aider les pays membres à renforcer leurs capacités et mettre en place les institutions économiques et financières indispensables.

RÉFORMER LE FMI EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DU PROFIL DES PAYS MEMBRES

Comme l'ont noté à de nombreuses occasions la direction et les autres instances du FMI, la mise en œuvre des réformes de gouvernance approuvées est essentielle pour garantir la représentativité, la légitimité et la crédibilité de l'institution. Pendant l'exercice 2012, le Conseil d'administration a suivi de près l'adoption par les pays membres des réformes des quotes-parts et de la gouvernance approuvées en 2010 par le Conseil des gouverneurs, en insistant sur l'importance d'accélérer le pas pour que ces réformes puissent

entrer en vigueur avant l'Assemblée annuelle de 2012. Il a aussi lancé un examen de la formule de calcul des quotes-parts du FMI, qui détermine le niveau de la quote-part de chaque membre.

Depuis l'éclatement de la crise mondiale, le FMI a veillé sans relâche à disposer de ressources suffisantes pour répondre à un accroissement éventuel des besoins des pays membres et il a poursuivi ses efforts dans ce sens pendant l'exercice 2012. Les ressources mises à sa disposition grâce à un élargissement des nouveaux accords d'emprunt (NAE) ont été augmentées (et s'établissaient à près de 370 milliards de DTS³, soit 574 milliards de dollars, en fin d'exercice) et les NAE élargis ont été réactivés deux fois pour assurer aux pays un accès immédiat aux ressources du FMI en cas de besoin. Les pays membres ont annoncé des apports bilatéraux de 430 milliards de dollars au total de ressources supplémentaires pendant l'exercice 2012. La collecte de fonds pour accroître les ressources destinées à aider les pays à faible revenu s'est aussi poursuivie pendant l'exercice et le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'une partie des bénéfices exceptionnels tirés des récentes ventes d'or dans le cadre d'une stratégie visant à recueillir des fonds additionnels pour bonifier le taux d'intérêt des financements concessionnels accordés aux pays membres à faible revenu.

Plusieurs changements sont intervenus au niveau de la direction du FMI pendant l'exercice 2012. À la fin de juin 2011, le Conseil d'administration a nommé Christine Lagarde au poste de Directrice générale du FMI et Présidente du Conseil d'administration pour un mandat de cinq ans à compter du mois de juillet. M^{me} Lagarde est la première femme à occuper ces fonctions depuis la création de l'institution en 1944. Peu après, David Lipton a été nommé Premier Directeur général adjoint en remplacement de John Lipsky, et Min Zhu a été nommé au poste de Directeur général adjoint.

COLLABORATION ET COMMUNICATION

Le FMI a continué d'œuvrer avec d'autres organisations au cours de l'exercice, en particulier avec les pays avancés et émergents du Groupe des Vingt (G-20) et sa collaboration avec les arrangements financiers régionaux, surtout en Europe, a pris une importance croissante face à l'instabilité persistante des marchés financiers. Il a travaillé en étroite collaboration avec le CSF sur les questions touchant à l'évaluation des risques et à la fourniture de données, ainsi qu'avec la Banque mondiale de façon quotidienne sur les dossiers concernant les pays à faible revenu et l'évaluation des secteurs financiers. Il y a lieu de noter aussi la collaboration entre le FMI et l'Organisation internationale du travail sur les questions ayant trait à la création d'emplois et aux seuils de protection sociale.

Dans cet esprit, le FMI a aussi continué de réserver une place importante à la communication et au dialogue avec les parties prenantes externes. Cela lui permet de faire connaître à l'ensemble des pays membres sa vision stratégique et ses principales priorités, de susciter un plus large soutien en faveur des dirigeants qui entreprennent des réformes aux conséquences bénéfiques pour leur pays et pour le monde, d'améliorer ses analyses et les conseils qu'il donne en dialoguant avec les principales parties prenantes des pays membres au sujet des dossiers qui leur tiennent à cœur, et de rappeler aux pays membres, en particulier à ceux qui sont le plus durement touchés par la crise, que le FMI est déterminé à leur venir en aide en cas de besoin.

2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE



ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE



Après un net recul à la fin de 2011, les perspectives économiques générales se sont progressivement améliorées au début de 2012, mais les inquiétudes à propos de la vigueur de la reprise ont resurgi au deuxième trimestre. Le raffermissement de l'activité aux États-Unis et les mesures prises dans la zone euro en réaction à l'aggravation de la crise qui y sévissait ont permis de remédier à la forte dégradation de la situation financière et de renforcer la confiance des marchés au cours des tout premiers mois de 2012. Toutefois, au terme de l'exercice 2012, les risques de ralentissement étaient encore importants et les marchés faisaient preuve de fébrilité face au retour des problèmes de dette souveraine dans certaines parties de l'Europe et des tensions au sein du secteur bancaire de la région.

En fin d'exercice, les perspectives étaient encore fragiles en raison de la volatilité des marchés. Les gouvernements devaient poursuivre l'application des réformes budgétaires et structurelles fondamentales pour permettre une expansion saine et soutenable à moyen terme. Dans les économies avancées, le défi consistait à savoir y parvenir tout en soutenant dans l'immédiat une croissance encore faible. Dans la zone euro, il fallait renforcer encore l'union monétaire, notamment en prenant des mesures pour intensifier la coordination budgétaire et mieux partager *ex ante* les risques sur ce plan, fortifier les systèmes bancaires et réduire le lien de dépendance entre financement des banques et financement des États. Les économies émergentes et en développement avaient la difficile tâche de calibrer leur politique macroéconomique de façon à contrer les risques d'affaiblissement de l'activité au niveau mondial et à favoriser la croissance, tout en s'efforçant, dans certains cas, d'empêcher les tendances à la surchauffe de devenir trop prononcées.

DEUX PAS EN AVANT, UN PAS EN ARRIÈRE

Au premier trimestre de 2012, l'économie mondiale s'est progressivement redressée après avoir connu une sévère rechute à la fin de 2011. Les craintes d'instabilité financière dans la zone euro et les vives tensions sur les marchés menaçaient de plonger l'Europe, voire toutes les économies avancées, dans une autre grave récession. Mais une ferme réaction des autorités en Europe a aidé à stabiliser les marchés, tandis que l'activité continuait de s'améliorer aux États-Unis. En outre, la plupart des pays émergents et à faible revenu sont restés sur une trajectoire d'expansion solide. Néanmoins, la persistance de difficultés économiques et financières dans la zone euro, conjuguée à des incertitudes politiques, constituait encore au terme de l'exercice 2012 un facteur de vulnérabilité pour la reprise mondiale.

Les turbulences financières de cette période ont en effet mis en lumière le risque de sautes d'humeur des marchés aux effets négatifs et auto-réalisateurs. Ce phénomène a vite fait de placer les économies fragiles dans une situation délicate, caractérisée par une hausse des rendements obligataires, des difficultés de financement des banques et un freinage du crédit aux conséquences nocives pour l'économie réelle. Au début de 2012, les pouvoirs publics ont réagi plus fermement à la situation en Europe : la Banque centrale européenne a agi de façon décisive pour fournir aux banques d'abondantes liquidités à long terme, les principaux membres de la zone euro ont procédé à un ajustement budgétaire et à des réformes structurelles, les structures de gouvernance de l'Union européenne ont été améliorées et un accord a été trouvé sur les détails des dispositifs européens de financement d'urgence.

D'autres banques centrales ont aussi pris des mesures pour assouplir les conditions monétaires et les risques de crédit ont diminué. En revanche, les risques qui pesaient sur la stabilité financière mondiale restaient élevés. Les banques avaient durci leurs critères de prêt et la situation financière générale s'était dégradée, tandis que les marchés obligataires demeuraient fragiles et instables.

C'était (et c'est encore) l'héritage de la Grande Récession et de la crise financière. Comme le montre l'expérience passée, le désendettement est un processus qui prend du temps et a tendance à freiner l'activité économique. À la fin de l'exercice 2012, de nombreuses économies restaient handicapées par un endettement excessif dans de multiples secteurs, de sorte que le redressement des bilans concernait les administrations, les entreprises et les ménages, souvent simultanément. Par ailleurs, beaucoup de pays fortement endettés à l'extérieur avaient à opérer un rééquilibrage difficile dans un contexte de compétitivité affaiblie et de demande extérieure médiocre. Cela obligeait les gouvernements à concevoir un dosage prudent et complexe de mesures financières, macroéconomiques et structurelles de nature à assurer un désendettement en douceur, à soutenir la croissance et à faciliter le retour à l'équilibre.

Dans ces conditions, les perspectives globales restaient fragiles au terme de l'exercice 2012. Dans l'édition d'avril 2012 des *Perspectives de l'économie mondiale*, les prévisions laissaient entrevoir un fléchissement de la croissance mondiale, qui devait passer de quelque 4 % en 2011 à 3½ % en 2012, puis s'accélérer légèrement pour remonter à 4 % en 2013. D'après les projections, la zone euro devait connaître une récession modérée en 2012 en raison de la crise de la dette souveraine, des effets du désendettement des banques sur l'économie réelle et de l'incidence de l'assainissement des finances publiques. Pour l'ensemble des économies avancées, on s'attendait à ce que la production ne progresse guère que de 1½ % en 2012 et de 2 % en 2013. On pensait que la création d'emplois demeurerait atone et que le chômage se maintiendrait près de 8 %.

Dans les économies émergentes et en développement, d'après les projections, le rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devait ralentir légèrement et descendre à 5¾ % en 2012, contre 6,2 % en 2011, puis remonter à 6 % en 2013. Au moment où l'exercice 2012 touchait à sa fin, ces pays continuaient à bénéficier de la solidité de leur cadre macroéconomique et des réformes structurelles antérieures, même si des faiblesses internes apparaissaient peu à peu après une décennie de forte expansion fondée sur une croissance rapide du crédit ou les prix élevés des produits de base.

Les perspectives continuaient de pointer résolument dans le sens d'une dégradation. En premier lieu, les inquiétudes à propos de la crise de la dette dans la zone euro compromettaient encore la stabilité des marchés financiers et demeuraient le principal aléa pour l'économie mondiale. Une forte aggravation de cette crise pourrait déclencher une aversion généralisée pour le risque qui aurait des répercussions très préjudiciables à l'échelle mondiale. Ainsi, un désendettement excessif des banques européennes pourrait révéler des points vulnérables sur les marchés émergents, ce qui susciterait de nouvelles sorties de capitaux et perturberait la stabilité financière interne. En second lieu, des incertitudes géopolitiques pourraient provoquer une envolée des prix du pétrole et fragiliser la croissance mondiale. À moyen

terme, l'atonie persistante de l'activité ainsi que le niveau élevé des dettes et des déficits publics dans les économies avancées risquent d'amoinrir le soutien en faveur de l'ajustement budgétaire comme de l'intégration commerciale et financière.

DEUX PAS D'AVANCE

Au regard de la situation à la fin de l'exercice 2012, les gouvernements devraient renforcer les mesures visant à consolider la reprise, actuellement hésitante, et à contenir les risques de rechute. Cela nécessiterait de nouveaux efforts pour remédier à la crise de la zone euro, un redressement budgétaire mesuré — compte tenu de la faiblesse de l'activité —, la poursuite de politiques monétaires accommodantes et l'injection de liquidités abondantes dans le secteur financier. À moyen terme, l'enjeu serait d'améliorer les perspectives de croissance, aujourd'hui limitées, des principales économies avancées.

Dans la zone euro, tout d'abord, les autorités devaient prendre appui sur les mesures importantes prises pendant l'exercice 2012 afin de renforcer le mécanisme en place pour affronter la crise. Il était nécessaire de poursuivre l'assainissement des finances publiques, mais en le structurant de façon à éviter un recul excessif de la demande à court terme. Un assouplissement monétaire supplémentaire pourrait être possible et il faudrait recapitaliser les banques en cherchant à éviter un désendettement destructeur du système bancaire afin d'assurer un flux adéquat de crédit au secteur privé. À moyen terme, des changements s'imposaient pour remédier aux défauts de conception de l'union monétaire qui ont contribué à la crise : mise en place d'un meilleur dispositif pour assurer la conduite de politiques budgétaires responsables et cohérentes, avec la possibilité d'une intervention active des institutions de l'Union européenne (UE) dans les projets budgétaires nationaux; développement du partage des risques budgétaires pour empêcher que les problèmes rencontrés par un pays n'entraînent une crise financière coûteuse dans un autre; intégration plus poussée du système financier de la zone euro avec une organisation commune de la surveillance, de la réglementation, de l'assurance des dépôts et du règlement des faillites bancaires; mesures applicables à l'ensemble de la région pour combler le retard des réformes structurelles, notamment sur les marchés du travail.

Dans les autres économies avancées, il restait urgent de mettre en place des plans solides et viables d'assainissement budgétaire à moyen terme, qui puissent placer la dette publique sur une trajectoire clairement soutenable, en particulier au Japon et aux États-Unis. Il fallait que cette programmation à moyen terme prévoie un renforcement des institutions budgétaires et une réforme des prestations sociales, par exemple en liant l'âge de la retraite à l'espérance de vie ou en améliorant les incitations à la maîtrise des coûts dans le secteur de la santé. La formulation de projets permettant de traiter ces problèmes démontrerait que les autorités ont la volonté et la capacité d'agir, ce qui contribuerait à rétablir rapidement la confiance des marchés financiers dans la viabilité des finances publiques. En même temps, et compte tenu de la médiocrité des perspectives de croissance, les pays qui disposent d'une marge d'action budgétaire du fait de la bonne situation de leurs finances publiques et de leur crédibilité vis-à-vis des marchés pourraient revoir le rythme du redressement des comptes publics pour ne pas pénaliser la croissance. D'autres pourraient laisser jouer les stabi-

lisateurs automatiques tant qu'ils seraient en mesure de financer facilement la hausse des déficits.

Outre la politique budgétaire, les principales priorités restaient, à la fin de l'exercice 2012, la réglementation et la surveillance du système financier mondial ainsi que les réformes axées sur la hausse de la productivité pour relever le potentiel de production. Aux États-Unis, une approche plus énergique pourrait être indiquée pour remédier aux difficultés du marché immobilier et accélérer le redressement des bilans des ménages.

Le chômage était encore à un niveau inacceptable à la fin de l'exercice 2012. Plus de 200 millions de personnes étaient sans emploi dans le monde et, dans certains pays de l'Europe du Sud, c'était le cas de la moitié des jeunes. Parmi les réformes structurelles devaient figurer le soutien des revenus et la formation des chômeurs, afin de rehausser la productivité et le taux d'activité de la main-d'œuvre. Il serait aussi utile de prendre des mesures pour inciter les banques à prêter aux petites et moyennes entreprises, qui représentent une proportion élevée de l'emploi. Dans les économies émergentes et en développement, l'enjeu était de conduire la politique macroéconomique de façon, selon les cas, à contrer les risques résultant de la léthargie des économies avancées et de la volatilité des marchés financiers ou à maîtriser les risques de surchauffe. En fonction de la situation propre à chaque pays, il pouvait s'agir de prendre des mesures pour faire face au recul de la demande intérieure et extérieure, de se préparer à affronter les conséquences dommageables de la situation dans les économies avancées et des sorties de capitaux, de reconstituer des amortisseurs et des réserves budgétaires, de mettre fin à l'orientation accommodante de la politique monétaire, et de renforcer les politiques et les structures prudentielles. Dans les pays à faible revenu, la politique budgétaire devait contenir la dégradation des bilans publics en réservant les subventions aux ménages les plus vulnérables.

Les derniers mois de l'exercice 2012 ont confirmé que la coopération internationale qui avait permis une action coordonnée des pouvoirs publics aux premiers temps de la crise financière restait nécessaire pour garantir une croissance durable. À lui seul, l'ajustement budgétaire ne pouvait remédier au malaise économique et risquait même, compte tenu de la faiblesse de la croissance, d'entraîner de façon perverse une aggravation à court terme des ratios d'endettement. Comme la baisse de la consommation dans les pays affichant de lourds déficits extérieurs n'a pas été compensée par une hausse dans les pays excédentaires, le monde a connu une perte nette de demande et de croissance. Les pays à taux d'épargne élevé devaient tenter de supprimer les distorsions freinant la consommation, alors que ceux où la croissance était le résultat d'un développement excessif du crédit devaient freiner l'offre et la demande de crédit. Ces initiatives, soutenues — le cas échéant — par des taux de change déterminés davantage par les forces du marché, renforceraient les perspectives de croissance dans ces pays et dans le reste du monde.

La coopération en matière de politique économique a aussi été importante pour assurer la sécurité et la stabilité du système financier dans l'intérêt des ménages et des entreprises. Au niveau mondial, il convenait d'harmoniser l'application des nouvelles règles. Des mesures supplémentaires étaient aussi indispensables pour résoudre les problèmes concernant les établissements considérés comme trop grands ou trop complexes pour faire faillite, le système bancaire parallèle ainsi que le règlement des faillites bancaires transnationales et la collaboration entre les autorités de tutelle des banques. La réglementation et la surveillance des établissements bancaires étaient devenues un exercice mondial qui reposait impérativement sur la collaboration afin d'empêcher que les établissements ne se livrent à l'arbitrage réglementaire, comme ils l'ont fait dans le passé, et compromettent ainsi les contrôles et les sauvegardes prudentiels prévus par les nouvelles réglementations.

3 SOUTENIR LA REPRISE MONDIALE



SOUTENIR LA REPRISE MONDIALE



AIDE FINANCIÈRE AUX PAYS VICTIMES DE LA CRISE

Filet de sécurité mondial

Activités de financement en 2012

Au cours de l'exercice 2012, le FMI a continué de répondre avec souplesse aux besoins de financement de ses membres dans un contexte d'accentuation des incertitudes mondiales. Ses ressources ont encore été fortement sollicitées et les engagements ont continué d'augmenter, mais moins vite que durant l'exercice précédent.

En janvier 2012, le Conseil d'administration a examiné l'adéquation des ressources du FMI aux besoins de ses pays membres⁴. À la suite des débats du Conseil, la Directrice générale a indiqué qu'ils avaient permis de déterminer si le FMI disposait de ressources suffisantes pour remplir son mandat et jouer pleinement le rôle constructif qui est le sien dans la stabilisation de l'économie mondiale. Elle a noté que de nombreux administrateurs avaient souligné qu'il était nécessaire et urgent de s'employer collectivement à contenir la crise de la dette dans la zone euro et à protéger les pays du monde entier contre ses retombées et des baisses excessives de la production et du revenu. Dans ce contexte, les administrateurs ont salué l'annonce qu'ils avaient faite peu auparavant les pays membres européens de contribuer à l'augmentation des ressources du FMI, tout en soulignant qu'il importait, au niveau européen, de veiller à ce que les pare-feux et autres mesures adoptées soient suffisamment solides pour faire face à la crise dans la zone euro.

De plus, pendant les Réunions de printemps 2012, les membres se sont engagés à prendre les mesures requises pour assurer la stabilité financière mondiale. Le CMFI s'est accordé avec le G-20 pour accroître

les ressources dont dispose le FMI pour prévenir et résoudre les crises. Un nombre important de pays se sont fermement engagés à contribuer à un accroissement de plus de 430 milliards de dollars des ressources du FMI (voir chapitre 5), en plus de l'augmentation des quotes-parts prévue dans le cadre de la réforme de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance. Ces ressources seront mises à la disposition de l'ensemble des pays membres du FMI et ne seront réservées à aucune région en particulier. Ces engagements, qui faisaient suite à la mise en place, dans les premiers mois de 2012, d'actions structurelles, budgétaires et monétaires à l'échelle nationale et régionale, ont témoigné de la détermination de la communauté internationale de sauvegarder la stabilité financière internationale et de consolider les fondements de la reprise économique mondiale.

Les pays membres peuvent demander une aide financière au FMI pour couvrir leurs besoins nets de balance des paiements et conserver des volants de réserves suffisants. Les concours du FMI s'inscrivent généralement dans le cadre d'un «accord», qui appuie un programme économique prévoyant des mesures, notamment d'ajustement, que le pays membre concerné s'engage à appliquer pour corriger son déséquilibre des paiements. Au fil des ans, le FMI a approuvé diverses politiques en créant des instruments et des facilités de financement dont certains sont adaptables à tout type de besoin de balance des paiements, tandis que d'autres sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques du pays concerné. Un certain nombre de facilités permettent aux pays à faible revenu de bénéficier de prêts concessionnels; durant l'exercice 2012, la plupart des financements concessionnels du FMI ont été assortis d'un taux d'intérêt nul, qui sera appliqué jusqu'à la fin de 2013. Des financements non concessionnels s'appuyant sur d'autres instruments et facilités sont également proposés; tous les mécanismes de financement non concessionnel sont assortis du taux d'intérêt du FMI — le «taux de commission» (qui est fondé sur le

marché et plus particulièrement sur le taux d'intérêt du DTS, lui-même recalculé chaque semaine)⁵, et les prêts de montant élevé (au-dessus d'un certain seuil) sont assortis d'une commission additionnelle. Selon la nature du problème de balance des paiements rencontré par le pays membre, un accord peut être approuvé à titre de précaution (sans décaissement immédiat) ou pour décaissement (le financement approuvé étant alors généralement versé sous forme échelonnée, à mesure de la mise en œuvre du programme)⁶. L'accès d'un membre aux ressources du Fonds est déterminé par sa quote-part (voir chapitre 5) et soumis à une «limite d'accès» (voir tableau 3.1).

La très grande majorité des transactions entre le FMI et ses pays membres passe par le compte des ressources générales (CRG), qui est constitué de monnaies et d'actifs de réserve provenant des quotes-parts des pays membres et d'accords de prêt bilatéraux et multilatéraux. Pour les accords utilisant le CRG, les limites d'accès peuvent être dépassées à titre exceptionnel («accès exceptionnel») si les critères de fond régissant ce type d'accès sont remplis et si le Conseil intervient à un stade précoce. Pour les accords passant par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, l'accès au-delà

des limites normalement prévues nécessite l'application de procédures spéciales, en particulier l'intervention rapide du Conseil.

Financements non concessionnels

Pendant l'exercice 2012, le Conseil d'administration a approuvé sept accords relevant des mécanismes de financement non concessionnel, pour un montant total brut de 52,60 milliards de DTS⁷ (81,62 milliards de dollars). Plus de 90 % des nouveaux engagements bruts de l'exercice 2012 (47,5 milliards de DTS, soit 73,36 milliards de dollars) concernaient deux accords conclus avec la Grèce et le Portugal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC; voir encadré 3.1). Quatre accords de confirmation ont aussi été approuvés, dont un (en faveur de Saint-Kitts-et-Nevis) d'un montant exceptionnel et deux conclus d'emblée à titre de précaution (en faveur de la Serbie et de la Géorgie)⁸. En outre, un nouvel accord au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) portant sur 3,87 milliards de DTS (6,22 milliards de dollars) a été conclu avec la Colombie, à la suite d'un accord antérieur au titre de la LCM d'un montant plus modeste, qui avait expiré en mai 2011.

Encadré 3.1

Activités du FMI dans la zone euro

Pendant l'exercice 2012, le FMI a poursuivi ses activités dans la zone euro, avec l'approbation de nouveaux accords au profit de la Grèce et du Portugal, et l'application des mesures prévues par l'accord qui existait déjà avec l'Irlande au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC).

Les problèmes structurels déjà anciens (faible productivité, compétitivité insuffisante et dette privée élevée) qui plombent la croissance portugaise ont engendré d'importants déséquilibres extérieurs et budgétaires. Dans le cadre du MEDC, le Conseil d'administration a approuvé en mai 2011 un accord élargi triennal d'environ 23,7 milliards de DTS (26 milliards d'euros) pour soutenir l'effort d'ajustement économique et le programme de croissance du Portugal. Cet accord, qui s'inscrit dans un programme de financement coopératif sur trois ans d'un montant total de 78 milliards d'euros signé avec l'Union européenne, offre au Portugal un accès exceptionnel aux ressources du FMI (équivalent à 2,306 % de sa quote-part). Le programme des autorités portugaises est axé pour l'essentiel sur des réformes structurelles destinées à stimuler la croissance et l'emploi; sur une trajectoire de stabilisation budgétaire ambitieuse mais équilibrée, s'appuyant sur une réforme structurelle des finances publiques; et sur des mesures visant à garantir la stabilité financière et éviter une contraction prolongée du crédit. La troisième revue des résultats obtenus par le Portugal dans le cadre de l'accord élargi a été achevée de façon satisfaisante en avril 2012; au total, ce sont environ 15,9 milliards de DTS (18,6 milliards d'euros) qui ont été décaissés jusqu'à la fin de l'exercice 2012 en vertu de cet accord.

Un deuxième programme a été lancé dans la zone euro au cours de l'exercice, appuyé par un accord élargi sur quatre ans d'un montant de 23.785,3 millions de DTS (28,0 milliards d'euros) signé avec la Grèce au titre du MEDC et approuvé en mars 2012, après annulation par les autorités grecques d'un précédent accord de confirmation triennal. À l'instar de l'accord pour le Portugal, l'accord en faveur de

la Grèce prévoit un accès exceptionnel aux ressources du FMI (2.158,8 % de sa quote-part). Le programme économique du gouvernement grec doit progressivement restaurer la compétitivité, la croissance et la viabilité budgétaire et assurer la stabilité financière. Tout en prenant appui sur les progrès réalisés pendant la période couverte par l'accord de confirmation, les autorités ont revu leur stratégie pour que l'accent porte davantage sur la mise en œuvre de réformes structurelles afin de doper la croissance économique et l'emploi. Dans le cadre de ce programme, l'aide au secteur officiel comprend 130 milliards d'euros de nouveaux financements jusqu'en 2014, en plus des aides financières restant dues au titre d'un programme précédent de 34 milliards d'euros et de 8 autres milliards d'euros qui seront fournis par le FMI en 2015 et au premier trimestre 2016. Le premier décaissement, équivalent à 1.399,1 millions de DTS (1,65 milliard d'euros) a été effectué en mars, lors de l'approbation du programme. L'exposition maximale du FMI ne variera guère par rapport à ce qu'elle était au titre de l'accord de confirmation.

La mise en œuvre du programme de l'Irlande, qui est entré dans sa deuxième année, se poursuit à un rythme soutenu. Les autorités irlandaises ont promu des réformes de grande ampleur pour remettre sur pied le système financier du pays et soutenir ainsi la reprise économique. Un vaste effort de rationalisation du système bancaire a été accompli et l'assainissement des finances publiques est en bonne voie. En février 2012, à l'issue de la cinquième revue par le Conseil d'administration de l'accord élargi signé avec l'Irlande au titre du MEDC, un montant de 2,8 milliards de DTS (3,2 milliards d'euros) a été décaissé, ce qui a porté à 13,8 milliards de DTS (environ 16,1 milliards d'euros) le total décaissé au titre de cet accord. L'accord sur trois ans en faveur de l'Irlande approuvé en décembre 2010 (19,5 milliards de DTS, soit environ 22,6 milliards d'euros) fait partie d'un programme de financement de 85 milliards d'euros qui bénéficie également de contributions de l'Irlande elle-même et de ses partenaires européens.

Tableau 3.1

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT³			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel.	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides.	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à la fin de la première année.
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains.	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier.	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles. (Pour les accords de un à deux ans.)
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements.	Faire des efforts pour venir à bout des difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables).	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues.
FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU RELEVANT DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE			
Facilité élargie de crédit (FEC) (2010) ⁵	Aide à moyen terme aux pays qui ont des difficultés prolongées de balance des paiements	Adopter un programme FEC triennal reposant sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparé par le pays selon un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
Facilité de crédit de confirmation (FCC) (2010)	Pour les besoins immédiats de balance des paiements et à titre de précaution.	Adopter un programme de 12 à 24 mois.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues (si effectués).
Facilité de crédit rapide (FCR) (2010)	Aide décaissée rapidement en cas de besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas nécessaire ou réalisable.	Aucun programme prévoyant des revues ou une conditionnalité <i>ex post</i> n'est nécessaire.	En principe, un décaissement unique.

¹ Sauf dans le cas du fonds fiduciaire RPC, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une *quote-part*, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI — ou en DTS — et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur *achète* à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays. Les prêts concessionnels au titre de la FEC, de la FCC et de la FCR sont financés par un fonds fiduciaire distinct (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance).

² Le *taux de commission* sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1000 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable, de la ligne de précaution et de liquidité ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les facilités s'adressant aux pays à faible revenu relevant du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un mécanisme a été institué en 2009 qui lie les taux d'intérêt concessionnels au taux du DTS et à ses révisions périodiques. Lors de ces révisions, les taux d'intérêt applicables sont fixés de la façon suivante : si le taux moyen du DTS sur la dernière période de douze mois est inférieur à 2 %, le taux d'intérêt pour les prêts FEC et FCR est fixé à 0 % par an, et celui des prêts FCC à 0,25 %; si le taux moyen du DTS se situe entre 2 % et 5 %, ces taux passent respectivement à 0,25 % et 0,5 %, et s'il dépasse 5 %, ils passent respectivement à 0,5 % et 0,75 %. Un accord de précaution au titre de la FCC donne lieu à une commission de disponibilité de 15 points de base par an sur le montant non tiré mis à disposition pendant chaque période de six mois.

Limites d'accès	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnement
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼-5	Rachats trimestriels
Pas de plafond préétabli.	Idem.	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Idem.	4½-10	Rachats semestriels
250 % de la quote-part pour six mois; 500 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans; peut aller jusqu'à 1.000 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Idem.	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 50 % de la quote-part; cumulatives : 100 % de la quote-part.	Idem.	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % (7 janvier 2010 au 31 décembre 2013).	5½-10	Rachats semestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % (7 janvier 2010 au 31 décembre 2012); 0,25 % en 2013.	4-8	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % (à concurrence de 50 %) de la quote-part; cumulatives : 75 % (à concurrence de 100 %) de la quote-part.	0 % (7 janvier 2010 au 31 décembre 2013).	5½-10	Rachats semestriels

³ Les *tranches de crédit* correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI: par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la *première* tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches *supérieures* de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

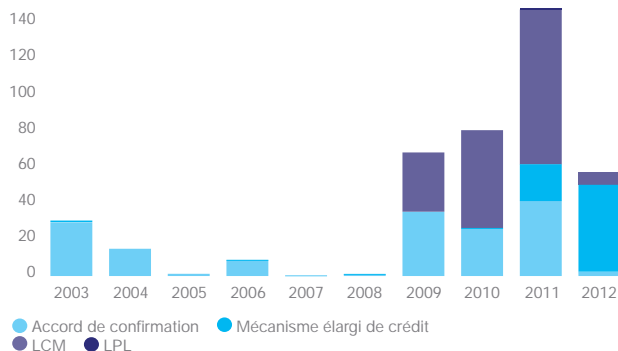
⁴ Commissions additionnelles instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à savoir : 100 points de base en sus du taux de base sur l'encours des crédits au-delà de 200 % de la quote-part, 200 points de base étant ajoutés lorsque l'encours des crédits reste supérieur à 300 % de la quote-part. Un pays membre qui, à la date du 1^{er} août 2009, n'avait pas encore remboursé des achats effectués sur les tranches de crédit, au titre du mécanisme élargi de crédit ou d'un accord effectif approuvé à cette date ou antérieurement, pouvait choisir lequel des deux régimes de commissions additionnelles il souhaitait se voir appliquer.

⁵ La FEC a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Graphique 3.1

Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, exercices 2003–12

(Milliards de DTS)

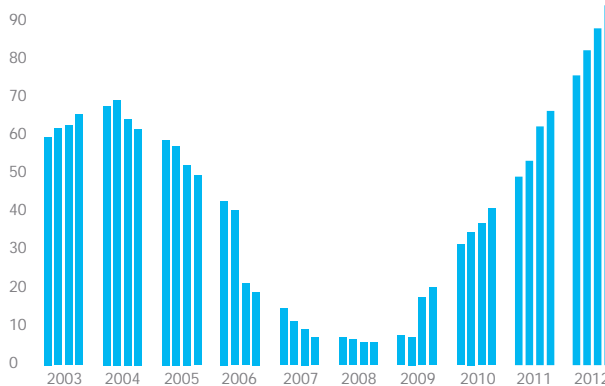


Source : Département financier du FMI.

Graphique 3.2

Encours des prêts non concessionnels, exercices 2003–12

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Au total, à la fin d'avril 2012, les achats⁹ au compte des ressources générales se chiffraient à 32,2 milliards de DTS (49,9 milliards de dollars), dont plus de 95 % effectués par les trois pays de la zone euro appliquant un programme (Grèce, Irlande et Portugal). Sur la même période, les rachats se sont élevés à 3,6 milliards de DTS.

Le tableau 3.1 donne des informations générales sur les instruments et les facilités de financement du FMI; le tableau 3.2 et le graphique 3.1 détaillent les accords approuvés durant l'exercice et le graphique 3.2 fournit des informations sur l'encours des financements consentis ces dix dernières années.

Encadré 3.2

Appui aux pays arabes en transition

Les pays arabes en transition sont le théâtre d'évolutions historiques qui sont susceptibles de déboucher sur plus de prospérité, mais posent d'importants problèmes économiques à brève échéance. Le FMI soutient ces pays en leur prodiguant des conseils de politique économique, en leur fournissant une assistance financière et en les aidant à renforcer leurs capacités.

Dans le cadre de sa mission de conseil, le FMI se concentre sur les enjeux importants pour la région. La priorité est accordée à la stabilité macroéconomique et financière, mais l'accent est mis aussi sur les moyens de promouvoir une croissance partagée, en privilégiant des thèmes tels que la lutte contre le chômage et l'amélioration de la protection sociale. Étant donné que les compétences fondamentales du FMI concernent avant tout les questions macroéconomiques, il coopère avec d'autres organisations internationales (Banque mondiale, Organisation internationale du travail, etc.) plus familières de ces thèmes.

Dans cette région, le FMI a recentré ses activités de renforcement des capacités sur la promotion d'institutions solides, la production de

données fiables et l'élaboration de politiques budgétaires plus équitables. Les efforts entrepris dans ce sens ont consisté, par exemple, à fournir une assistance technique à l'Égypte pour améliorer la justice fiscale, à la Jordanie pour réformer les subventions aux carburants, à la Libye pour améliorer la gestion des finances publiques, au Maroc et à la Tunisie pour renforcer leur secteur financier et au Yémen pour améliorer l'administration des douanes. Le Centre d'assistance technique au Moyen-Orient propose des formations pratiques et facilite les échanges entre pairs dans ces différents domaines. Le nouveau Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient, qui est hébergé par le Koweït, offre des formations sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques macroéconomiques.

En matière d'assistance financière, le FMI a perfectionné ses outils de prêt — notamment pour répondre aux besoins de la région — et approuvé en avril 2012 un prêt de 93,75 millions de dollars en faveur du Yémen, au titre de la facilité de crédit rapide; il étudie aussi avec l'Égypte la possibilité d'un accord de confirmation et examine avec d'autres pays leurs besoins de financement en vue d'un soutien éventuel.



Gauche : Conditionnement de pâtes dans une usine de Demerara, au Guyana. **Droite :** Un jeune garçon nettoie la vitrine d'un magasin de chaussures au Caire, en Égypte.

Financements concessionnels

On l'a vu, les pays à faible revenu qui sont membres du FMI peuvent bénéficier de prêts à des conditions concessionnelles au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Durant l'exercice 2012, le FMI a ainsi engagé 1,9 milliard de DTS en faveur de 17 pays à faible revenu. L'encours total des prêts concessionnels accordés à 64 pays membres s'élevait à 5,55 milliards de DTS au 30 avril 2012. Le tableau 3.3 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des facilités de financement concessionnel. Le graphique 3.3 indique l'encours des prêts concessionnels sur les dix dernières années.

Aucune assistance n'a été fournie durant l'exercice 2012 au titre du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC), créé en juin 2010 pour permettre au FMI de participer à l'aide internationale destinée à alléger la dette des pays pauvres frappés par les catastrophes naturelles les plus graves. Le FMI continue d'accorder un allègement de dette aux pays admissibles dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (IADM). Des précisions à ce sujet figurent au chapitre 4.

Pour déterminer quels pays membres peuvent accéder à ses ressources concessionnelles au titre du fonds fiduciaire RPC, le FMI utilise le cadre mis en place à cet effet en 2010. Réévalué tous les deux ans, il définit des critères transparents sur lesquels se fonde le Conseil d'administration pour inscrire un pays sur la liste des pays admissibles et l'en retirer. Schématiquement, un pays entre dans la liste si son revenu annuel par habitant est inférieur à un certain seuil¹⁰ et s'il est resté longtemps dans l'impossibilité d'accéder de façon substantielle aux marchés financiers internationaux. Un pays est censé être retiré de la liste quand il enregistre un niveau de revenu durablement élevé¹¹ ou s'il bénéficie d'un accès substantiel et durable aux marchés financiers internationaux et n'est pas exposé à court terme à des risques graves

de chute de son revenu par habitant, de perte de débouchés commerciaux et/ou de surendettement. Ce cadre fixe aussi des critères de revenu par habitant moins exigeants pour les petits pays, afin de tenir compte de leurs points faibles particuliers.

En février 2012, le Conseil d'administration a réexaminé le cadre, ainsi que la liste des pays admissibles au fonds fiduciaire RPC¹². Les administrateurs sont convenus que, selon les critères retenus, aucune admission sur la liste ni aucun retrait n'était à l'ordre du jour; ils ont donc décidé de ne pas modifier la liste, en rappelant que le cadre autorisait des mises à jour intermédiaires lorsque les critères et exigences en vigueur le justifiaient. Ils ont également décidé de relever à 1,5 million d'habitants le seuil de population utilisé pour la définition du terme «petit pays», en reprenant ainsi celle de la Banque mondiale. Ils ont également convenu d'avancer à début 2013 le réexamen approfondi des critères d'admissibilité au fonds fiduciaire RPC. Grâce à de larges consultations et à un travail d'analyse approfondi, ce réexamen permettra notamment de déterminer si les divers critères utilisés sont adéquats et s'ils restent équilibrés. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir au remplacement ou à l'ajout éventuels de certaines variables pour mieux rendre compte de la situation spécifique de chaque pays membre, en particulier des petits pays.

Dans le cadre d'un programme de financement visant à porter les ressources du fonds fiduciaire RPC à 11,3 milliards de DTS (17 milliards de dollars), le Conseil d'administration a autorisé en juillet 2009¹³ l'utilisation d'une partie des bénéfices exceptionnels issus des ventes d'or¹⁴ du FMI (voir chapitre 5) pour lever 1,5 milliard de DTS supplémentaires (2,3 milliards de dollars) destinés à financer la bonification des prêts du fonds fiduciaire RPC. Comme les bénéfices exceptionnels issus des ventes d'or font partie des ressources générales que le FMI met à la disposition de tous ses pays membres, leur affectation à la bonification des prêts du fonds fiduciaire RPC nécessite que les membres précisent que des montants proportionnels à leurs quotes-parts sont à transférer par le FMI ou affectés d'une autre

Tableau 3.2

Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2012

(Millions de DTS)

Pays membre	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS			
Colombie	Ligne de crédit modulable de 24 mois	6 mai 2011	3.870,0
Portugal	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	20 mai 2011	23.742,0
Saint-Kitts-et-Nevis	Accord de confirmation de 36 mois	27 juillet 2011	52,5
Serbie	Accord de confirmation de 18 mois	29 septembre 2011	935,4
Grèce	Mécanisme élargi de crédit de 48 mois	15 mars 2012	23.785,3
Géorgie	Accord de confirmation de 24 mois	11 avril 2012	125,0
Kosovo	Accord de confirmation de 20 mois	27 avril 2012	91,0
Total			52.601,2

Source : Département financier du FMI.

manière à la bonification des prêts du fonds fiduciaire RPC. En février 2012, le Conseil a approuvé le prélèvement de 700 millions de DTS (1,1 milliard de dollars) sur la réserve générale du FMI au profit des pays membres, à la condition qu'ils puissent garantir à la satisfaction du FMI que 90 % au moins du montant distribué (soit 630 millions de DTS ou 977 millions de dollars) serviraient à financer la bonification des prêts du fonds fiduciaire RPC. Fin avril 2012, 69 des 188 membres du FMI — dont 27 pays africains — représentant un montant total de 340,38 millions de DTS (527,76 millions de dollars) ont indiqué qu'ils participeraient à la bonification des prêts aux pays à faible revenu.

Évaluation et modifications du dispositif de financement du FMI

Au début de la crise mondiale, le FMI a lancé une réforme pour renforcer sa panoplie d'outils financés par le compte des ressources générales, afin que ses instruments et ses facilités répondent plus efficacement aux besoins des pays membres, tout en préservant la simplicité et la cohérence du dispositif et en protégeant les ressources du FMI. Les réformes conduites en 2009 (création de la LCM) et 2010 (amélioration de la LCM et création de la LCP) ont largement contribué à renforcer les capacités de financement du FMI pour la prévention et la résolution des crises.

Revue de la ligne de crédit modulable et de la ligne de crédit de précaution et réforme de la panoplie d'instruments de financement

En novembre 2011, en liaison avec la première revue de la LCM et de la LCP, le Conseil d'administration a approuvé un ensemble de réformes destinées à accroître la souplesse et la portée du dispositif de prêts du FMI, pour qu'il puisse fournir de manière plus efficace des liquidités et des concours d'urgence à l'ensemble de ses membres. Grâce à ces réformes, le FMI devrait pouvoir mieux répondre à la diversité de besoins en liquidités des pays membres dont les politiques et la situation économique sont foncièrement solides, y compris ceux qui sont touchés en cas de fortes tensions économiques ou financières — les «victimes innocentes de la crise», dont la solidité relative de l'économie et les bons antécédents laissent penser que

le risque de crise idiosyncratique serait faible en temps normal —, et satisfaire les besoins de financement urgents dans un éventail de situations plus large que les catastrophes naturelles et les conflits, jusque-là couverts par des instruments spéciaux.

Dans le cadre de ces réformes et à l'issue du réexamen par le Conseil d'administration de la décision portant création de la LCP, celle-ci a été remplacée par une ligne de précaution et de liquidité (LPL), adaptable à un plus large éventail de circonstances, y compris en tant que «guichet de liquidité à court terme». Par ce guichet et à l'appui d'un accord LPL de six mois, un financement (à concurrence de 250 % de la quote-part) peut être fourni à un pays membre qui connaît un besoin de balance des paiements effectif ou potentiel, mais qui est généralement jugé en mesure de remédier à ses vulnérabilités pendant la durée de l'accord. À ce guichet, et dans les cas exceptionnels où un membre se heurte ou risque de se heurter à court terme à des difficultés de balance des paiements plus importantes sous l'effet de chocs exogènes, notamment en cas de fortes tensions économiques régionales ou mondiales, la limite d'accès aux ressources est relevée à 500 % de la quote-part, déduction faite des rachats LPL prévus et par accord, à titre d'assurance contre des chocs futurs et en tant que guichet de liquidité à court terme. Le FMI a regroupé ses mécanismes d'aide d'urgence (en cas de catastrophes naturelles et au profit de pays sortant d'un conflit) en un nouvel instrument de financement rapide, qui peut couvrir l'ensemble des besoins urgents de balance des paiements, y compris ceux qui résultent de chocs exogènes. L'encadré 3.3 présente les principales caractéristiques de ces deux nouveaux instruments de financement.

Lors de leurs discussions de novembre 2011, la plupart des administrateurs ont approuvé les principales conclusions de la revue de la LCM et de la LPL par les services du FMI¹⁵. Ils se sont déclarés favorables à plus de transparence dans la détermination de l'accès à ces mécanismes dans le cadre d'accords, afin de faciliter les comparaisons et de favoriser l'impartialité, et ont jugé utile d'évaluer plus systématiquement les besoins de balance des paiements à la lumière de scénarios pessimistes afin de mieux guider la formulation des hypothèses quant à l'utilisation des réserves, en veillant à se fonder sur des mesures des besoins en réserves qui soient pertinentes pour chaque pays.

Encadré 3.3

Principales caractéristiques des nouveaux instruments

Ligne de précaution et de liquidité

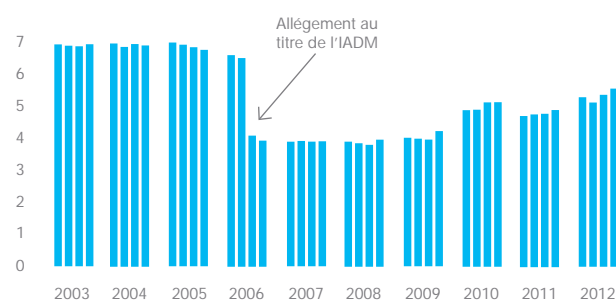
- Les critères d'admissibilité sont les mêmes que ceux de la LCP. Le FMI doit juger que l'économie du pays membre est fondamentalement solide, de même que son cadre institutionnel, qu'il a jusque-là mis en œuvre des politiques saines et qu'il reste déterminé à poursuivre dans cette voie.
- Un pays membre peut solliciter ce type de concours lorsqu'il se trouve confronté à un besoin de balance des paiements potentiel ou effectif au moment de l'approbation de l'accord (et non plus uniquement en cas de besoin potentiel comme le prévoyait la LCP).
- Cet instrument peut servir de guichet de liquidité pour des accords semestriels destinés à répondre à des besoins de balance des paiements à court terme. Dans le cadre d'un accord semestriel, l'accès ne peut dépasser 250 % de la quote-part, voire au maximum 500 % dans des situations exceptionnelles, ce dont le Conseil d'administration décide au cas par cas.
- Cet instrument peut soutenir des accords de 12 à 24 mois avec un accès maximum, soumis à approbation, de 500 % de la quote-part pour la première année et de 1.000 % de la quote-part pour

la deuxième année (cette dernière modalité pouvant également s'appliquer à la première année en cas de besoin, après avis du Conseil d'administration). Comme pour la LCP, les accords de cette durée sont réexaminés semestriellement par le Conseil d'administration.

Instrument de financement rapide (IFR)

- L'IFR couvre les besoins urgents de balance des paiements qui ne sont pas liés à des catastrophes naturelles ou des conflits; il peut aussi servir de cadre pour le soutien à la politique économique et l'assistance technique.
- Les fonds sont mis immédiatement à la disposition du pays membre une fois reçue l'approbation, avec un niveau d'accès limité à 50 % de la quote-part chaque année et plafonné à 100 % sur une base cumulée.
- Le pays membre doit énoncer les politiques qu'il entend mettre en œuvre pour surmonter ses difficultés de balance des paiements, et le FMI doit déterminer si le pays membre coopérera à la recherche de solutions.

Graphique 3.3

Encours des prêts concessionnels, exercices 2003–12
(Milliards de DTS)

Source : Département financier du FMI.

Note : IADM = Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Les administrateurs ont généralement partagé l'avis des services du FMI qui proposaient d'intégrer des facteurs qualitatifs et prospectifs dans la grille des critères d'admissibilité définis pour la LCM et la LPL. Notant que les ressources mises à disposition via la LCM et la LPL sont destinées à compléter provisoirement les réserves en période de risques accrus, ils ont réaffirmé que, normalement, l'accès à ces ressources devait être réduit dans le cadre des accords LCM subséquents, dès lors que, au moment où ces accords sont demandés, l'amélioration des perspectives de financement public et privé a fait durablement diminuer les besoins de balance des paiements effectifs ou potentiels. Les administrateurs sont convenus qu'il devait en aller de même pour les accords subséquents au titre de la LPL.

Les administrateurs ont insisté sur l'importance d'une conditionnalité *ex post* et *ex ante* dans le cas de la LPL. Ils ont salué les procédures permettant une intervention précoce du Conseil d'administration, qui sont applicables à tous les accords LPL, quels qu'en soient le montant ou la durée. Ils ont noté que, selon les services du FMI, les réformes proposées pourraient se traduire par une augmentation des demandes d'accès immédiat aux ressources du FMI, même si l'effet net serait sans doute relativement limité.

Modification du mécanisme élargi de crédit

En mars 2012, le Conseil d'administration a approuvé une modification du mécanisme élargi de crédit qui permettra aux accords élargis de courir d'emblée pour une période maximale de quatre ans¹⁶. Auparavant, ils n'étaient approuvés que pour une durée maximale de trois ans, avec possibilité de prorogation d'un an. Conformément à l'esprit des réformes entreprises depuis 2009 pour améliorer les instruments de prêt du FMI, qui ont conféré une souplesse appréciable au dispositif et permis de mieux adapter les instruments à la situation et aux besoins spécifiques des pays, l'utilisation du MEDC s'est progressivement étendue des pays à revenu faible et intermédiaire confrontés à des besoins de balance des paiements durables aux pays plus développés ayant des besoins de financement plus importants, comme ceux qui sont apparus durant la crise de la zone euro. Les achats au titre des accords élargis seraient échelonnés de manière uniforme, conformément aux pratiques habituelles du FMI. Il a été noté que les effets de cette modification du MEDC sur la conception de dispositifs mixtes MEDC-fonds fiduciaire RPC feraient l'objet d'un réexamen ultérieur des mécanismes en faveur des pays à faible revenu.

Tableau 3.3

Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2012

(Millions de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC)		
Afghanistan	14 novembre 2011	85,0
Bangladesh	11 avril 2012	640,0
Burundi	27 janvier 2012	30,0
Côte d'Ivoire	4 novembre 2011	390,2
Guinée	24 février 2012	128,5
République kirghize	20 juin 2011	66,6
Mali	27 décembre 2011	30,0
Niger	16 mars 2012	79,0
Sous-total		1.449,3
RELÈVEMENTS DU MONTANT DES ACCORDS FEC¹		
Burundi	13 juillet 2011	5,0
Djibouti	6 février 2012	9,5
Kenya	9 décembre 2011	162,8
Lesotho	9 avril 2012	8,7
Libéria	27 juin 2011	8,9
Mali	13 juin 2011	25,0
Sous-total		219,9
NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION		
Géorgie	11 avril 2012	125,0
Îles Salomon	6 décembre 2011	5,2
Sous-total		130,2
DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE²		
Côte d'Ivoire	19 juillet 2011	81,3
Dominique	19 janvier 2012	2,1
Saint-Vincent-et-les Grenadines	3 août 2011	1,2
Yémen	17 avril 2012	60,9
Sous-total		145,5
Total		1.944,9

Source : Département financier du FMI.

1 Seul le montant du relèvement est indiqué.

2 Les ressources de la facilité de crédit rapide sont fournies sous forme de décaissements directs sans qu'aucun programme ne soit nécessaire.

Gauche : Des cultivateurs s'informent sur les systèmes mis en place par les autorités locales dans la Province de Mwaro, au Burundi.

Droite : Des villageois extraient de la fibre de jute à proximité de la frontière entre l'Inde et le Bangladesh.



Instrument de soutien à la politique économique

L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) s'adresse aux pays à faible revenu qui ne souhaitent pas — ou n'ont pas besoin — de bénéficier de l'aide financière du FMI, mais cherchent à consolider leurs résultats économiques en étant suivis et soutenus par celui-ci. Cet instrument non financier complète utilement les financements accordés au titre du fonds fiduciaire RPC. Il aide les pays à concevoir et mettre en œuvre des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration, signalent clairement aux donateurs, aux banques de développement multilatérales et aux marchés, que les politiques conduites avec détermination par les pays membres concernés ont l'aval du FMI.

Jusqu'à présent, le Conseil d'administration a approuvé des ISPE pour sept pays : Cap-Vert (2006 et 2010), Mozambique (2007 et 2010), Nigéria (2005), Ouganda (2006 et 2010), Rwanda (2010), Sénégal (2007 et 2010) et Tanzanie (2007 et 2010); aucun ISPE n'a été approuvé pendant l'exercice 2012.

Défis macroéconomiques et opérationnels pour les pays en situation précaire

Évoquant en juillet 2011¹⁷ les défis macroéconomiques et opérationnels auxquels font face les pays en situation précaire, les administrateurs s'étaient félicités du fait que, lors de ses interventions dans ces pays, le FMI s'était globalement concentré sur ses domaines de compétence, et les avait aidé à renforcer leur cadre macroéconomique et leurs capacités institutionnelles et humaines, et à alléger leur dette. Toutefois, les administrateurs avaient noté que la mise en œuvre des programmes avait été inégale, ce qui s'expliquait, entre autres, par la fixation d'objectifs parfois trop ambitieux. Dans ce contexte, ils ne jugeaient pas inutile d'envisager la modification de certaines modalités d'intervention du FMI, tout en soulignant que, pour être efficaces, les efforts devraient continuer de porter en priorité sur les missions fondamentales du FMI et la poursuite d'une collaboration étroite avec la communauté internationale.



La plupart des administrateurs ont approuvé ou étaient prêts à étudier l'idée d'un assouplissement de la facilité de crédit rapide en faveur des pays à faible revenu en situation précaire, en préalable à des accords portant sur les tranches supérieures de crédit¹⁸. Cependant, en raison de la persistance des problèmes de balance des paiements que rencontrent généralement les pays fragiles, les administrateurs ont estimé que les accords dans les tranches supérieures de crédit devaient rester le principal instrument de l'engagement du FMI.

De manière générale, les administrateurs ont bien accueilli l'appel à plus de souplesse dans la conception des programmes, l'objectif étant de mieux s'adapter aux capacités de mise en œuvre limitées des pays fragiles. Ils ont néanmoins souligné que les règles de conditionnalité applicables aux différents mécanismes de financement devaient être maintenues. Ils sont convenus que les financements du FMI devaient progressivement diminuer à moyen terme et que l'essentiel des besoins à long terme des pays fragiles devraient être couverts par des ressources concessionnelles provenant de donateurs.

Les administrateurs ont souligné l'importance de l'assistance technique pour extraire les pays de la précarité. À cet égard, ils ont estimé que cette forme d'assistance devait être rattachée à des plans à moyen terme réalistes, bénéficiant d'un soutien approprié et s'appuyant notamment sur des conseillers résidents et la formation continue des responsables nationaux.

Crises systémiques, liens financiers et rôle des dispositifs mondiaux de sécurité financière

En juin 2011, à l'occasion d'un débat sur l'analyse des crises systémiques et le rôle des dispositifs mondiaux de sécurité financière¹⁹, les administrateurs ont noté que la complexité croissante des liens entre les pays comportait un risque d'instabilité systémique et augmentait d'autant la probabilité d'une grave tourmente économique et financière et d'une contagion à grande échelle. Ils ont observé que la riposte sans précédent opposée par les pouvoirs publics à la crise mondiale récente était à la mesure de la crise, ce qui contribuait à atténuer — et contribuerait ultérieurement à inverser — les pertes de production et de confiance des marchés. Plus globalement, les administrateurs ont reconnu que les grandes banques centrales avaient joué un rôle crucial en injectant des liquidités en devises fortes, et appuyé ainsi les efforts du FMI et d'autres institutions financières internationales. Même si, dans le contexte de la crise financière récente, les décisions de politique monétaire demeuraient guidées par les mandats et les objectifs intérieurs des banques centrales, il est apparu que ces objectifs coïncidaient justement avec les intérêts internationaux. Les administrateurs ont précisé que, à l'avenir, une prévisibilité accrue et une meilleure coordination des ripostes nationales seraient souhaitables.

La plupart des administrateurs ont considéré qu'il était possible d'améliorer encore les dispositifs mondiaux de sécurité financière pour que les victimes innocentes de la crise puissent recevoir des liquidités rapidement et en quantité suffisante et, plus généralement, pour favoriser une coopération mondiale plus efficace qui s'appuierait en particulier sur des accords de financement régionaux. Les administrateurs ont souligné que le renforcement du dispositif mondial de sécurité financière allait dans le sens des efforts déployés pour mieux repérer l'accumulation des risques systémiques et améliorer la prévention des crises.

En novembre 2011, à la suite de ces débats, le Conseil d'administration a approuvé, on l'a vu, un ensemble de mesures visant à réformer les instruments de financement du FMI pour mieux répondre aux besoins en liquidités et aux besoins urgents de balance des paiements des pays membres.

RENFORCER LA SURVEILLANCE POUR CONTRIBUER AU RETOUR D'UNE CROISSANCE MONDIALE DURABLE

Renforcement de la surveillance

Aux termes des Statuts du FMI, l'activité de surveillance consiste à superviser le système monétaire international et à suivre les politiques économiques et financières des 188 pays membres. Dans le cadre de ce processus conduit au plan mondial (surveillance multilatérale) et national (surveillance bilatérale), le FMI met en lumière les risques pour la stabilité et conseille ses membres sur les ajustements de politique économique à opérer. Ce faisant, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif fondamental — qui est de faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays — et soutient ainsi une croissance économique saine.

Surveillance multilatérale

Les principaux instruments de la surveillance multilatérale exercée par le FMI sont les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. Avec les *Perspectives économiques régionales* (voir « Dialogue avec les parties prenantes extérieures », au chapitre 5), ces trois publications semestrielles constituent les Études économiques et financières sur lesquelles le FMI s'appuie pour examiner les évolutions économiques et financières dans l'ensemble des pays membres. Une mise à jour est publiée deux fois par an pour les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques.

Les *Perspectives de l'économie mondiale* analysent en détail la situation économique générale, et évaluent les perspectives et les enjeux économiques aux niveaux mondial et régional. Elles présentent par ailleurs une réflexion approfondie sur les questions de grande actualité. L'édition de septembre 2011, qui traitait de la montée des risques en raison du ralentissement de la croissance économique mondiale, comportait des chapitres sur les politiques monétaires que les gouvernements devraient conduire pour contrer les effets inflationnistes des variations des prix des produits de base et sur la manière dont l'évolution de la fiscalité et des dépenses publiques influent sur le solde extérieur. L'édition d'avril 2012 présentait un examen des risques qui subsistaient malgré la reprise de la croissance, une analyse des politiques gouvernementales susceptibles de réduire les coûts économiques consécutifs à l'effondrement des marchés de l'immobilier et une étude des mesures que les exportateurs de produits de base pouvaient prendre face aux fluctuations des cours. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde fournit une évaluation actualisée des marchés financiers internationaux et de leurs perspectives d'évolution et traite des questions relatives au financement des économies émergentes en les replaçant dans le contexte mondial. Son objectif est de mettre en lumière les faiblesses qui pourraient menacer la stabilité des marchés financiers. Les séquelles de la crise

étaient le principal thème de l'édition de septembre 2011; les chapitres analytiques cherchaient à déterminer si les changements de comportement des investisseurs posaient un risque pour la stabilité financière mondiale et proposaient des lignes directrices pour la mise en œuvre des politiques macroprudentielles. L'édition d'avril 2012 du Rapport sur la stabilité financière dans le monde était consacrée à la recherche d'une stabilité durable et présentait une analyse du rôle crucial des actifs sûrs en tant que piliers de la stabilité financière, ainsi qu'une évaluation des conséquences financières du risque de longévité. Le Moniteur des finances publiques présente un tour d'horizon et une analyse des évolutions récentes dans le domaine des finances publiques, actualise les rapports sur les incidences budgétaires de la situation économique mondiale, ainsi que les projections budgétaires à moyen terme, et évalue les politiques destinées à rétablir la viabilité des finances publiques. L'édition de septembre 2011 du Moniteur des finances publiques examinait la résolution des problèmes budgétaires comme moyen de réduire les risques économiques, en analysant les dévaluations fiscales, divers épisodes de privatisation, le suivi de la dette et les ajustements entre stocks et flux; celle d'avril 2012 portait sur les moyens d'équilibrer les risques afférents à la politique budgétaire et commentait les travaux analytiques concernant les multiplicateurs budgétaires, les plans d'ajustement budgétaire et les conséquences de la crise sur les finances des administrations infranationales. Une vue d'ensemble des thèmes abordés dans les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques pour l'exercice 2012 est présentée au chapitre 2.

La crise mondiale ayant souligné la nécessité d'analyser plus en détail les liens entre les secteurs (réel, financier et budgétaire, par exemple) et entre les pays, le FMI a pris un certain nombre de mesures pour que ses activités de surveillance soient aussi interconnectées que l'économie mondiale. Sortis en 2011, les toutes premières «études de contagion» traitaient de l'impact des politiques économiques menées par les cinq pays du monde les plus importants au plan systémique (Chine, États-Unis, Japon, Royaume-Uni et zone euro) sur leurs partenaires²⁰. En septembre 2011, le FMI a élaboré le premier Rapport consolidé sur la surveillance multilatérale, qui met en avant les principaux messages ressortant des instruments de la surveillance multilatérale (*Perspectives de l'économie mondiale*, Rapport sur la stabilité financière dans le monde, Moniteur des finances publiques et études de contagion); un deuxième rapport est paru au mois d'avril suivant. En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni pour procéder à un premier examen groupé des trois publications phare, en janvier tout d'abord dans le cadre d'une séance informelle, puis en avril, lors d'une réunion formelle.

Surveillance bilatérale

Les consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI (voir encadré 3.2 sur la page Internet du *Rapport annuel*) constituent la clé de voûte de la surveillance bilatérale (c'est-à-dire par pays). Ces consultations, qui ont lieu normalement à intervalles réguliers avec chaque pays membre, sont l'occasion d'évaluer en profondeur l'évolution de sa situation économique et financière, ses perspectives d'avenir et ses politiques. À partir de son analyse, le FMI fournit en toute franchise des conseils sur l'action à mener. Au cours de l'exercice 2012, 122 consultations ont été réalisées (voir tableau 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*). Dans l'immense majorité

des cas (107 pour l'exercice 2012, soit 88 %; voir tableau 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*), le rapport des services du FMI et les analyses qui accompagnent le processus de consultation sont également publiés sur le site Internet de l'institution. Le Conseil d'administration du FMI évalue régulièrement la mise en œuvre de la surveillance bilatérale, dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance.

Examen triennal de la surveillance 2011

En octobre 2011, le Conseil d'administration a procédé à un examen complet des activités de surveillance du FMI — l'examen triennal de la surveillance — et du cadre juridique dans lequel elles s'inscrivent²¹. Les administrateurs ont globalement souscrit aux principales conclusions des services du FMI, qui estimaient notamment que des progrès sensibles avaient été accomplis depuis le dernier examen triennal, en 2008, même s'il subsistait des lacunes importantes. Comme les services du FMI, ils ont jugé qu'il fallait prêter une attention particulière à six domaines d'action, à savoir les interconnexions, l'évaluation des risques, la stabilité externe, la stabilité financière, le cadre juridique et l'influence de la surveillance. Ils ont dans l'ensemble approuvé le plan d'action pour le renforcement de la surveillance présenté par la Directrice générale²², tout en constatant un certain nombre de points de divergence. Ils ont également approuvé les priorités opérationnelles correspondantes pour 2011–14, proposées par les services du FMI.

Interconnexions. Les administrateurs ont jugé utile de resserrer le lien entre les analyses de portée mondiale et de portée nationale pour guider la formulation des recommandations de politique économique dans le cadre des relations bilatérales. Ils ont eux aussi considéré que l'analyse des retombées externes, comme celle qui figurait dans les études de contagion consacrées à cinq économies d'importance systémique (voir «Surveillance multilatérale» au début du chapitre), avait utilement contribué à la surveillance du FMI et devrait être reconduite pour ces cinq économies, et que le point serait fait durant l'exercice 2013. Les administrateurs se sont déclarés très favorables à la poursuite des analyses transversales.

Évaluation des risques. Les administrateurs ont confirmé la nécessité d'être plus vigilants, dans le cadre de la surveillance bilatérale et multilatérale, aux risques et à leurs canaux de transmission, sans pour autant négliger le scénario de référence. À cet égard, ils se sont généralement montrés favorables aux propositions des services du FMI, y compris celles qui visaient à mieux exploiter les résultats obtenus grâce aux outils d'évaluation existants.

Stabilité financière. Les administrateurs ont souligné la nécessité d'améliorer encore la surveillance du secteur financier. Ils ont recommandé d'adopter un plan de travail stratégique (voir «Programme de travail pour la surveillance du secteur financier» dans la suite de ce chapitre, concernant les discussions futures sur ce sujet au Conseil d'administration), de promouvoir les études sur les interconnexions financières, de renforcer les analyses du secteur financier dans le cadre de la surveillance bilatérale et de remédier au problème des données incomplètes, tout en encourageant une coordination étroite avec d'autres instances internationales. Ils se sont dits favorables à une participation accrue des experts du secteur financier



Gauche : Carlo Cottarelli, Directeur du Département des finances publiques, et ses collègues présentent l'édition de septembre 2011 du Moniteur des finances publiques à la presse, à Washington.

Droite : Un ouvrier contrôle la construction d'un centre commercial à Pristina (Kosovo).

aux missions de consultation au titre de l'article IV²³ pour les économies dont le secteur financier revêt une importance systémique ou présente des fragilités notables.

Stabilité externe. Les administrateurs ont approuvé les efforts visant à élargir l'analyse de la stabilité externe au-delà des simples taux de change, en soulignant que l'analyse des taux de change ne devait pas pour autant passer à l'arrière-plan. À ce propos, la plupart des administrateurs sont convenus que le FMI devrait publier à intervalles réguliers des évaluations des soldes extérieurs effectuées par ses services qui soient cohérentes au niveau multilatéral, en mettant à profit les évaluations plus fines réalisées par le Groupe consultatif sur les taux de change.

Cadre juridique. La majorité des administrateurs ont jugé qu'il était opportun d'actualiser le cadre juridique existant pour accroître l'efficacité de la surveillance (en avril 2012, un débat a eu lieu au Conseil d'administration sur la modernisation du cadre juridique de la surveillance). La plupart se sont déclarés favorables ou ouverts à un nouveau dispositif de surveillance intégrée, qui engloberait la surveillance bilatérale et multilatérale et refléterait une conception élargie de la stabilité mondiale, et ont dit attendre avec intérêt les travaux de suivi concernant la décision sur la surveillance intégrée.

Influence de la surveillance. Les administrateurs sont convenus que, en matière de surveillance, l'influence devait se mériter. Outre la qualité, ils étaient d'avis que la franchise, l'impartialité et le souci d'adapter les conseils au contexte spécifique de chaque pays, ainsi qu'un suivi approprié des conseils prodigués par le passé, étaient essentiels pour donner plus de poids à la surveillance. Ils ont salué le nouveau Rapport consolidé sur la surveillance multilatérale (voir «Surveillance multilatérale» en début de chapitre), qui serait utile pour stimuler les débats au niveau des responsables des politiques économiques et pour renforcer le rôle du CMFI. Les administrateurs ont convenu que le FMI pouvait se montrer plus attentif à l'impératif de croissance partagée, à l'emploi et aux autres questions sociales dont les incidences macroéconomiques sont substantielles, en s'appuyant sur les compétences d'autres institutions dans ces domaines. Ils ont jugé important que les services du FMI et les autorités nationales puissent avoir des échanges de vues sur les questions les plus importantes avant les entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV.

Les administrateurs ont salué les changements organisationnels destinés à remédier aux carences identifiées par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE)²⁴ — y compris les changements visant à intensifier la collaboration et à promouvoir la diversité d'opinion au sein des services du FMI ainsi qu'une plus grande continuité des équipes de mission — et prôné leur mise en œuvre rapide.

Les administrateurs se sont félicités que la direction du FMI se soit engagée à maîtriser les coûts de mise en œuvre des propositions formulées à l'issue de l'examen triennal de la surveillance et à faire en sorte que des économies soient réalisées en contrepartie lors du prochain cycle budgétaire, tout en garantissant une surveillance de qualité à l'ensemble des pays membres.

Renforcement de la surveillance du secteur financier

Comme les évolutions du secteur financier peuvent rapidement déclencher des crises et les propager, il est crucial que la surveillance de ce secteur soit efficace. Depuis le début de la crise mondiale, le FMI a axé plus nettement sa surveillance multilatérale et bilatérale sur les aspects relatifs au secteur financier et établi un plan stratégique *ad hoc*. Des moyens supplémentaires ont été alloués aux travaux de recherche sur les marchés financiers et les établissements financiers complexes, ainsi qu'à leur surveillance.

Suivi des interconnexions financières

En mai 2011, le Conseil d'administration a examiné le travail déjà accompli en vue de remédier au manque de données relatives aux interconnexions financières, en se référant en particulier au modèle établi par le Conseil de stabilité financière (CSF) pour les établissements financiers d'importance systémique²⁵. Les administrateurs partageaient l'avis des services du FMI, estimant qu'il fallait disposer de données plus détaillées pour mieux évaluer les risques et comprendre les liens financiers qui existent entre les pays dans un environnement mondial de plus en plus intégré. Disposer de données financières ventilées par lieu de résidence, pays, secteur, instrument, échéance et monnaie de libellé faciliterait, ont fait observer les administrateurs, l'identification des risques de taux d'intérêt et de change, des asymétries d'échéances ou des écarts de financement et des effets de contagion potentiels. Les administrateurs ont donc

encouragé les services du FMI à poursuivre leurs travaux pour remédier aux déficits de données identifiés.

La plupart des administrateurs les ont aussi incités à continuer de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du CSF en vue de finaliser le modèle de données pour les établissements financiers mondiaux d'importance systémique, d'établir des lignes directrices en matière de statistiques et de créer un mécanisme permettant aux institutions officielles concernées d'échanger des données. En même temps, les administrateurs ont souligné qu'il fallait traiter la question des règles de confidentialité et des limites juridiques que certains pays imposent à l'échange de données sur les entreprises.

Ils ont salué les initiatives visant à améliorer la disponibilité des données, y compris l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille et l'enquête coordonnée sur l'investissement direct, et encouragé les services du FMI à trouver de nouveaux moyens d'alléger la tâche qui incombe aux pays membres pour déclarer leurs données. Ils se sont généralement déclarés favorables à ce que soit élargie la liste de devises et de pays couverts par la base de données COFER (composition par devises des réserves de change), tout en maintenant les dispositions existantes en matière de confidentialité. Ils ont salué la proposition des services du FMI de lancer des consultations bilatérales avant d'introduire tout changement. De manière générale, ils ont approuvé l'idée de réfléchir à la production de données moins agrégées pour la base COFER, pour les valeurs mobilières et les instruments détenus dans les réserves de change, l'objectif étant de permettre une meilleure compréhension des interconnexions financières et des flux de capitaux internationaux.

Les administrateurs ont salué les propositions d'améliorer les Statistiques bancaires internationales publiées par la Banque des règlements internationaux (BRI), en précisant que cela contribuerait à combler d'importantes lacunes parmi les données, indispensables au travail de surveillance du FMI.

En outre, lors d'une réunion informelle qui s'est tenue en mars 2012, le Conseil d'administration a évoqué la question des interconnexions dans le contexte des efforts déployés par le FMI pour renforcer sa surveillance. À l'occasion de cette discussion informelle, les membres du Conseil d'administration ont examiné un cadre conceptuel élaboré par les services du FMI et qui permet de mieux comprendre les liens directs et indirects entre les pays. Les travaux sur ce dossier important se poursuivent.

Évolution des politiques macroprudentielles

À la suite des débats d'avril 2011 sur la définition d'un cadre pour les politiques macroprudentielles, les travaux dans ce sens se sont poursuivis durant l'exercice 2012. Le Conseil s'est réuni en séance informelle pour examiner deux documents. Le premier analysait les dispositions institutionnelles liées à la politique macroprudentielle, présentait les critères d'évaluation des différents modèles et en examinait les atouts et les points faibles. Le second document analysait l'expérience de divers pays en matière d'outils macroprudentiels, en évaluait l'efficacité et concluait que la plupart des instruments macroprudentiels contribuaient efficacement à atténuer la procyclicité dans le secteur financier.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En juin 2011, les administrateurs ont examiné un document des services du FMI sur l'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)²⁶ et souligné que le travail du FMI avait très largement contribué à la riposte de la communauté internationale dans ces deux domaines (au sujet des mesures LBC/FT prises par deux pays dans le cadre de programmes soutenus par le FMI, voir l'encadré 3.4). Ils ont jugé qu'il serait bon de réfléchir aux moyens d'améliorer les évaluations LBC/FT, notamment à la possibilité de pratiquer des évaluations ciblées et fondées sur les risques. Ils ont convenu que, dans le cadre d'évaluations fondées sur les risques, la première évaluation d'un pays membre serait complète, tandis que les suivantes se concentreraient sur les domaines où le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avaient le plus de risques de ne pas être décelés ni sanctionnés. Ils sont également convenus que le passage à des rapports sur l'observation des normes et codes à la fois ciblés et basés sur les risques en matière de LBC/FT²⁷ devrait être approuvé par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), qui est l'organisme de normalisation en la matière, et par d'autres parties prenantes. Il fallait en particulier que la méthodologie de ces évaluations et les critères servant à sélectionner les aspects à évaluer selon les pays soient établis en collaboration avec le GAFI et les organismes régionaux remplissant les mêmes fonctions, et avec d'autres parties prenantes. La plupart des administrateurs ont estimé qu'il fallait maintenir le lien obligatoire entre les évaluations LBC/FT et les évaluations réalisées dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier.

Les administrateurs ont réaffirmé qu'ils étaient favorables à une collaboration du FMI avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, y compris avec le Groupe de suivi de la coopération internationale (*International Cooperation Review Group*) qui, au sein du GAFI, s'occupe des juridictions non coopératives. Conformément aux orientations définies lors de l'examen de l'initiative en matière de normes et codes²⁸, les administrateurs ont jugé souhaitable que les services du FMI continuent de participer au groupe de suivi, «offrent leurs bons offices» et communiquent des informations pertinentes sur les pays membres concernés, avec leur accord, mais sans participer au volet fondamentalement coercitif du processus. Ils ont fait observer que, dans de tels cas, la participation des services du FMI ne devait pas donner l'impression qu'ils validaient d'éventuelles déclarations publiques sur les juridictions non coopératives.

Dans leur majorité, les administrateurs ont approuvé la méthode et les considérations présentées dans le document en ce qui concerne les différents aspects de la LBC/FT et des infractions connexes à prendre en compte dans le contexte des évaluations modulaires de la stabilité financière ainsi que dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier et de la surveillance bilatérale. De plus, les administrateurs se sont déclarés généralement favorables à ce que les questions touchant à la LBC/FT continuent d'être incluses, sur la base du volontariat, dans les entretiens au titre de l'article IV. Ils ont noté que le prochain examen du programme LBC/FT devait être achevé dans les cinq ans.

Encadré 3.4

Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux dans le cadre de programmes soutenus par le FMI : cas de l'Afghanistan et de la Grèce

Sachant que le renforcement des contrôles relatifs au blanchiment de capitaux peut contribuer à prévenir et atténuer les conséquences des comportements délictueux^a, les programmes soutenus par le FMI en Afghanistan et en Grèce comportent des éléments de conditionnalité liés à des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC).

En Afghanistan, la faillite de la Kabul Bank (premier établissement bancaire du pays en juillet 2010) a été provoquée par un système de prêts entre parties liées fonctionnant à grande échelle et apparemment frauduleux. Si les infractions sont avérées, les pertes, qui s'élèvent à plus de 900 millions de dollars (5 % du PIB et plus de la moitié des recettes publiques en 2010) seraient parmi les plus importantes de l'histoire des pertes bancaires d'origine criminelle (en pourcentage du PIB). Dans le cadre du programme soutenu par la facilité élargie de crédit du FMI, les autorités afghanes s'emploient notamment à renforcer la législation relative aux activités bancaires et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les mesures de bonne gouvernance

économique visent notamment à améliorer le respect des normes de LBC/FT, à donner la priorité à la vérification en bonne et due forme de l'identité des personnes qui détiennent et contrôlent les établissements financiers, ainsi qu'à renforcer le cadre de la surveillance et l'indépendance des autorités de surveillance. Des mesures sont aussi prises pour tenter de récupérer les avoirs volés à la Kabul Bank afin de réduire autant que possible les coûts budgétaires de la crise.

En octobre 2011, les autorités grecques qui souhaitent renforcer leur arsenal de lutte contre la fraude fiscale ont décidé de perfectionner leurs outils LBC en obligeant les établissements financiers à déclarer à la cellule de renseignement financier de leur pays toute transaction susceptible d'être en relation avec une fraude fiscale. En mars 2012, la cellule de renseignement financier s'est mise à geler les avoirs semblant liés au blanchiment des produits de la fraude fiscale et deux mesures LBC ont vu le jour, qui visaient à intensifier les flux d'informations entre, d'une part, les établissements financiers et le fisc, et, d'autre part, la cellule de renseignement financier.

a On trouvera de plus amples informations sur les activités du FMI en matière de LBC/FT sur le site Internet www.imf.org/external/np/leg/amlcft/eng/.

Programme de travail pour la surveillance du secteur financier

Comme on l'a vu plus haut à propos de l'examen triennal de la surveillance effectué en 2011, l'une des principales recommandations formulées à cette occasion était de définir un plan stratégique pour promouvoir la stabilité financière. Le processus a démarré en avril 2012, quand le Conseil d'administration a examiné le programme de surveillance du secteur financier élaboré par les services du FMI²⁹.

Les administrateurs ont approuvé les principaux points du programme de travail, qui englobe les priorités immédiates pour contenir la crise actuelle et deux grandes priorités à moyen terme : renforcer le suivi des risques systémiques et synthétiser les expériences nationales pour en tirer les meilleures pratiques afin d'accroître la résilience des systèmes financiers. Comme les services du FMI, ils ont jugé que la priorité immédiate était de rétablir la stabilité financière, en particulier dans la zone euro, mais pas uniquement, et de limiter les retombées sur d'autres régions. Ils ont néanmoins souligné qu'il était tout aussi important que le FMI reste présent dans l'ensemble des pays membres et des régions qui connaissent des défis de politique économique, y compris les pays émergents et à faible revenu.

En ce qui concerne les priorités à moyen terme, les administrateurs ont souligné la nécessité de mieux comprendre et de mieux suivre le risque systémique à l'échelle mondiale, de construire des systèmes financiers plus résilients et plus propices à la croissance, et de rendre les pays membres plus aptes à prévenir et gérer les crises. Dans cette perspective, ils se sont dits favorables aux efforts visant à affiner

l'analyse des interconnexions entre secteurs financiers, à mieux comprendre les liens entre secteur financier et secteur réel, à évaluer les points faibles des banques et des institutions non bancaires, et à promouvoir l'approfondissement des circuits financiers. Ils ont aussi appuyé les efforts déployés par le FMI et d'autres parties prenantes pour remédier au manque de données et surveiller les risques engendrés par les établissements et les marchés internationaux jouant un rôle systémique.

Les administrateurs sont convenus qu'il était important de faire participer d'autres acteurs internationaux, notamment les autorités nationales, à l'élaboration d'un plan stratégique. Le FMI devrait alors se concentrer sur son mandat et ses domaines de compétence fondamentaux, en s'appuyant au besoin sur les compétences d'autres instances internationales. Ils ont insisté sur la nécessité que le plan prévoie des actions spécifiques, assorties de priorités et d'échéances claires, et fournisse une évaluation des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Politique budgétaire

Modernisation du cadre de la politique budgétaire et de l'analyse de viabilité de la dette publique

Constatant que la crise mondiale récente avait mis en lumière la nécessité d'accorder plus d'attention à la viabilité de la dette publique dans les pays ayant accès aux marchés, en particulier les économies avancées, le Conseil d'administration a examiné en août 2011 un document des services du FMI sur la modernisation du cadre de la



Gauche : Un cultivateur remplit sa batteuse à Momirak, Tadjikistan.
Droite : Vendeur de bananes ambulante dans une rue de Niamey (Niger).

politique budgétaire et de l'analyse de viabilité de la dette publique³⁰. La majorité des administrateurs ont généralement bien accueilli la proposition des services du FMI de mieux prendre en compte certains éléments, notamment le réalisme des hypothèses de référence, le niveau de la dette publique comme déclencheur d'une analyse plus approfondie, l'analyse des risques budgétaires, les facteurs de vulnérabilité résultant du profil de la dette, et la définition du solde budgétaire et de la dette publique. En outre, pour l'évaluation de la viabilité de la dette des pays ayant accès aux marchés, ils se sont généralement dits favorables à une méthode d'analyse plus axée sur les risques et qui serait plus ou moins approfondie en fonction des facteurs de vulnérabilité spécifiquement identifiés pour chaque pays. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité de maintenir un degré de normalisation raisonnable pour garantir le traitement impartial de tous les pays et les comparaisons entre pays.

La plupart des administrateurs ont jugé opportun d'utiliser un ratio dette/PIB de 60 % comme critère important, entre autres, pour le déclenchement d'une analyse plus rigoureuse des risques de surendettement. Ils ont préconisé de faire preuve de souplesse et de discernement, en se fondant sur un plus large éventail d'indicateurs pour décider de l'opportunité d'une analyse plus approfondie. Les administrateurs ont d'ailleurs fait observer que l'existence d'autres facteurs de vulnérabilité liés au profil de la dette ou plus généralement à des risques budgétaires pouvait justifier le lancement d'une analyse plus poussée, y compris pour les pays dont la dette n'avait pas atteint le seuil de référence.

Les administrateurs sont convenus que la définition du solde budgétaire et de la dette publique devrait être étendue de manière à inclure l'ensemble des administrations publiques. Ils ont jugé utile d'évaluer les tensions que le vieillissement de la population et les soins de santé engendraient pour les dépenses publiques et, le cas échéant, de disposer de mesures de l'endettement net pour compléter l'analyse de la dette brute. La plupart des administrateurs se sont déclarés favorables à ce que les engagements conditionnels soient pris en compte dans l'analyse de viabilité de la dette. Les administrateurs ont aussi demandé que les analyses prennent davantage en compte la structure de la dette et ils sont convenus que les

repères indicatifs cités dans le document des services du FMI pouvaient améliorer les analyses. Ils ont également noté que d'autres spécificités nationales devaient être prises en compte, telles que la capacité du marché d'absorber la dette.

Gestion des risques pour la croissance mondiale et des variations brutales des prix des produits de base : facteurs de vulnérabilité et défis pour les pays à faible revenu

En novembre 2011, le Conseil d'administration a examiné un rapport des services du FMI sur les fragilités des pays à faible revenu et les défis de politique économique auxquels ils sont confrontés dans une conjoncture mondiale très incertaine³¹. Les administrateurs se sont félicités que la plupart des pays à faible revenu frappés par la crise mondiale se soient vite remis sur pied. Pour l'avenir, en revanche, ils ont rappelé que les risques de voir la croissance diminuer s'étaient accrus alors que de nombreux pays à faible revenu n'avaient pas encore retrouvé leur capacité d'absorber de nouveaux chocs. Les administrateurs se sont donc dits préoccupés par le fait que bon nombre de ces pays étaient moins bien équipés qu'avant la crise pour encaisser des chocs externes.

Les administrateurs ont noté que, pour la plupart des pays à faible revenu, les possibilités de relance budgétaire pour contrer un affaiblissement brutal de la croissance mondiale étaient plus limitées qu'avant la crise en raison de l'amenuisement des marges budgétaires et de la réduction de l'aide. Néanmoins, ils ont considéré que les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante devraient maintenir leurs niveaux de dépenses pour éviter toute aggravation de l'impact socioéconomique de ce choc. En outre, la plupart des administrateurs ont estimé que, dans les pays où l'inflation était modérée, les politiques monétaires et de change pouvaient être mises activement à contribution pour fournir un soutien anti-cyclique. Ils ont noté toutefois que, si le ralentissement devait se prolonger à moyen terme, un nouveau réajustement des politiques macroéconomiques pourrait être nécessaire.

Les administrateurs se sont généralement déclarés favorables à une riposte pragmatique en cas de flambée des cours des produits de

base, riposte qui pourrait comprendre des mesures ciblées de protection des plus pauvres, en fonction de la marge de manœuvre budgétaire disponible. Ils ont souligné que l'un des défis majeurs pour les pays à faible revenu consistait à reconstituer les amortisseurs macroéconomiques tout en couvrant les besoins de dépenses urgents pour faire reculer la pauvreté et soutenir la croissance. Ils ont reconnu que cela pouvait nécessiter des arbitrages difficiles et que la diversité des contextes nationaux excluait toute approche uniforme.

Surveillance externe et des taux de change

L'examen triennal de la surveillance d'octobre 2011 a montré que la surveillance avait effectivement été renforcée, mais qu'elle présentait des lacunes importantes, surtout du point de vue des membres et des utilisateurs extérieurs, notamment en ce qui concernait l'analyse de la stabilité externe. Le plan d'action dévoilé en avril 2012 par la Directrice générale appelle le FMI à veiller à la cohérence au plan multilatéral de son analyse de la stabilité extérieure, avec un nouveau rapport sur le secteur extérieur qui examinera l'origine des déséquilibres et certains des risques connexes pour la stabilité extérieure. L'un des volets importants de ce rapport devrait être l'évaluation des positions extérieures, et un groupe de travail interdépartemental a d'ores et déjà commencé à élaborer une nouvelle méthodologie (qui succèdera à celle du Groupe consultatif sur les taux de change) centrée davantage sur les transactions courantes, les taux de change et les avoirs extérieurs nets. En mars 2012, le Conseil d'administration s'est réuni en séance informelle pour évoquer cette méthodologie et le processus d'élaboration du nouveau rapport sur le secteur extérieur, et devrait avoir un débat formel à ce sujet dans le courant de l'exercice 2013.

Flux de capitaux

Durant l'exercice 2012, le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux sur la mise au point d'une méthode globale, souple et équilibrée de la gestion des flux de capitaux, inspirée des expériences

nationales. Les travaux antérieurs portaient essentiellement sur les politiques des pays bénéficiaires et sur les circonstances dans lesquelles il convenait de prendre des mesures de gestion des flux.

Aspects multilatéraux des mesures concernant les flux de capitaux

En novembre 2011, le Conseil d'administration a examiné un document des services du FMI sur les aspects multilatéraux des mesures appliquées aux flux de capitaux³². Constatant que les politiques des pays émetteurs et des pays destinataires aidaient à tirer parti des flux de capitaux tout en limitant les risques, les administrateurs se sont rangés à l'avis des services du FMI qui considéraient que les responsables nationaux devraient être plus attentifs à la transmission multilatérale de leurs politiques, eu égard notamment aux cadres prudentiels et aux politiques monétaires. Ils sont également convenus que l'amélioration des cadres prudentiels nationaux bénéficiait à tous les pays et au système mondial dans son ensemble. Ils ont également indiqué que l'achèvement et la mise en œuvre complète des réformes de la réglementation et de la surveillance qui étaient en cours à l'échelle nationale et internationale, ainsi que l'établissement de nouveaux cadres macroprudentiels, contribueraient à limiter les possibilités d'arbitrage et à atténuer les risques transnationaux.

La plupart des administrateurs ont noté que, compte tenu de la complexité du processus de transmission, il n'était guère utile que les grandes banques centrales se préoccupent activement des effets multilatéraux de leur politique monétaire. Une majorité d'administrateurs sont convenus que, face au regain d'intérêt pour les mesures de gestion des flux de capitaux, il y avait lieu de prêter attention à leurs conséquences multilatérales. En effet, les mesures prises par un pays donné peuvent avoir des répercussions multilatérales, en faisant gonfler ou diminuer les flux de capitaux destinés à des pays comparables. La plupart étaient également d'avis qu'un recours modéré aux mesures de gestion des flux de capitaux n'influaient guère

Gauche : Un ouvrier répare le toit d'une habitation de Cité Soleil, en Haïti. **Droite :** Vendeuse de batik à Banjul (Gambie).



sur le niveau de risque global découlant de ces flux ni sur la stabilité mondiale, mais ils ont noté que la multiplication ou l'intensification de ces mesures ferait grimper les coûts à l'échelle mondiale.

Libéralisation des flux de capitaux et gestion des sorties

En avril 2012, lors d'une réunion du Conseil d'administration consacrée à la libéralisation des flux et à la gestion des sorties de capitaux, les administrateurs ont approuvé les observations formulées par les services du FMI, qui estimaient qu'une libéralisation complète n'était pas systématiquement souhaitable pour tous les pays, mais que le degré de libéralisation convenant à un pays dépendait de sa situation particulière, en particulier de son stade de développement institutionnel et financier³³. Ils ont noté qu'il n'existait pas de méthode universelle pour libéraliser les flux de capitaux et souligné la nécessité d'aborder la question avec circonspection, en prenant en compte la capacité des institutions et du marché d'absorber les flux de capitaux et de gérer les risques dans un monde où l'intégration financière était de plus en plus poussée. La plupart des administrateurs ont jugé que les méthodes proposées par les services du FMI concernant la libéralisation des flux de capitaux et le recours à des mesures de gestion des sorties de capitaux constituaient dans l'ensemble un point de départ satisfaisant pour concevoir une approche institutionnelle globale permettant d'éclairer les débats avec les pays membres.

Dans leur majorité, les administrateurs ont insisté sur la nécessité d'être très attentif aux effets multilatéraux de la libéralisation des flux de capitaux. Certains ont fait remarquer que la libéralisation conduite par de grandes économies émergentes d'importance systémique pouvait avoir des effets multilatéraux sensibles, notamment un gonflement des flux de capitaux bruts, un détournement des flux entrant ou sortant d'un pays, des conséquences pour la stabilité financière et une plus grande flexibilité du taux de change. De nombreux administrateurs ont souligné que la première parade en cas de sorties de capitaux excessives et volatiles devrait être la mise en œuvre de politiques appropriées sur les plans macroéconomique et structurel et dans le secteur financier. Un certain nombre d'autres administrateurs ont estimé que les mesures de gestion des flux de capitaux devaient occuper une place plus importante dans la panoplie d'outils dont disposent les pouvoirs publics, car elles peuvent se révéler efficaces quand des mesures macroéconomiques ou autres sont difficilement envisageables.

Les administrateurs ont reconnu que les propositions examinées pendant la réunion devraient être réévaluées périodiquement, à mesure que les enjeux sous-jacents seraient mieux compris. Ils ont noté qu'un document de travail ultérieur demandé aux services du FMI par le CMFI présenterait une approche complète, équilibrée et souple de la gestion des flux de capitaux, en s'appuyant sur l'expérience des pays membres en la matière.

Évaluation et gestion des risques

À la suite de la crise financière, le FMI a perfectionné son système d'évaluation des risques. En 2009, il a mis en place l'exercice d'alerte avancée afin d'identifier et d'évaluer les risques à faible probabilité de réalisation mais à effets sensibles sur l'économie mondiale; il a également élaboré des cadres d'analyse pour évaluer les facteurs de

vulnérabilité et les risques naissants dans les économies avancées, les économies émergentes et les pays à faible revenu. En principe, l'exercice d'alerte avancée a lieu deux fois par an (en collaboration avec le CSF); ses résultats font l'objet de discussions au Conseil d'administration et au CSF, après quoi ils sont présentés aux personnalités de haut rang qui assistent aux Réunions de printemps et à l'Assemblée annuelle. En lien étroit avec cet exercice est établie une «liste d'alerte avancée» qui recense, à l'intention du Conseil d'administration du FMI et des membres du CSF, les principaux risques, facteurs de vulnérabilité et tendances mis en évidence lors de l'exercice.

Les exercices d'évaluation des facteurs de vulnérabilité des pays avancés et émergents sont une composante essentielle du travail de recherche et d'analyse plus vaste qui contribue aux résultats quantitatifs de l'exercice d'alerte avancée. Ces exercices d'évaluation s'appuient sur des informations obtenues à l'aide de divers modèles pour évaluer la vulnérabilité à différents types de choc aux niveaux régional et mondial. Comme ces résultats sont, par nature, propres aux pays concernés, ils alimentent l'exercice d'alerte avancée, mais ne sont pas communiqués au Conseil d'administration du FMI ni aux membres du CSF.

Rôle du DTS

En octobre 2011, le Conseil d'administration a mené une réflexion sur l'élargissement éventuel des critères devant présider au choix des monnaies qui composent le panier du DTS. Cette réflexion a été un des temps forts du programme de travail consacré à l'évaluation du DTS et à la réforme du système monétaire international³⁴. La plupart des administrateurs ont considéré que les critères de sélection existants demeuraient appropriés. Ils ont souligné que les conditions d'entrée d'une monnaie dans le panier ne devaient pas être assouplies. Ils ont salué comme une étape utile la définition par les services du FMI des indicateurs à prendre en compte pour déterminer le caractère «librement utilisable»³⁵ d'une monnaie lors des réexamens périodiques du panier du DTS. Ils ont précisé que ces indicateurs ne devraient pas être utilisés de manière mécanique et que, en définitive, le caractère «librement utilisable» d'une monnaie devrait être défini pour une large part en fonction d'éléments d'appréciation, dans le respect de la définition qui en est donnée dans les Statuts de l'institution. Un certain nombre d'administrateurs ont aussi insisté sur l'importance de permettre au panier de suivre les évolutions du système monétaire international.

La plupart des administrateurs sont convenus qu'un critère fondé sur la taille devait continuer d'occuper une place importante parmi les critères de sélection des monnaies composant le panier du DTS. Tout en reconnaissant qu'il serait souhaitable, en principe, que le critère relatif aux exportations soit complété par les entrées de capitaux, la plupart des administrateurs ont préféré que les exportations demeurent l'unique critère de taille, en attendant une amélioration des données sur les comptes des opérations financières.

Le Conseil d'administration réexamine tous les cinq ans le panier du DTS, en évaluant notamment les monnaies qui pourraient y être incluses et leurs pondérations respectives. Le prochain réexamen est prévu en 2015.

4 RENFORCER LES CAPACITÉS POUR PÉRENNISER LA CROISSANCE



RENFORCER LES CAPACITÉS POUR PÉRENNISER LA CROISSANCE



L'AIDE AUX PAYS À FAIBLE REVENU

Disposant d'amortisseurs budgétaires moins fournis qu'avant la crise de 2008 et confrontés à des perspectives incertaines en matière d'aide des donateurs, les pays à faible revenu sont restés très exposés aux chocs mondiaux pendant l'exercice 2012. Le FMI est intervenu de plusieurs manières pour les aider à faire face à ces difficultés et à relever d'autres défis. Outre les financements concessionnels accordés à ces pays pendant l'exercice, et l'obtention de ressources concessionnelles supplémentaires grâce aux bénéfices exceptionnels tirés des ventes d'or (voir chapitre 3), et les nouveaux accords d'emprunt signés pour financer les concours en faveur des pays à faible revenu (voir chapitre 5), le Conseil d'administration s'est saisi d'un certain nombre de dossiers revêtant un intérêt particulier pour ces pays. Il a ainsi traité les questions d'endettement lors de la revue des initiatives PPTE et IADM, ainsi que du cadre conjoint FMI–Banque mondiale de viabilité de la dette des pays à faible revenu. Le Conseil a aussi examiné les moyens par lesquels ces pays pouvaient gérer les risques pesant sur la croissance mondiale et les chocs sur les prix des produits de base.

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et initiative d'allègement de la dette multilatérale

Le FMI et la Banque mondiale ont mis au point un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres dont l'objectif est qu'aucun pays pauvre n'ait à supporter une dette trop lourde pour lui. Les deux organisations ont lancé en 1996 l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Depuis lors, la communauté financière internationale — institutions multilatérales et autorités nationales —

a œuvré pour ramener à un niveau soutenable l'endettement extérieur des pays pauvres les plus endettés.

Pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTE, un pays doit satisfaire à certains critères : 1) remplir les conditions d'obtention des financements du fonds fiduciaire RPC (voir chapitre 3); 2) faire face à une charge d'endettement insupportable à laquelle les mécanismes d'allègement traditionnels ne peuvent remédier; 3) donner la preuve qu'il a engagé des réformes et mené une politique économique saine dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI; et 4) avoir élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté selon un vaste processus participatif au niveau national. Si un pays satisfait à tous ces critères et remplit certaines conditions, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale le déclarent officiellement admissible à un allègement de sa dette, et la communauté internationale s'engage à ramener celle-ci à un niveau considéré comme viable. La première étape de l'initiative PPTE est appelée le *point de décision*. Lorsqu'un pays y parvient, il est en droit de recevoir immédiatement un allègement intérimaire sur le service de la dette qui est exigible.

Pour bénéficier de la réduction intégrale et irrévocable de la dette au titre de l'initiative PPTE, un pays doit se conformer à des obligations supplémentaires : il lui faut 1) continuer à obtenir de bons résultats dans le cadre d'un programme soutenu par le FMI; 2) appliquer de façon satisfaisante les réformes fondamentales convenues au point de décision; 3) adopter un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et mettre en œuvre sa stratégie pendant au moins un an. Quand un pays a satisfait à l'ensemble de ces obligations, il peut atteindre le *point d'achèvement*, ce qui lui permet de bénéficier en totalité de l'allègement de la dette promis au point de décision.

Le 30 avril 2012, sur les 39 pays admissibles à une assistance dans le cadre de l'initiative PPTE, ou susceptibles de l'être, 36 avaient atteint le point de décision, dont 32 étaient parvenus au point d'achèvement. Au total, 36 pays, dont 30 se situent en Afrique, ont bénéficié d'un allègement de la dette représentant 2,5 milliards de DTS au titre du FRPC-PPTE³⁶.

En 2005, l'initiative PPTE a été complétée par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. LIADM prévoit l'allègement de la totalité des dettes admissibles par trois institutions multilatérales — le FMI, la Banque mondiale et le Fonds africain de développement (FAD) — pour les pays remplissant les conditions d'obtention de l'aide FRPC, dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 380 dollars américains et qui étaient endettés à l'égard du FMI à la fin de 2004; les pays admis ou admissibles à l'aide PPTE doivent aussi avoir atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. En 2007, la Banque interaméricaine de développement a également décidé d'accorder un allègement supplémentaire à cinq pays pauvres très endettés de l'hémisphère occidental. Tous les pays qui atteignent le point d'achèvement de l'initiative PPTE ainsi que ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 380 dollars et qui étaient endettés auprès du FMI à la fin de 2004 ont droit à bénéficier d'un allègement par le FMI au titre de l'IADM. Le Conseil d'administration exige aussi que ces pays soient à jour de leurs obligations envers le FMI et obtiennent des résultats satisfaisants en matière de politique macroéconomique, de réduction de la pauvreté et de gestion des dépenses publiques.

L'allègement dans le cadre IADM s'applique au solde total de la dette vis-à-vis du FMI à la fin de 2004, lorsque le pays remplit les conditions de cet allègement. Aucune disposition n'est prévue pour alléger la dette résultant de décaissements intervenus après le 1^{er} janvier 2005. Au total, les allègements de dette consentis par le FMI au titre de l'IADM s'élèvent à 2,3 milliards de DTS, y compris deux allègements accordés à des pays n'ayant pas le statut de PPTE. L'Afghanistan, Haïti et le Togo ont atteint le point d'achèvement PPTE, mais ils n'avaient pas de dettes à l'égard du FMI admissibles à l'IADM; ils ne se sont donc pas vu accorder d'allègement par le FMI au titre de cette initiative³⁷.

Propositions pour l'avenir des initiatives PPTE et IADM

En novembre 2011, le Conseil d'administration a fait le point sur la mise en œuvre des initiatives PPTE et IADM et examiné des propositions concernant leur évolution future³⁸. Les administrateurs ont estimé que les objectifs de ces initiatives avaient été en grande partie atteints. Ils ont observé que la plupart des PPTE avaient rempli les conditions d'obtention d'un allègement de dette et atteint le point d'achèvement. Mais il a aussi été relevé que nombre d'entre eux continuaient de se heurter à des difficultés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et que, pour plusieurs, le risque de surendettement demeurait élevé.

Des administrateurs ont noté qu'il convenait de rester attentif à certains problèmes pour assurer une application intégrale des initiatives. Les efforts devaient se poursuivre pour amener au point d'achèvement les sept pays restants³⁹, notamment ceux qui n'avaient pas encore atteint le point de décision. Il demeurait à s'assurer de

la participation de tous les créanciers — en particulier un certain nombre de petits créanciers multilatéraux, de créanciers bilatéraux hors Club de Paris et de créanciers privés. Il restait aussi important de limiter l'incidence et les effets des actions contentieuses de créanciers commerciaux à l'encontre des PPTE. Enfin, il faudrait mobiliser des fonds supplémentaires afin de disposer de ressources suffisantes pour accorder des allègements de dette à tous les PPTE restants, y compris ceux qui ont des arriérés de paiement prolongés envers les institutions financières internationales.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à une proposition de simplification des rapports sur l'application des initiatives PPTE et IADM. La plupart sont convenus qu'il était préférable de supprimer le rapport annuel d'exécution. Les administrateurs ont également décidé qu'il convenait de continuer à afficher et à actualiser régulièrement sur les sites Internet du FMI et de la Banque mondiale les informations essentielles, à savoir les données sur le service de la dette et les dépenses de lutte contre la pauvreté, le coût des allègements, les taux de participation des créanciers et les procédures judiciaires lancées contre les PPTE.

Les administrateurs ont accueilli favorablement la proposition d'améliorer le suivi de la situation de la dette de tous les pays à faible revenu (y compris les PPTE), et la communication d'informations à ce sujet, au moyen de rapports périodiques puisant dans les analyses annuelles de viabilité de la dette et d'autres travaux pertinents. Ils ont jugé cette proposition importante compte tenu de la proportion significative de pays à faible revenu classés parmi les pays à risque élevé de surendettement et du recours croissant de nombre d'entre eux aux emprunts non concessionnels. Dans ce contexte, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de maintenir les financements concessionnels pour soutenir les programmes de développement de ces pays.

Ils sont convenus d'ajouter le critère du niveau d'endettement à fin 2010 aux conditions d'obtention d'une aide au titre de l'initiative PPTE et de restreindre encore, en fonction de ce critère, la liste des pays admis ou pouvant être admis à en bénéficier. La plupart d'entre eux ont appuyé cette proposition en estimant que ce changement limité réduirait l'aléa moral et confirmerait que l'initiative PPTE n'a pas vocation à perdurer. Ils se sont généralement déclarés favorable à la proposition de ne pas tenir compte des envois de fonds des émigrés dans l'appréciation de la capacité de remboursement des PPTE. Ils ont noté que cette modification risquerait de priver de cette aide les pays qui y auraient droit en vertu des règles actuelles ou d'abaisser les montants accordés à l'avenir aux PPTE par rapport à ce qu'ils recevaient auparavant après avoir atteint le point d'achèvement.

Revue du cadre conjoint FMI–Banque mondiale de viabilité de la dette appliqué aux pays à faible revenu

Lorsqu'ils ont examiné en février 2012 le cadre FMI–Banque mondiale de viabilité de la dette appliqué aux pays à faible revenu⁴⁰, les administrateurs ont fait remarquer que celui-ci avait relativement bien fonctionné jusqu'à présent et atteint ses principaux objectifs. Ils ont néanmoins jugé que de légères améliorations s'imposaient en raison de l'évolution des pays à faible revenu pour garantir qu'il demeure efficace et adapté au but poursuivi.

Selon la plupart des administrateurs, les seuils indicatifs tributaires de la politique économique utilisés dans le cadre de viabilité de la dette restent globalement valables. Ils ont insisté sur la nécessité de faire preuve de discernement pour décider s'il y a lieu de tenir compte des envois de fonds des travailleurs émigrés et, plus généralement, pour interpréter le dépassement des seuils fixés pour la dette extérieure. Ils ont approuvé la proposition de maintenir tous les autres seuils à leur valeur courante du moment et ont recommandé d'expliquer aux autorités nationales et de communiquer avec soin aux populations les révisions apportées à ce cadre.

Notant la place croissante de l'endettement interne dans certains pays à faible revenu, les administrateurs ont généralement estimé qu'il y avait lieu d'approfondir l'analyse de la dette publique totale et des facteurs de vulnérabilité budgétaire, notamment ceux qui ont trait aux engagements conditionnels. La plupart d'entre eux ont appuyé les repères proposés concernant la dette publique totale pour déterminer s'il convient de procéder à une analyse plus poussée, notamment lors des discussions avec les autorités nationales, tout en rappelant que ces repères ne devaient pas être utilisés de façon mécanique. Ils sont convenus que les informations propres à chaque pays devaient être prises en considération plus systématiquement lors de l'évaluation du risque de surendettement et se sont dits généralement favorables à ce que, à cet égard, un élément d'appréciation intervienne plus souvent. Ils ont bien accueilli le projet de clarifier les orientations données aux services du FMI et approuvé les travaux analytiques axés sur la recherche de nouvelles approches pour compléter la méthodologie actuelle.

Les administrateurs ont généralement salué les efforts de simplification du modèle d'analyse de viabilité de la dette, qui permettrait aux autorités nationales d'effectuer plus facilement leurs propres analyses et de renforcer ainsi progressivement leurs capacités, ce qui améliorera le dialogue de politique économique sur les thèmes liés à l'endettement. Ils ont aussi appuyé la proposition visant à ce que des analyses de viabilité de la dette intégrales soient élaborées conjointement tous les trois ans, avec des mises à jour allégées entre-temps, tout en conservant la souplesse nécessaire pour effectuer des analyses complètes plus tôt si les circonstances le justifient, y compris en vue d'une demande d'utilisation des ressources du FMI.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS MEMBRES

Le renforcement des capacités, qui prend la forme d'une assistance technique et d'actions de formation, est l'une des trois activités primordiales du FMI; elle est intégrée aux deux autres, à savoir la surveillance et l'octroi de financements. Elle est au service des priorités stratégiques du FMI en ce qu'elle renforce les capacités des pays membres dans les domaines budgétaire et juridique, des marchés monétaires et financiers, et des statistiques.

À la suite de l'examen en novembre 2011 par le Conseil d'administration d'un rapport du groupe d'étude sur la stratégie du FMI en matière d'assistance technique, le Fonds a annoncé au début de 2012 son intention de fusionner deux unités, l'Institut du FMI et le Bureau de la gestion de l'assistance technique, pour créer un nouveau département chargé d'aider les pays membres à renforcer leurs capacités ainsi qu'à développer leurs principales institutions

économiques et financières. Le nouvel Institut pour le développement des capacités, devenu opérationnel au début de l'exercice 2013, exercera les fonctions suivantes : affiner et actualiser la stratégie du FMI en matière de renforcement des capacités, avec des révisions périodiques à l'intention du Conseil d'administration; renforcer les partenariats avec les donateurs et d'autres parties prenantes importantes; rechercher et mettre en œuvre des synergies entre les centres régionaux de formation et les centres régionaux d'assistance technique; concevoir et exécuter des actions de formation conformes aux besoins des pays membres et des services du FMI; développer l'utilisation de méthodes de formation innovantes; mener une politique de communication plus efficace.

Assistance technique

L'assistance technique du FMI a été de nouveau souvent sollicitée au cours de l'exercice 2012 et, grâce aux contributions de donateurs, le Fonds a pu augmenter de quelque 17 % par rapport à l'exercice 2011 l'assistance qu'il a dispensée sur le terrain, au bénéfice de la plupart des pays membres. Plus de 60 % de l'assistance technique fournie pendant l'exercice a été destinée à des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (graphique 4.1), mais la crise financière mondiale a aussi eu pour effet d'accroître la demande émanant de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Dans les pays appliquant des programmes soutenus par le FMI, les besoins d'assistance technique ont aussi progressé (graphique 4.2) et celle qui a été dispensée aux États fragiles, en hausse sensible, a atteint près de 20 % du total.

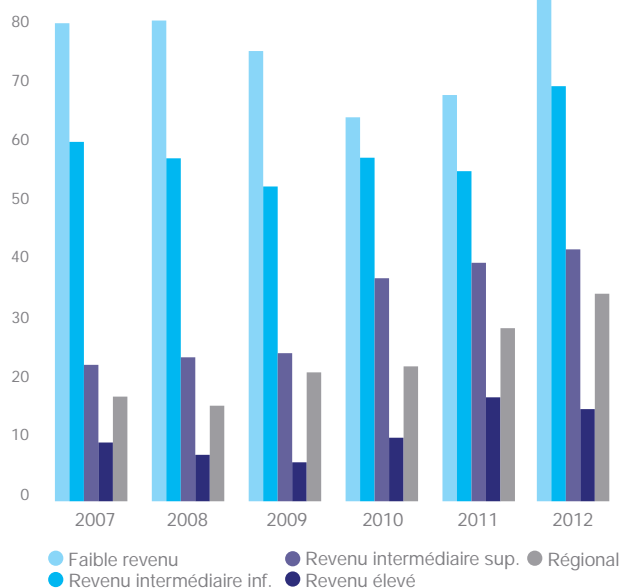
L'assistance technique s'est développée dans tous les domaines, mais la demande a été particulièrement forte dans le domaine budgétaire, qui a absorbé plus de la moitié de l'assistance technique fournie pendant l'exercice 2012 (graphiques 4.3 et 4.4). L'Afrique a encore été la première région bénéficiaire de l'assistance technique du FMI avec une proportion proche de 40 % du total.

Assistance technique sous forme de conseils

Pendant l'exercice 2012, l'assistance technique en matière de finances publiques a répondu à de nouvelles demandes en rapport avec la crise, tout en continuant à appuyer les réformes lancées antérieurement pour aider les pays touchés par la crise à appliquer leurs programmes d'ajustement. L'assistance technique du FMI a aussi appuyé la transformation des régimes et des institutions budgétaires, notamment en réaction à la persistance des difficultés économiques en Europe et à l'évolution géopolitique au Moyen-Orient, alors que la demande d'assistance technique sur les thèmes budgétaires habituels a été stable.

En ce qui concerne l'assistance technique dans les domaines traditionnels, la demande de conseils en matière de politique fiscale a été particulièrement forte, notamment pour le régime d'imposition des ressources naturelles et l'analyse de l'écart fiscal. Un outil d'information financière a été ajouté à la panoplie d'outils élaborés par le FMI pour procéder au diagnostic de l'administration des recettes publiques. Il doit permettre d'étalonner la gestion des recettes publiques pour plus de 100 pays, principalement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Un autre outil de diagnostic, l'analyse des écarts, appliquée à l'insuffisance

Graphique 4.1
Prestation d'assistance technique par groupes de revenu, exercices 2007-12
(En années-personnes)



Source : Institut du FMI pour le renforcement des capacités.

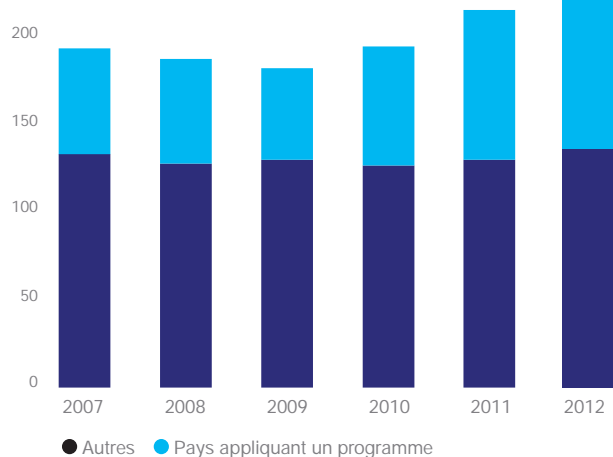
des recettes de TVA, a été utilisé dans les pays membres pendant l'exercice. La demande d'assistance a aussi été forte dans les domaines suivants : rationalisation des dépenses publiques, renforcement des systèmes de pension, mise en place de cadres à moyen terme pour donner plus de rigueur à l'exécution du budget et au contrôle des dépenses tout en améliorant la gestion de la trésorerie et de la dette, et renforcement de l'administration des impôts et des douanes.

En matière de politique monétaire et financière, la crise a aussi continué à susciter de nouvelles demandes d'assistance technique, y compris de la part d'économies avancées. De nombreuses interventions ont porté sur l'élaboration de réformes réglementaires, les dispositifs d'assurance des dépôts, les cadres de la politique macroprudentielle, la gestion de la liquidité systémique, les stratégies de résolution et de sortie des crises ainsi que sur la gestion des risques pour le bilan du secteur public.

L'assistance technique traditionnelle concernant les secteurs monétaire et financier a consisté à conseiller les banques centrales en matière d'opérations et de politique monétaires, mais aussi à développer la surveillance et la réglementation financières. En particulier, le renforcement des moyens et des structures de contrôle bancaire a notamment constitué le socle des objectifs de l'assistance technique pour deux projets régionaux pluriannuels et plus de 20 projets nationaux. Une assistance technique substantielle a aussi été dispensée en vue d'améliorer le cadre sur lequel repose la stabilité financière, particulièrement en Afrique.

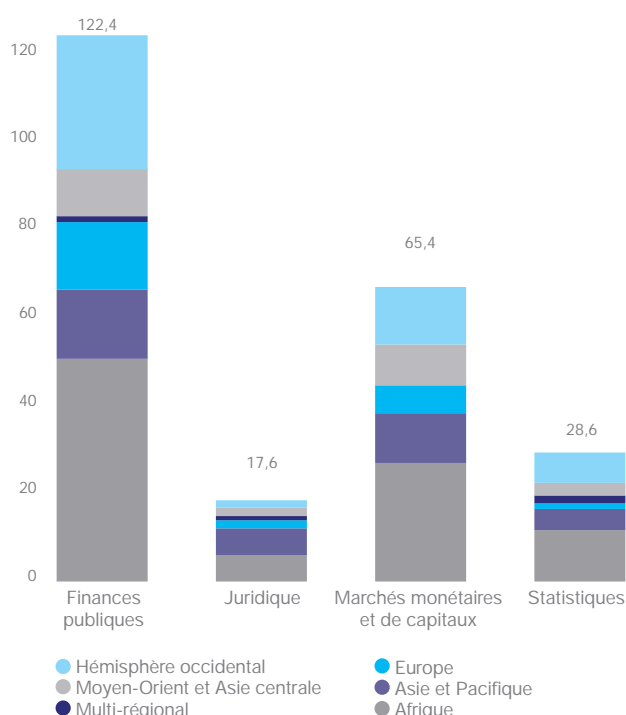
L'assistance technique dans le domaine juridique a concerné surtout la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), les secteurs financier et bancaire, et la fiscalité.

Graphique 4.2
Assistance technique par type de pays, exercices 2007-12
(En années-personnes)



Source : Institut du FMI pour le renforcement des capacités.
Note : hors formation fournie par l'Institut du FMI.

Graphique 4.3
Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2012 par domaines et régions
(En années-personnes)



Source : Institut du FMI pour le renforcement des capacités.

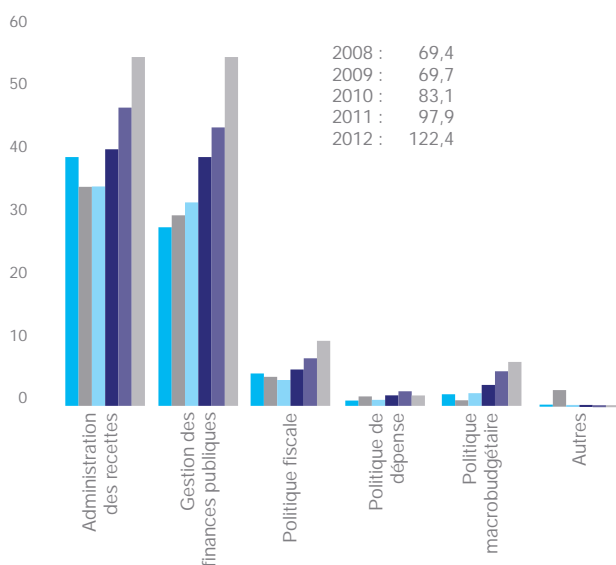
Graphique 4.4

Prestation d'assistance technique par domaines et sujets, exercices 2007-12

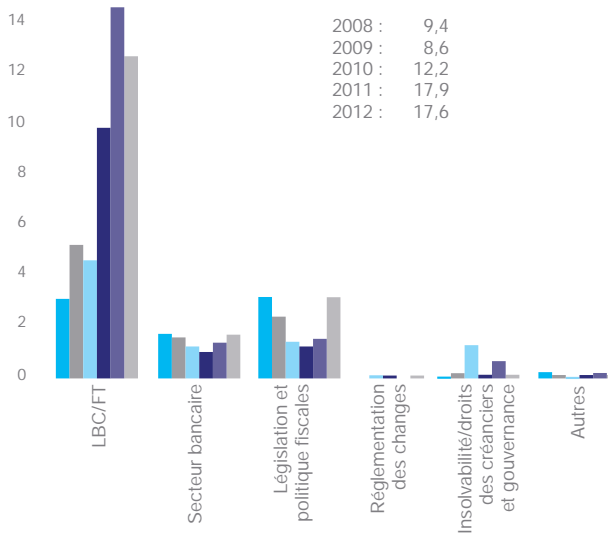
(En années-personnes)

● Exercice 2007 ● Exercice 2008 ● Exercice 2009 ● Exercice 2010 ● Exercice 2011 ● Exercice 2012

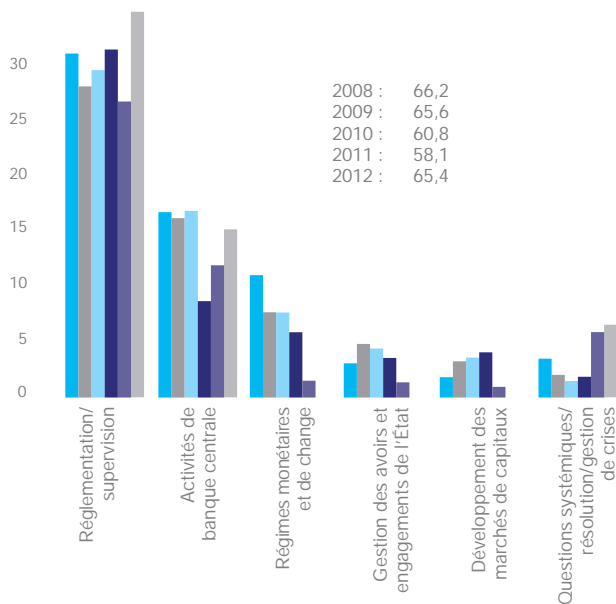
Finances publiques



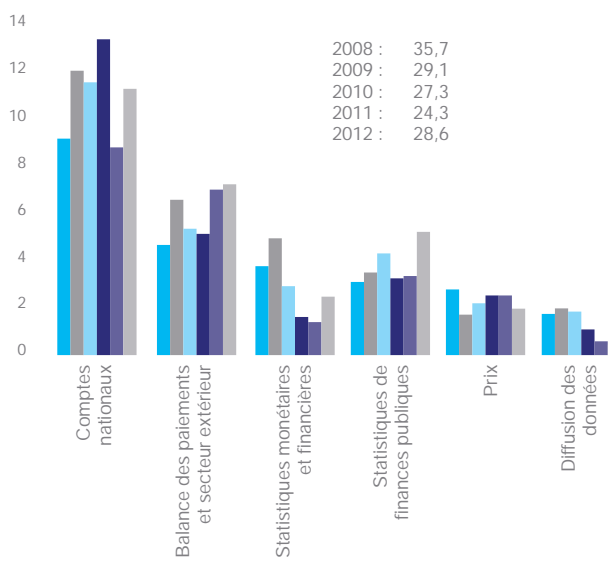
Juridique



Marchés monétaires et de capitaux



Statistiques



Source : Institut du FMI pour le renforcement des capacités.

Note : LBC/FT = lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La demande d'assistance technique LBC/FT, dispensée surtout par le fonds fiduciaire spécialisé correspondant, a dépassé les ressources en personnel disponibles pour la quatrième année consécutive. L'assistance technique concernant le secteur financier a été concentrée sur la législation relative aux banques centrales, la réglementation et le contrôle des banques, les systèmes de paiement, la réglementation des marchés de produits dérivés et les marchés de change. L'assistance technique en rapport avec les finances publiques a surtout porté sur des questions de législation budgétaire ainsi que sur une large gamme de questions de fiscalité et de procédure fiscale dans plusieurs pays.

Les efforts se sont poursuivis pendant l'exercice 2012 pour aider les pays à améliorer l'établissement et la diffusion de leurs statistiques macroéconomiques et financières. Trois nouveaux projets, parrainés par le compte japonais de soutien à certaines activités du FMI, ont été lancés : l'amélioration de l'établissement des statistiques du secteur réel dans neuf pays d'Europe de l'Est, l'amélioration de l'établissement des statistiques de finances publiques en Asie et dans le Pacifique, et une aide aux pays souhaitant améliorer leurs pratiques de diffusion des données et participer au système général de diffusion des données du FMI. Les travaux ont continué sur un projet parrainé par le ministère du développement international du Royaume-Uni, qui a pour but de promouvoir l'amélioration des statistiques économiques en Afrique, et qui a permis à trois pays africains de publier pour la première fois, à la fin de 2011, des données trimestrielles sur le PIB. L'assistance technique entrant dans le cadre de ce projet a aussi facilité l'adhésion de Maurice à la norme spéciale de diffusion des données du FMI (voir plus loin dans ce chapitre «Les normes de diffusion des données du FMI»). En même temps, deux nouveaux cours de statistiques ont été lancés à l'Institut régional de Singapour pour permettre aux pays membres de mieux comprendre les liens financiers.

Collecte de fonds pour financer l'assistance technique du FMI

Les contributions de donateurs ont permis au FMI de répondre à la demande croissante d'assistance technique pendant une période où ses propres ressources étaient limitées (graphique 4.5). Pendant l'exercice 2012, l'assistance technique financée par l'extérieur a dépassé 107 millions de dollars (74 millions de dollars pendant l'exercice 2011), soit quelque 40 % du budget du FMI affecté au renforcement des capacités et plus de 70 % des interventions sur le terrain. Le nombre de donateurs, en incluant les pays bénéficiaires de l'assistance technique qui contribuent au financement des centres régionaux d'assistance technique, est passé de 50 au cours de l'exercice 2008 à plus de 75 au cours de l'exercice 2012. Les principaux donateurs, qui ont engagé environ 30 millions de dollars ou davantage sur cinq ans, sont le Japon, le Royaume-Uni, le Canada, l'Union européenne, la Suisse et l'Australie.

Les partenariats bilatéraux

Dans le cadre de partenariats bilatéraux, les donateurs financent des projets spécifiquement nationaux ou multinationaux. Le Japon, principal donateur pour l'assistance technique du FMI (encadré 4.1), a fourni près de 46 % du financement externe pendant les exercices 1990–2012. Au cours de l'exercice 2012, la coopération avec l'Union européenne s'est intensifiée sous forme d'accords bilatéraux, de même que le partenariat stratégique plus généralement. En même temps, le FMI continue de coopérer étroitement avec d'autres bailleurs

de fonds qui lui apportent leur concours de longue date, — Norvège, Pays-Bas, France, Belgique et Nouvelle-Zélande —, qui ont continué à soutenir l'assistance technique pendant cette période difficile malgré les tensions budgétaires. Le FMI s'efforce aussi d'approfondir ses relations avec des bailleurs de fonds comme la Corée et de nouer des partenariats avec de nouveaux venus tels que la Chine.

Effet de levier des contributions des donateurs

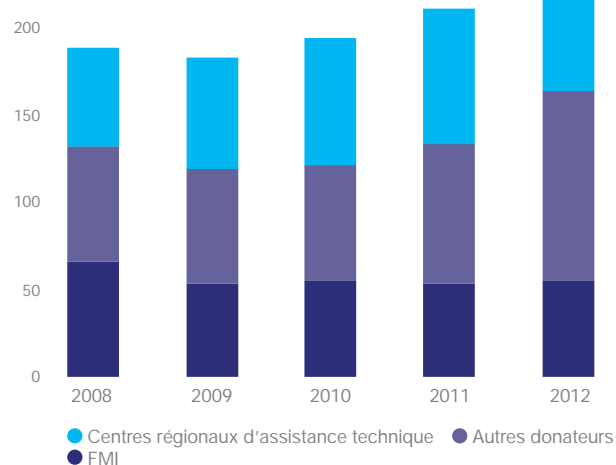
Ces dernières années, deux grandes initiatives — les centres régionaux d'assistance technique (CRAT) et les fonds fiduciaires spécialisés (FFS) — ont permis au FMI de mettre en commun les ressources de donateurs multiples pour rapprocher son expertise des utilisateurs, au moyen des CRAT, et pour centrer son action sur des domaines spécialisés par le truchement des FFS.

Grâce aux CRAT, le FMI peut adapter son assistance technique aux besoins propres d'une région, agir en concertation plus étroite avec d'autres fournisseurs d'aide et réagir plus rapidement à l'apparition de nouveaux besoins. On compte maintenant huit CRAT, dont la moitié se trouvent en Afrique et le reste dans les Caraïbes, en Amérique centrale, dans le Pacifique et au Moyen-Orient.

Avec un soutien important des donateurs, les CRAT ont beaucoup fait pour les régions qu'ils desservent. Le Centre régional d'assistance technique d'Afrique de l'Est (AFRITAC Est), premier CRAT d'Afrique, a célébré son dixième anniversaire pendant l'exercice 2012. Le FMI a aussi pu étendre son réseau de CRAT pendant l'exercice. En juin 2011, AFRITAC Sud a ouvert à Maurice; ce centre dessert l'Afrique australe avec le soutien de la Banque africaine de développement, de l'Australie, du Brésil, du Canada, du Royaume-Uni, de la Banque européenne d'investissement, de l'Union européenne, de Maurice en qualité de pays d'accueil, et de certains pays bénéficiaires de ses activités. Il est prévu qu'un autre CRAT (AFRITAC Ouest 2) ouvre en Afrique de l'Ouest en 2013 pour servir les pays non

Graphique 4.5
Prestation d'assistance technique par sources de financement, exercices 2008–12

(En années-personnes)



Source : Institut du FMI pour le renforcement des capacités.

Note : hors formation fournie par l'Institut du FMI.



Gauche : Nemat Shafik, Directrice générale adjointe, s'adresse au Groupe consultatif des donateurs lors des Réunions du printemps 2012 à Washington. **Droite :** Min Zhu, Directeur général adjoint (à gauche) et Antoinette Sayeh, Directrice du Département Afrique (au centre, à gauche), se joignent à Rundheersing Bheenick (au centre, à droite), Gouverneur de la Banque de Maurice, et à Xavier-Luc Duval, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et du développement économique de Maurice (qui coupe le ruban), pour inaugurer l'AFRITAC Sud à la Banque de Maurice.

francophones de la région; cela complètera le maillage de l'Afrique subsaharienne par les CRAT. Des campagnes de collecte de fonds sont en cours pour assurer la poursuite des activités des CRAT actuels face à une demande croissante d'assistance technique.

Les trois FFS existants complètent l'action des CRAT en permettant à l'expertise spécialisée du FMI d'aider les pays membres à combattre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à améliorer la politique et l'administration fiscales ainsi qu'à gérer les ressources naturelles. Le premier FFS, centré sur les activités de LBC/FT, a commencé à fonctionner en mai 2009 et aide les membres à améliorer leurs dispositifs dans ce domaine. Le Département juridique du FMI fournit l'essentiel de l'assistance technique en matière de LBC/FT et les principaux donateurs du fonds fiduciaire concerné sont la Suisse, la Norvège, le Canada et le Royaume-Uni. Selon une évaluation externe récente, la gestion du fonds fiduciaire spécialisé LBC/FT a obtenu dans un bref laps de temps des

résultats bien meilleurs que ce à quoi on pouvait s'attendre deux ans et demi seulement après le lancement du programme. Les recommandations ont porté sur la conception, l'exécution et le suivi des projets et des programmes, notamment les systèmes de gestion de l'information et la gestion axée sur les résultats.

Le deuxième et le troisième FFS ont trait à l'assistance technique en matière de politique fiscale et de gestion des richesses naturelles. Le deuxième, qui fonctionne depuis mai 2011, travaille surtout avec des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pour mobiliser des ressources internes en faveur du développement et réduire la dépendance à l'égard de l'aide. Le troisième, lancé aussi en mai 2011, porte sur 51 pays dotés de ressources effectives ou prévisibles en hydrocarbures et en minerais. De nombreux donateurs participent à ces deux FFS, principalement l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Koweït, le Luxembourg, la Norvège, Oman, les Pays-Bas, la Suisse et l'Union européenne.

Encadré 4.1

La contribution du Japon à l'assistance technique du FMI

Depuis 1990, le Japon est le principal partenaire du FMI pour ce qui est du financement de ses programmes d'assistance technique, de même que le premier contributeur à ses activités d'assistance technique et de formation. De 1990 à 2012, son apport total s'est élevé à quelque 433,5 millions de dollars; pour le seul exercice 2012, il a versé 30,8 millions de dollars, dont 22,9 millions pour des projets et programmes d'assistance technique, 2,7 millions pour les activités du Bureau régional Asie et Pacifique et 5,2 millions pour deux programmes de bourses d'enseignement. Actuellement, les contributions du Japon transitent par son sous-compte au Comptecadre administré pour le financement de certaines activités du FMI.

Pendant l'exercice 2010, le Japon, reconnaissant que le renforcement des capacités prend du temps, a décidé de remplacer la méthode habituelle de financement des projets par une démarche programmatique. De ce fait, la plupart des programmes financés au moyen de son sous-compte s'étalent désormais sur trois ans et concernent de multiples pays et domaines de l'assistance technique. Au terme de l'exercice 2012, 18 programmes en cours d'application étaient financés — pour un budget total de 55,3 millions de dollars — et on s'attendait à des résultats plus substantiels et durables pour les bénéficiaires.

Le FMI mène actuellement des campagnes de collecte de capitaux pour trois nouveaux fonds fiduciaires spécialisés, qui portent respectivement sur le Soudan du Sud, les stratégies d'endettement viable et la formation en Afrique.

Réunion du Groupe consultatif des donateurs

En réponse au vif intérêt manifesté par les donateurs pour un renforcement de la coordination et des consultations stratégiques, le FMI a organisé le premier rassemblement du Groupe consultatif des donateurs à l'occasion des Réunions de printemps 2012. Les participants étaient une cinquantaine de représentants des presque 30 agences qui effectuent actuellement des dons ou pourraient le faire à l'avenir et d'autres partenaires au développement. Les débats ont porté sur la stratégie du FMI en matière de développement des capacités, les priorités régionales en Afrique et au Moyen-Orient, la mesure des résultats, le fonds fiduciaire programmé par le FMI pour les stratégies en matière de dette et les activités de mobilisation de fonds. Les représentants des donateurs se sont félicités des progrès réalisés récemment par le FMI en vue de l'adoption d'un cadre de gestion axé sur les résultats pour programmer les initiatives de renforcement des capacités et en suivre l'efficacité. Ils sont convenus qu'il serait souhaitable que les donateurs et le FMI se rencontrent au moins tous les deux ans, et éventuellement chaque année, pour évoquer les questions stratégiques.

Enquête auprès des donateurs

En septembre 2011, les services du FMI ont effectué une enquête auprès des donateurs. Il en est ressorti qu'ils considéraient généralement l'assistance technique du FMI comme efficace et de grande qualité, la majorité d'entre eux jugeant les experts du Fonds meilleurs que ceux d'autres prestataires. Ils ont toutefois aussi estimé qu'il était possible d'améliorer le suivi de l'assistance technique ainsi que la concertation avec les autres prestataires ainsi que de se concentrer davantage sur les résultats et de donner plus de visibilité aux bailleurs de fonds.

Accroître l'efficacité et la visibilité de l'assistance technique

Examen de la stratégie du FMI en matière d'assistance technique

En novembre 2011, le Conseil d'administration a examiné la stratégie du FMI en matière d'assistance technique. Une étude présentée par les services de l'institution recommandait un modèle basé sur quatre critères : l'assistance technique devrait impérativement être *centrée* sur la mission macroéconomique fondamentale du FMI, *intégrée* à ses responsabilités en matière de surveillance et de programmes, *adaptable*, car la crise mondiale a bien montré la nécessité d'être réactif, et *efficace* en dispensant des conseils pointus et ciblés sur les résultats pour répondre à l'évolution des besoins des pays membres. L'étude recensait aussi un certain nombre de domaines nécessitant des changements significatifs — par exemple un assouplissement de la politique de ressources humaines, une

meilleure communication sur l'assistance technique en direction des pays membres et du public en général ainsi que l'exploitation des synergies entre assistance technique et formation.

Séminaire sur l'assistance technique

Pour mieux faire connaître les activités d'assistance technique du FMI, un premier séminaire interdépartemental sur ce thème a eu lieu pendant l'Assemblée annuelle de septembre 2011. Afin de montrer comment les actions d'assistance technique et de formation du FMI peuvent contribuer à remédier aux crises et à mettre en place des institutions d'avenir, des membres du personnel du FMI ont présenté des exemples de leur travail de renforcement des capacités, tandis que d'éminents intervenants et des représentants de pays ayant reçu l'assistance technique du FMI ont fait état de leur expérience.

Formation

La formation des responsables publics des pays membres fait pleinement partie des activités de renforcement des capacités exercées par le FMI. Des cours et des séminaires sont conçus à leur intention pour les faire bénéficier de l'expertise des spécialistes de l'institution sur une série de sujets d'importance cruciale pour l'efficacité des analyses et des politiques macroéconomiques et financières. Ainsi, certains cours portent sur l'élaboration des statistiques économiques ainsi que sur diverses questions budgétaires, monétaires et juridiques. L'essentiel de la formation est assuré par l'Institut du FMI (en collaboration avec d'autres départements)⁴¹, qui dispense ses cours principalement au siège de l'organisation, dans sept centres de formation répartis dans le monde et au moyen d'un programme de téléenseignement.

L'un des principaux objectifs à moyen terme a été de retrouver, avec le concours des bailleurs de fonds, le niveau quantitatif de formation qui existait antérieurement aux réductions opérées pendant l'exercice 2009 dans le cadre de la restructuration du FMI. Ce but a été atteint au cours de l'exercice 2012 avec le soutien de donateurs externes et de partenaires de la formation. L'Institut du FMI a dispensé un volume de formation sans précédent — près de 10.000 semaines-participants (voir tableau 4.1) — à 4.750 personnes (une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente). Une forte impulsion a été donnée à la formation destinée aux pays de la Ligue arabe par le lancement au Koweït, en mai 2011, du nouveau Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient. L'Institut du FMI a encore renforcé l'évaluation des formations en donnant de nouvelles informations aux donateurs à ce sujet (voir encadré 4.2).

Les programmes de formation sont constamment réactualisés en fonction des priorités du FMI et de l'évolution des besoins des pays membres; c'est ainsi que de nouveaux cours portant sur des sujets tels que les diagnostics macroéconomiques et les questions relatives au secteur financier ont été proposés pendant l'exercice 2012.

Encadré 4.2

Évaluation de l'efficacité des formations dispensées par l'Institut du FMI

L'Institut du FMI (désormais intégré à l'Institut pour le développement des capacités) met en œuvre diverses techniques de suivi et d'évaluation pour s'assurer que ses programmes correspondent aux besoins de formation des pays membres. Ces techniques s'appuient sur 1) des évaluations quantitatives et qualitatives effectuées par les participants au terme de chaque formation; 2) des éléments transmis par les partenaires de l'Institut dans les centres de formation régionaux; 3) des réunions de réflexion avec de hauts responsables des pays concernés; 4) des enquêtes triennales des agences qui parrainent les participants; et 5) des enquêtes de suivi portant sur un échantillon de cours, effectuées dans un délai de 12 à 18 mois après la fin de la formation, pour vérifier si leurs effets positifs perdurent. Ces enquêtes sont réalisées par une société indépendante d'études de marchés de réputation internationale, afin de garantir l'anonymat des réponses. Au cours de l'exercice 2012, l'Institut a lancé sa première étude de suivi pour déterminer l'incidence à long terme des sessions de formation sur l'activité, les carrières et les organismes des participants. Les retours d'information obtenus par ces différentes méthodes pendant l'exercice 2012 ont été très positifs.

L'enquête triennale la plus récente a été effectuée au début de 2012 par la société Harris Interactive. Selon celle-ci, 98 % des organismes ayant répondu se sont déclarés satisfaits des formations de l'Institut — taux d'approbation le plus élevé jamais atteint —, 77 % exprimant une «grande» satisfaction (Harris Interactive juge particulièrement significative une proportion supérieure à 67 % de «grande satisfaction»). En outre, 92 % des organismes répondants ont déclaré que leur personnel avait une meilleure opinion des formations du FMI que de celles dispensées par d'autres prestataires sur des thèmes simi-

lares. La majorité des organismes interrogés prévoient une augmentation de leurs besoins en formation dispensée par le FMI pendant les cinq années à venir (2012–16). L'enquête indiquait aussi une forte demande pour l'ensemble des domaines traités.

Au cours de l'exercice, des enquêtes de suivi ont été effectuées pour vérifier si les formations donnaient des résultats durablement positifs. Des questionnaires ont été adressés aux participants et aux responsables qui, au sein de leurs organismes, les avaient parrainés. Plusieurs questions portaient sur la contribution des formations du FMI au renforcement des capacités dans les pays membres. Dans les huit enquêtes de suivi, les participants et leurs parrains ont très largement confirmé que les formations avaient aidé les bénéficiaires à mieux exercer leurs fonctions (98 %) ainsi qu'à mieux formuler et appliquer les politiques publiques (95 %). Les répondants ont aussi confirmé que les connaissances acquises avaient été partagées avec les collègues (96 %) et que la participation à la formation de l'Institut avait amélioré leurs perspectives de carrière (90 %). Sur la plupart des questions, les retours d'information les plus positifs émanaient des supérieurs des participants.

La première étude de suivi a été réalisée en interrogeant des responsables qui avaient assisté à plusieurs cours du programme de formation conjoint Inde–FMI. La proportion de répondants a été très élevée et les intéressés ont confirmé massivement une amélioration de leurs résultats professionnels à la suite de la formation qu'ils avaient reçue, en mentionnant aussi qu'ils l'avaient transmise à leurs collègues. De nombreux participants ont illustré par des exemples spécifiques les retombées directes de la formation sur leur travail ou leur institution.

DONNÉES ET NORMES DE DONNÉES

Les normes de diffusion des données du FMI

Les normes de diffusion des données permettent de disposer en temps opportun de statistiques détaillées, ce qui concourt à la mise en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques. Parmi les mesures prises par le FMI pour améliorer la transparence et l'ouverture figurent la formulation et le renforcement des normes de diffusion des données destinées à guider les pays membres. La norme spéciale de diffusion des données (NSDD), établie en mars 1996, a pour objet de guider la communication des données économiques et financières au grand public dans les pays membres. Le système général de diffusion des données (SGDD), institué en 1997, offre aux pays un cadre leur permettant de développer leurs systèmes statistiques de façon à produire des données exhaustives et exactes pour la prise de décision et l'analyse. L'adhésion à la NSDD et au SGDD est facultative; de nombreux pays considèrent la participation au SGDD comme une étape vers l'adhésion à la NSDD⁴².

Pendant l'exercice 2012, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, Maurice, la Cisjordanie et Gaza ont adopté la NSDD, ce qui a porté le nombre d'économies adhérentes à 71⁴³. Le Burundi, Djibouti, le Guyana, les Maldives, le Monténégro, la Papouasie Nouvelle-

Guinée et les Îles Salomon ont tous adhéré au SGDD entre juin 2011 et février 2012⁴⁴, ce qui a porté à 103 le nombre de pays participants (en excluant ceux qui sont passés du SGDD à la NSDD). Des renseignements détaillés sur les pratiques d'établissement et de diffusion des statistiques de tous ces pays figurent sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données du FMI, qui donne accès aux sites de la NSDD et du SGDD, ainsi qu'au site de référence pour la qualité des données⁴⁵.

Dans le cadre de la huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données (voir section suivante), le Conseil d'administration a approuvé la création de la NSDD Plus, qui est ouverte à tous les pays ayant souscrit à la NSDD, mais destinée aux économies dont le secteur financier a une importance systémique. La NSDD Plus fixe des normes pour neuf catégories supplémentaires de données, que les pays intéressés s'engagent à respecter intégralement avant la fin de 2019. Ces catégories de données concernent les quatre secteurs macroéconomiques : le secteur réel (bilans sectoriels), le secteur budgétaire (opérations et dette brute des administrations publiques), le secteur financier (situation des autres sociétés financières, indicateurs de solidité financière et titres de dette), et le secteur externe (enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, enquête coordonnée sur l'investissement direct et composition en devises des réserves de



Gauche : Récolte du thé sur une plantation de Maurice. **Droite :** Une employée enregistre les expéditions dans un port de Georgetown, au Guyana.

Tableau 4.1

Programme de formation de l'Institut du FMI, exercices 2008–12

	2008	2009	2010	2011	2012
SIÈGE					
Semaines de cours	78	54	58	50	60
Semaines-participants	2.813	1.974	1.992	1.861	2.271
CENTRES RÉGIONAUX DE FORMATION					
Semaines de cours	172	158	163	178	195
Semaines-participants	5.280	4.737	5.067	5.329	5.819
EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS					
Semaines de cours	35	42	36	36	46
Semaines-participants	1.071	1.211	1.012	1.012	1.239
TÉLÉENSEIGNEMENT					
Semaines de cours	18	16	18	21	18
Semaines-participants	675	570	646	796	601
TOTAL					
Semaines de cours	303	270	275	284	319
Semaines-participants	9.838	8.491	8.717	9.003	9.930

Source : Institut du FMI pour le renforcement des capacités.

change). L'adoption de la NSDD Plus est facultative, mais, quand un pays y souscrit, il s'engage à respecter les normes les plus rigoureuses de diffusion et de qualité des données fixées par le FMI.

Huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données

La huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données a été achevée en février 2012⁴⁶. Les administrateurs ont examiné à cette occasion des propositions d'amélioration supplémentaire de la NSDD et la création de la NSDD Plus en tant que nouvelle étape de ces initiatives, compte tenu de la nécessité de remédier au manque de données pour prévenir et atténuer les

crises financières. Ils ont jugé globalement satisfaisante l'évolution des initiatives dans ce domaine depuis la septième revue intervenue en décembre 2008.

Les administrateurs se sont généralement prononcés en faveur des améliorations proposées de la NSDD. Ils attendent avec intérêt que de nouveaux pays passent du SGDD à la NSDD au fur et à mesure que les systèmes statistiques nationaux seront renforcés, tout en reconnaissant que cela demanderait sans doute un certain temps. À ce propos, ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation et de bien hiérarchiser les priorités de l'assistance technique.

Les administrateurs ont également appuyé les propositions concrètes relatives aux catégories de données et aux modalités de la NSDD Plus qui avaient été formulées depuis le rapport intérimaire pour la huitième revue de février 2011. Ils se sont félicités que ces propositions aient été élaborées en collaboration avec d'autres organisations internationales et avec les marchés de capitaux, et qu'elles se soient inspirées des observations émanant des adhérents à la NSDD et de certains participants au SGDD.

Les administrateurs ont souligné qu'il importait de poursuivre l'étroite collaboration avec les autorités nationales et les organismes internationaux concernés — notamment le CSE, la BRI et le Groupe interinstitutionnel sur les statistiques économiques et financières — pour résoudre les problèmes de procédure et opérationnels qui pourraient se poser à l'avenir. Ils sont généralement convenus que la prochaine revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données devrait avoir lieu dans deux ans environ.

Autres activités en rapport avec les données

La crise mondiale a mis en évidence le rôle crucial des données pour se préparer aux crises et les prévenir. Pendant l'exercice 2012, le FMI a continué à œuvrer pour améliorer la qualité des données communiquées par ses membres ainsi que pour faciliter l'accès à celles qu'il produit et gère (en offrant notamment, pour la première fois, une application pour mobile donnant accès aux statistiques du FMI; voir encadré 4.3).

Encadré 4.3

Accès aux statistiques du FMI via une application pour mobile

Dans le cadre des mesures prises pour faciliter l'accès à ses statistiques, le FMI a lancé à l'automne 2011 une nouvelle application mobile («app») qui permet aux utilisateurs d'appareils portables (comme l'iPad, l'iPhone, l'iTouch et l'Android) de consulter de nombreuses statistiques du FMI. L'application gratuite, IMF eLibrary, est intégrée aux outils des réseaux sociaux, ce qui permet aux utilisateurs de partager les chiffres publiés et d'échanger des commentaires.

Cette nouvelle application donne accès à de nombreuses statistiques, dont une sélection tirée des statistiques financières internationales (*International Financial Statistics*). Elle permet aussi de consulter les dernières éditions des publications non statistiques du FMI, dont les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde, le Moniteur des finances publiques et les rapports sur les *Perspectives économiques régionales*.

Les utilisateurs peuvent facilement prendre connaissance d'indicateurs essentiels tirés de plusieurs bases de données gérées par le FMI, notamment les statistiques financières internationales, les statistiques sur la répartition géographique des échanges commerciaux (DOTS), les statistiques de finances publiques, les réserves internationales, l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, la composition en devises des réserves de change, l'enquête coordonnée sur l'investissement direct et les indicateurs de solidité financière. Les données sont présentées sous la forme de rapports normalisés, mais peuvent aussi être affichées sous forme de tableaux et autres représentations visuelles.

L'application emploie la norme SDMX (échange de données et de métadonnées statistiques) pour accéder aux données sous-jacentes.

Au cours de l'exercice 2012, le développement et l'amélioration de l'accès en ligne au FMI ont occupé une place considérable. L'encadré 4.4 mentionne l'inclusion d'une version en ligne du guide *Public Sector Debt Statistics — Guide for Compilers and Users* (Statistiques sur la dette du secteur public — Guide pour les statisticiens et les utilisateurs). En juillet 2011, le FMI a rendu publics les résultats de la deuxième enquête annuelle sur l'accès aux services financiers (*Financial Access Survey*) au moyen de la base de données en ligne sur les enquêtes, qui diffuse les principaux indicateurs de l'extension géographique et démographique des services financiers ainsi que les données sous-jacentes⁴⁷. Quelque 140 pays ont participé à l'enquête de 2011, qui incluait de nouvelles données sur les encours de dépôts et d'emprunts des ménages; le site Internet consacré aux enquêtes contient désormais des données annuelles concernant environ 160 répondants et couvrant une période de sept ans (2004–10), notamment celles de tous les pays du G-20. Les logiciels utilisés ont aussi été actualisés. Toujours en juillet 2011, le FMI a communiqué

sous forme de base de données en ligne les résultats de son enquête coordonnée de 2009 sur l'investissement direct, enquête à l'échelle mondiale sur les positions bilatérales en ce domaine; puis en décembre de la même année, il a rendu publics les résultats de l'enquête de 2010⁴⁸. La participation des pays et le degré de précision géographique augmentent progressivement; l'enquête de juillet 2011 incluait ainsi de nouvelles données portant sur l'Azerbaïdjan, le Bhoutan, la Chine, le Ghana, Israël, la Jordanie, le Koweït, Maurice, la République de Moldova, le Paraguay, la Fédération de Russie et les îles Samoa; celle de décembre 2011 englobait de nouveaux pays participants : Aruba, le Brésil, la Géorgie, l'Inde, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, les Seychelles et l'Uruguay. Pour l'enquête de décembre, le site Internet a été reconfiguré afin de faciliter l'accès des utilisateurs grâce à des améliorations du système de navigation, de la sélection des données et du mode de présentation. La couverture des métadonnées a aussi été améliorée à la fois du point de vue du degré de détail des informations et du nombre de sources.

Encadré 4.4

Statistiques sur la dette du secteur public — Guide pour les statisticiens et les utilisateurs

Face à l'intérêt croissant pour les statistiques sur la dette du secteur public, le FMI a lancé un programme coordonné comprenant l'élaboration d'un guide statistique, une base de données, des séminaires régionaux et une assistance technique afin d'améliorer ces statistiques. En décembre 2011, il a publié, en collaboration avec l'équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances, le guide *Public Sector Debt Statistics — Guide for Compilers and Users* (Statistiques sur la dette du secteur public — Guide pour les statisticiens et les utilisateurs), dont il existe aussi une version en ligne^a et dont la traduction en plusieurs langues est en cours. Ce guide a pour but de faciliter la classification normalisée des engagements du secteur public et de rendre plus comparables internationalement les données sur la dette du secteur public. Il complète la base de données Banque mondiale–FMI sur les statistiques de la dette du secteur public de 54 pays.

Le guide est une référence importante pour les statisticiens et les utilisateurs; il offre un cadre conceptuel exhaustif pour mesurer la

dette brute et nette du secteur public ainsi que toutes ses composantes. Les indications qu'il donne peuvent s'appliquer aux différentes composantes du secteur public et aux divers engagements qui en constituent la dette. Le guide propose une structure permettant de classer les dettes par instrument et par secteur de la contrepartie à l'instrument de dette. On y trouve aussi des conseils utiles pour résoudre les problèmes pratiques de comptabilisation de la dette du secteur public, avec des exemples chiffrés.

L'équipe spéciale des statistiques des finances publiques est une instance interinstitutions présidée par le FMI et dont les membres sont la Banque des règlements internationaux, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque centrale européenne, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Secrétariat du Club de Paris, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Banque mondiale.

^a Le guide est consultable à l'adresse www.iffs.org/PSDStoc.htm.

En novembre 2011, les résultats de l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille — qui porte sur les positions en titres de participation et titres de dette de 73 économies à la fin de 2010 — ont été publiés et, pour la première fois, une nouvelle base de données en ligne utilisant les techniques actuelles de diffusion des données et des métadonnées a remplacé la présentation antérieure sous forme de tableur⁴⁹. Parallèlement au lancement d'une base de données perfectionnée, la conception du site consacré aux enquêtes a été revue de manière à améliorer le système de navigation en l'alignant sur les autres bases de données du FMI. La sélection dynamique et le mode de présentation des données permettent aux utilisateurs d'y accéder plus rapidement.

Au début de mai 2011, le Département des statistiques du FMI et le Groupe des données sur l'économie du développement de la Banque mondiale ont organisé ensemble une conférence internationale pour promouvoir et étendre l'application de la norme SDMX (échange de données et de métadonnées statistiques)⁵⁰. Cette conférence a rassemblé plus de 200 cadres, statisticiens et spécialistes des technologies de l'information de 90 pays, qui ont échangé leurs expériences en matière de stratégies d'application de la norme SDMX et participé à un atelier sur le renforcement des capacités organisé à l'intention des organismes nationaux qui ne l'appliquent pas encore. Au cours de la conférence, le FMI a lancé une nouvelle application sur iPhone et iPad qui utilise la norme SDMX pour présenter des tableaux et graphiques tirés du site Internet consacré aux principaux indicateurs mondiaux⁵¹.

À la fin avril 2012, le FMI a finalisé l'accord sur le modèle de présentation des données relatives aux comptes sectoriels dans le cadre de l'application du Système de comptabilité nationale 2008 aux pays avancés du G-20, qui sera effectif au début de 2014.

COLLABORATION AVEC LE GROUPE DES VINGT ET D'AUTRES ORGANISATIONS

Le FMI collabore avec un certain nombre d'autres organisations qui s'occupent aussi des problèmes économiques mondiaux. À cet égard, les activités qu'il mène avec les pays avancés et émergents du G-20

ainsi que sa collaboration avec les arrangements de financement régionaux, surtout en Europe, revêtent une importance particulière.

La collaboration du FMI avec le G-20

La collaboration du FMI avec le G-20 a pris de l'ampleur depuis le déclenchement de la crise financière mondiale, période pendant laquelle l'action collective du G-20 a permis d'éviter des difficultés économiques encore plus grandes. À la demande des dirigeants du G-20, le FMI effectue des analyses techniques à l'appui du Processus d'évaluation mutuelle (PEM) multilatéral; c'est dans ce cadre que les pays du G-20 fixent des objectifs pour l'économie mondiale, définissent les mesures nécessaires pour les atteindre et suivent les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs communs. Dans un premier temps, les services du FMI ont été chargés de déterminer — avec le concours d'autres organisations internationales — si les politiques menées par chaque pays du G-20 étaient collectivement conformes aux objectifs de croissance du Groupe. Par la suite, ils ont apporté un soutien technique à la définition d'orientations indicatives (points de référence pour l'évaluation de certains indicateurs) devant servir à déceler les déséquilibres extérieurs, tout en donnant une appréciation sur la réalisation des objectifs communs.

La collaboration avec le G-20 dépasse le cadre du PEM et s'exerce aussi dans d'autres domaines, notamment l'initiative du G-20 concernant les déficits de données, dont le but est de remédier aux failles statistiques révélées par la crise mondiale, et un rapport du G-20 sur les effets des réformes réglementaires dans les économies émergentes et en développement.

Examen par le Conseil d'administration de la participation du FMI au PEM

En juin 2011, le Conseil d'administration a examiné le rôle du FMI dans le Processus d'évaluation mutuelle⁵². Les administrateurs se sont dits favorables à ce que le FMI continue de participer à ce processus, en faisant observer qu'il offrirait des synergies significatives avec sa mission de surveillance, en particulier au niveau multilatéral.

Gauche : Un pêcheur déploie son filet près de Villeta, au Paraguay.
Droite : Ouvrière d'une usine de Yekaterinburg, en Russie, qui raffine des métaux précieux destinés à l'industrie.



Ils ont estimé qu'il était important d'étudier les conséquences de la collaboration élargie entre le G-20 et le FMI pour les activités de surveillance du Fonds à l'occasion de l'examen triennal de la surveillance en octobre 2011.

Les administrateurs sont convenus que, malgré l'évolution du PEM, la contribution du FMI à cet exercice était restée dans le cadre fixé en décembre 2009. À ce propos, ils ont noté que la nature juridique de son intervention sous forme d'assistance technique n'avait pas varié. Ils se sont déclarés en accord avec une observation figurant dans le rapport des services du FMI qui servait de base aux discussions, selon laquelle la participation du Conseil d'administration à ces travaux ne devait pas remettre en question la responsabilité primordiale du G-20 pour ce qui est du PEM et préserver l'indépendance des analyses et des contributions des experts du FMI. Ils ont apprécié d'être tenus informés en temps utile par les services du FMI sur leurs travaux dans ce domaine.

Les administrateurs ont examiné les conséquences de la participation du FMI au PEM en termes d'utilisation de ses ressources. La plupart ont noté que le surcoût engendré par cette activité, qui est couvert en partie par une redéfinition des priorités et un redéploiement des ressources existantes, devait être considéré à la lumière des avantages de l'exercice pour l'ensemble des pays membres, sans oublier les synergies avec la mission de surveillance exercée par le FMI.

Participation aux arrangements de financement régionaux

Dès le début de la crise financière mondiale, la participation du FMI au financement des membres de l'UE en proie à des problèmes de balance des paiements (Hongrie, Lettonie et Roumanie) a mené à un approfondissement de sa collaboration avec les institutions de l'UE; cela a notamment été le cas avec la Banque centrale européenne à un stade ultérieur de la crise, lorsque des pays de la zone euro (Grèce, Irlande et Portugal) ont demandé le soutien du FMI (voir encadré 3.1). Le FMI, la Commission européenne et la Banque centrale européenne, collectivement appelés la «Troïka», ont ainsi renforcé leur coopération dans les pays appliquant des programmes économiques. En dépit de la concertation étroite entre le FMI et les autres membres de la Troïka, les décisions en matière de financement et de conseils de politique économique sont prises en définitive par le Conseil d'administration, indépendamment de cette procédure à trois. En prenant appui sur son expérience récente de la coopération avec les institutions de l'UE en matière de financement, le FMI étudie les possibilités d'une collaboration plus étroite avec d'autres arrangements de financement régionaux.

Collaboration avec d'autres organisations

Le FMI est aussi membre du Conseil de stabilité financière, qui réunit des responsables gouvernementaux chargés de la stabilité des grandes places financières internationales, ainsi que des organismes internationaux de réglementation et de supervision, des organismes internationaux de normalisation, des comités d'experts des banques centrales et des institutions financières internationales. Le FMI et le CSF collaborent dans le cadre de l'exercice semestriel d'alerte avancée et d'établissement de la liste correspondante (voir «Évaluation et gestion des risques» au chapitre 3). Le FMI n'est

pas seulement membre du CSF; il est aussi représenté à son comité directeur et participe à divers groupes de travail, au comité permanent sur l'évaluation de facteurs de vulnérabilité et au comité permanent sur l'application des normes. Ce dernier comité se fonde sur les travaux effectués par le FMI dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier et des rapports sur l'observation des normes et des codes. Le FMI travaille aussi avec le CSF dans le cadre de l'initiative du G-20 concernant les déficits de données. Pendant l'exercice 2012, les deux organisations ont établi ensemble un rapport d'étape sur la mise en œuvre de mesures, recensées précédemment, destinées à remédier aux manques d'informations révélés par la crise mondiale⁵³.

Le FMI et la Banque mondiale collaborent régulièrement et sur de nombreux plans pour aider les pays membres. Au moyen des initiatives PPTE et IADM (voir plus haut dans ce chapitre), les deux organisations œuvrent ensemble à la réduction de la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés. Elles coopèrent pour faire reculer la pauvreté par le biais de leur approche commune fondée sur les stratégies de réduction de la pauvreté — qui comporte l'établissement sous l'impulsion des autorités nationales d'un document liant les politiques publiques, l'aide des donateurs et les résultats nécessaires en matière de développement pour réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu. Le *Rapport de suivi mondial* qu'elles établissent conjointement évalue le degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; l'édition de 2012 avait pour thème principal les prix de l'alimentation et la nutrition. Le FMI et la Banque mondiale travaillent aussi de concert, dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier, pour renforcer et mieux réglementer les secteurs financiers des pays membres. Un programme conjoint d'assistance technique FMI–Banque mondiale, financé par l'Agence canadienne de développement international, est en cours d'exécution dans les pays des Caraïbes.

La collaboration entre le FMI et les Nations Unies porte sur un certain nombre de domaines d'intérêt commun, dont les questions fiscales et statistiques intéressant les deux organisations. Elles s'invitent aussi réciproquement à des réunions périodiques ainsi qu'à des manifestations et conférences spécifiques. Ces dernières années, le FMI a travaillé avec l'Organisation internationale du travail sur des thèmes en rapport avec l'emploi et les planchers de protection sociale; avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les questions budgétaires et de politique sociale; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à propos de l'économie verte; enfin, avec le Programme alimentaire mondial sur le thème des dispositifs de protection sociale et l'évaluation précoce des facteurs de vulnérabilité.

Le FMI participe au Partenariat de Deauville pour les pays arabes en transition, lancé en mai 2011, avec des pays de la région, le Groupe des Huit ainsi que des institutions financières régionales et internationales. Ces dernières ont décidé en septembre 2011 de créer une plateforme de coordination dédiée au Partenariat de Deauville pour assurer un soutien effectif des pays partenaires; faciliter l'échange d'informations, la compréhension mutuelle et le dialogue opérationnel avec ces pays; coordonner le suivi des actions menées conjointement au nom du Partenariat de Deauville, avec des compte rendus *ad hoc*; et rechercher les possibilités de coopération en matière d'aide financière, d'assistance technique, de politique publique et d'analyse.

5 GOUVERNANCE, FINANCES ET RESPONSABILISATION



GOUVERNANCE, FINANCES ET RESPONSABILISATION



LA RÉFORME DES QUOTES-PARTS ET DE LA GOUVERNANCE

Les quotes-parts souscrites (voir encadré 5.1 de la page Internet du *Rapport annuel*) constituent une large part des ressources financières du FMI. Le Conseil des gouverneurs de l'institution procède périodiquement à une révision générale des quotes-parts (au moins une fois tous les cinq ans), ce qui permet de déterminer si celles-ci sont adéquates par rapport aux besoins de financement des pays membres et à la capacité du FMI d'y répondre, mais aussi de modifier éventuellement les quotes-parts en fonction de l'évolution de la position relative des pays membres dans l'économie mondiale. Ce système assure que le mécanisme décisionnel du système financier international suit l'évolution structurelle de l'économie mondiale. La dernière révision générale en date des quotes-parts, qui était la quatorzième, a été achevée en décembre 2010.

Mise en œuvre de la réforme de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance

En décembre 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé une réforme des quotes-parts et de la gouvernance en conjonction avec l'achèvement de la quatorzième révision générale et un projet d'amendement des Statuts du FMI relatif à la réforme du Conseil d'administration. Ces réformes, une fois entérinées par l'ensemble des pays membres, doubleront le montant des quotes-parts en le portant à environ 476,8 milliards de DTS (environ 739,0 milliards de dollars), transféreront plus de 6 % du montant global des quotes-parts aux pays émergents et en développement dynamiques et des pays surreprésentés aux pays sous-représentés (en dépassant

donc l'objectif de 5 % fixé par le CMFI en 2009) tout en protégeant les quotes-parts relatives ainsi que les voix attribuées aux pays membres les plus pauvres. À l'issue de ce redéploiement, le Brésil et l'Inde figureront parmi les dix principaux actionnaires du FMI, avec les États-Unis, le Japon, la Chine, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni. En outre, après l'entrée en vigueur de la réforme de 2010, les administrateurs seront tous élus, la représentation combinée des pays européens avancés au Conseil diminuera de deux administrateurs et la procédure de désignation d'un deuxième administrateur suppléant sera assouplie de manière à améliorer la représentation des groupes de pays. Le réexamen complet de la formule de calcul des quotes-parts sera terminé au plus tard en janvier 2013 et l'achèvement de la quinzième révision générale des quotes-parts a été remis à janvier 2014. Un tableau comparatif des quotes-parts relatives avant et après la mise en œuvre de la réforme peut être consulté sur le site Internet du FMI⁵⁴.

Pour que l'augmentation des quotes-parts entre en vigueur, deux conditions doivent être réunies : 1) le projet d'amendement tendant à réformer le Conseil d'administration doit entrer en vigueur, ce qui requiert l'acceptation de cet amendement par trois cinquièmes des pays membres détenant 85 % du pouvoir de vote total au FMI, et 2) les pays membres qui détenaient collectivement au moins 70 % du total des quotes-parts au 5 novembre 2010 doivent consentir à l'augmentation. Lorsqu'il a approuvé cette réforme, le Conseil d'administration a adopté un calendrier qui prévoit que l'augmentation et l'ajustement des quotes-parts ainsi que le projet d'amendement sur la réforme du Conseil d'administration entrent en vigueur avant l'Assemblée annuelle de 2012.

En décembre 2011 et mars 2012, le Conseil d'administration a fait le point sur la mise en œuvre du paquet de réformes des quotes-parts de 2010. À ces deux occasions, les administrateurs ont été informés que le seuil juridique nécessaire pour l'entrée en vigueur des réformes n'avait pas encore été atteint. C'était encore le cas à la fin de l'exercice 2012 : 100 membres qui détenaient collectivement 57,93 % du total des quotes-parts au 5 novembre 2010 avaient accepté l'augmentation proposée de leurs quotes-parts dans le cadre de la quatorzième révision générale; 75 membres qui détenaient collectivement 46,85 % du total du pouvoir de vote avaient accepté le projet d'amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration. Lorsqu'elle a fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre des réformes, la Directrice générale a invité instamment les pays qui ne l'avaient pas encore fait à mener à bien au plus vite la procédure législative nécessaire ainsi que les autres mesures légales pour que cet accord important puisse être mis en œuvre dans les délais convenus.

Révision de la formule de calcul des quotes-parts

On l'a vu, la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 prévoyait une révision complète de la formule de calcul des quotes-parts d'ici à janvier 2013 ainsi que l'achèvement de la quinzième révision générale des quotes-parts d'ici à janvier 2014. En vue de la réalisation de ce double objectif, le Conseil d'administration a, dans un premier temps, engagé des discussions formelles en mars 2012 sur la révision de la formule de calcul des quotes-parts⁵⁵.

Les administrateurs ont insisté sur l'importance de trouver une formule de calcul qui reflète mieux la position relative des pays membres dans l'économie mondiale dans la perspective des discussions futures sur la quinzième révision générale. La plupart des administrateurs ont estimé que les principes qui sous-tendent la réforme de la formule de calcul des quotes-parts de 2008 restaient globalement valables : la formule doit être simple et transparente, compatible avec les rôles multiples des quotes-parts, produire des résultats qui soient acceptables par l'ensemble des pays membres et permettre une application statistique fondée sur des données à jour, de haute qualité et largement disponibles.

En général, les administrateurs sont convenus que le PIB était l'expression la plus complète de la taille économique d'un pays et devait garder le plus fort coefficient dans la formule de calcul⁵⁶. Diverses opinions ont été exprimées quant à l'importance relative du marché par rapport au PIB à parité de pouvoir d'achat dans la variable mixte PIB. De nombreux administrateurs ont fait valoir que l'ouverture était une mesure de l'intégration d'un pays dans l'économie mondiale et devait rester une variable importante de la formule de calcul. De nombreux administrateurs ont jugé qu'il était intéressant de continuer à réfléchir sur les possibilités de mieux prendre en compte l'ouverture financière.

Les administrateurs ont pris note de la constatation des services du FMI selon laquelle il n'existe guère d'éléments empiriques permettant d'établir un lien entre la variabilité des recettes courantes et des flux nets de capitaux, d'une part, et la demande potentielle de ressources du FMI, d'autre part. La plupart des administrateurs ont considéré que les réserves demeuraient un indicateur important

de la solidité financière d'un pays et de sa capacité à contribuer aux finances du FMI. De nombreux administrateurs ont approuvé, où pouvait approuver, la poursuite des travaux sur les possibilités de mieux prendre en compte dans la formule de calcul des quotes-parts les contributions financières des pays membres au FMI, soit à la place des réserves ou en complément de celles-ci. D'autres administrateurs considèrent que l'inclusion des contributions financières volontaires dans la formule de calcul ne serait pas compatible avec le rôle du FMI en tant qu'institution fondée sur les quotes-parts.

Conscients de la difficulté de parvenir à un compromis en 2008 sur l'utilisation d'un facteur de compression⁵⁷ pour atténuer la place relative de la taille de l'économie dans la formule de calcul et mieux protéger la représentation des petits pays membres et des pays à faible revenu, beaucoup d'administrateurs se sont déclarés favorables au maintien du facteur de compression.

RESSOURCES, REVENUS ET BUDGETS

Accords d'emprunt

Nouveaux accords d'emprunt

Pour compléter les ressources provenant des quotes-parts, le FMI dispose de deux dispositifs permanents de conventions de crédit : les accords généraux d'emprunt (AGE, institués en 1962) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE, institués en 1998). En vertu de ces accords, un certain nombre de pays membres ou leurs institutions se tiennent prêts à apporter au FMI des concours additionnels.

Les NAE ont été élargis par l'ouverture à de nouveaux participants pendant l'exercice 2011 afin d'accroître les ressources disponibles pour fournir des financements. Au cours de l'exercice 2012, la Banque nationale de Pologne s'est associée aux NAE, avec un engagement de 2,5 milliards de DTS (3,9 milliards de dollars). Au 30 avril 2012, le total des ressources disponibles au titre des NAE s'élevait à près de 370 milliards de DTS (574 milliards de dollars).

Une fois l'expansion des NAE ratifiée par les participants, les nouveaux accords ont pris effet en mars 2011 et ont été activés pour la première fois en avril 2011, pour la période maximale autorisée de six mois⁵⁸. Alors que cette activation arrivait à son terme, le Conseil a approuvé une nouvelle période d'activation de six mois en septembre 2011, avec effet au 1^{er} octobre 2011, puis il a approuvé une autre période d'activation de six mois à compter du 1^{er} avril 2012. Entre l'activation initiale et le 30 avril 2012, 53 milliards de DTS (82,15 milliards de dollars) ont été engagés dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et les tirages effectifs au titre des NAE, y compris les créances bilatérales incorporées, s'élevaient à 39,8 milliards de DTS (61,69 milliards de dollars).

Proposition de réduction des NAE

Dans le contexte de l'accord de décembre 2010 portant sur le doublement des ressources du FMI issues des quotes-parts dans le cadre de la quatorzième révision générale, il a été convenu qu'il devait y avoir une réduction correspondante des NAE, les ressources

prêtées par le FMI devant désormais provenir davantage des quotes-parts que des NAE, sans diminuer la capacité de prêt globale de l'institution. Cette réduction nécessitait l'approbation du Conseil d'administration, qui a été obtenue en décembre 2011, accompagnée des décisions techniques nécessaires pour la mettre en œuvre. Elle requiert maintenant le consentement de participants représentant 85 % du total des accords de crédits conclus au titre des NAE, y compris de chaque participant dont l'accord de crédit doit être réduit. Une fois que les consentements requis seront obtenus, la réduction pourra prendre effet pour chaque participant le même jour que l'augmentation de la quote-part du pays membre considéré dans le cadre de la quatorzième révision générale.

Accords bilatéraux

Dans le cadre des efforts déployés au niveau international pour assurer que l'on dispose de ressources globales suffisantes pour empêcher et lutter contre les crises et promouvoir la stabilité économique mondiale, plusieurs pays membres du FMI, y compris ceux de la zone euro, se sont engagés à apporter un soutien additionnel pendant l'exercice 2012 sous forme de prêts bilatéraux et d'accords de souscription d'obligations. Les pays membres de la zone euro ont annoncé un concours de 150 milliards d'euros (environ 200 milliards de dollars) en décembre 2011⁵⁹; avec les concours additionnels annoncés en avril 2012 par le Japon (60 milliards de dollars), la République de Corée (15 milliards de dollars), l'Arabie saoudite (15 milliards de dollars), le Royaume-Uni (15 milliards de dollars), la Suède (au moins 10 milliards de dollars), la Suisse (10 milliards de dollars), la Norvège (6 milliards de DTS, environ 9,3 milliards de dollars), la Pologne (6,27 milliards d'euros, environ 8 milliards de dollars), l'Australie (7 milliards de dollars), la Nationalbank du Danemark (5,3 milliards d'euros, environ 7 milliards de dollars)⁶⁰, Singapour (4 milliards de dollars) et la République tchèque (1,5 milliard d'euros, environ 2 milliards de dollars), ainsi que les contributions de la Chine, de la Russie, du Brésil, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Thaïlande et d'autres pays, le total atteignait 430 milliards de dollars en fin d'exercice⁶¹. S'il devait s'avérer nécessaire de recourir à ces ressources, une fois qu'elles seront disponibles, des mesures adéquates d'atténuation des risques et de répartition des charges entre les créanciers publics, approuvées par le Conseil d'administration, seraient appliquées.

Accords à l'appui des activités de financement en faveur des pays à faible revenu

En 2009, à la suite de la réforme de ses facilités de prêts concessionnels, le FMI a lancé une campagne de collecte de fonds pour obtenir des ressources additionnelles par voie d'accords bilatéraux ainsi que des contributions à la bonification des prêts concessionnels dans le cadre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Pendant les exercices 2010 et 2011, des accords de prêt et de souscription d'obligations ont été signés avec 12 pays membres. Pendant l'exercice 2012, le FMI a signé un accord de prêt bilatéral avec l'Autorité monétaire d'Arabie saoudite d'un montant de 500 millions de DTS (775 millions de dollars), ce qui a porté le total des ressources additionnelles disponibles pour les prêts concessionnels à 9,46 milliards de DTS en fin d'exercice.

Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges

Réexamen des commissions et des échéances

Recettes

Depuis sa création, le FMI était essentiellement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses frais administratifs. La réforme de son mode de financement approuvée par le Conseil des gouverneurs en mai 2008 permet au FMI de diversifier ses sources de revenu avec la création d'une dotation financée, au sein du compte d'investissement, par le produit de la vente d'une partie de ses avoirs en or (voir «Ventes d'or» plus loin dans ce chapitre), l'octroi au FMI d'un pouvoir d'investissement accru pour améliorer le rendement de ses placements et la reprise de la pratique consistant à rembourser au FMI les dépenses d'administration du fonds fiduciaire RPC.

L'expansion du pouvoir d'investissement du FMI nécessitait un amendement de ses Statuts et, en février 2011, l'amendement proposé dans ce sens est entré en vigueur après avoir été ratifié par les majorités requises de pays membres. Cet amendement permet d'élargir la gamme d'instruments dans lesquels le FMI peut investir, dans le respect des règles qui seront adoptées par le Conseil d'administration. Des montants en monnaies équivalents au produit des ventes d'or, à savoir 6,85 milliards de DTS, ont été versés du compte des ressources générales au compte d'investissement en mars 2011 et investis. La dotation prévue par la révision du mode de financement devrait être établie après l'adoption par le Conseil d'administration des nouvelles règles devant régir l'élargissement du pouvoir d'investissement du FMI et autorisant cette dotation.

Commissions

Les principales sources de revenu du FMI restent les opérations de financement et les placements. Comme cela est indiqué au chapitre 3, le taux de commission de base (taux d'intérêt des financements du FMI) correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge exprimée en points de base. Pour les exercices 2013 et 2014, le Conseil a décidé de maintenir cette marge inchangée, c'est-à-dire à 100 points de base. Cette marge a été fixée en application d'une nouvelle règle régissant la détermination du taux de commission de base, adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2011⁶². Cette nouvelle règle, applicable à compter de l'exercice 2013, constitue une étape importante dans la mise en œuvre intégrale du nouveau mode de financement, dans lequel la marge est fixée de manière à couvrir les coûts d'intermédiation liés aux prêts du FMI et à permettre l'accumulation de réserves. En outre, la nouvelle règle prévoit une vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport aux conditions du marché du crédit à long terme. Conformément au principe adopté par le Conseil d'administration et selon lequel la marge doit être stable et prévisible, celle-ci est fixée pour deux exercices consécutifs, à compter des exercices 2013 et 2014.

Des majorations de 200 points de base sont appliquées en cas de financements élevés (au-delà de 300 % de la quote-part du pays emprunteur) dans les tranches de crédit⁶³ et au titre d'accords élargis; il s'agit d'une commission additionnelle liée à l'encours des crédits. Le FMI

applique aussi une majoration de 100 points de base en fonction de la durée en cas d'utilisation de crédits élevés (même seuil que ci-dessus) qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable sur les décaissements de ce compte — dans le cadre d'accords tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable et de la ligne de précaution et de liquidité — est prélevée sur les montants qui peuvent être tirés dans le cadre d'un accord durant chaque période de douze mois. Une commission d'engagement de 15 points de base est prélevée sur les montants engagés à concurrence de 200 % de la quote-part; elle est de 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et de 60 points de base sur les montants supérieurs à 1.000 % de la quote-part. Ces commissions sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Rémunération et intérêts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position dans la tranche de réserve»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération actuel est égal au taux d'intérêt du DTS, qui est aussi le taux d'intérêt des emprunts effectués par le FMI.

Le Conseil d'administration a décidé en 2009 d'accroître la capacité de financement du FMI par voie d'emprunt, dans le cadre de la riposte immédiate à la crise financière internationale. Au 30 avril 2012, l'encours des emprunts du FMI sous forme de prêts bilatéraux et d'accords de souscription d'obligations ainsi que dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt augmentés et élargis s'élevait à 40,05 milliards de DTS (voir aussi «Accords d'emprunt», plus haut dans ce chapitre).

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges mis en place au milieu des années 80, qui ventile équitablement la charge des obligations financières impayées entre les pays membres créanciers et débiteurs. Les charges d'intérêts trimestrielles en arriéré (impayées) depuis six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération (ajustements de répartition des charges). Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Durant l'exercice 2012, les ajustements liés aux charges d'intérêt trimestrielles impayées ont été en moyenne inférieurs à 1 point de base, en raison de l'augmentation de l'encours des crédits consentis aux pays membres par le FMI pour amortir les effets de la crise mondiale et d'une hausse similaire de la position des pays dans la

tranche de réserve. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,30 % et 0,30 % respectivement pendant l'exercice.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice s'est élevé à 1,5 milliards de DTS, en raison surtout du niveau élevé des activités de financement. Le revenu des placements s'est chiffré à 169 millions de DTS, ce qui représente un rendement net de 126 points de base.

Ventes d'or

Comme on l'a vu plus haut dans ce chapitre, le nouveau mode de financement du FMI approuvé en 2008 prévoit l'établissement d'une dotation au compte d'investissement, financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI, ces ressources devant être placées et le rendement de ces placements utilisé pour contribuer au budget du FMI, tandis que la valeur réelle à long terme de la dotation serait préservée. En juillet 2009, le Conseil d'administration a décidé que, outre le financement de cette dotation, une partie du produit des ventes d'or servirait aussi à augmenter les ressources du FMI destinées à des prêts concessionnels en faveur des pays à faible revenu. En septembre de la même année, le Conseil a approuvé officiellement la vente de 403,3 tonnes des avoirs en or du FMI, soit un huitième du total de ses avoirs.

Les ventes d'or ont commencé en octobre 2009 et pris fin en décembre 2010, après avoir rapporté au total 9,54 milliards de DTS, dont 2,69 milliards au titre de la valeur comptable de l'or et 6,85 milliards de bénéfices. Toutes les ventes se sont faites aux prix du marché, qui étaient plus élevés qu'on ne l'avait prévu au moment de l'adoption du nouveau mode de financement. Le financement de la dotation au moyen du produit des ventes d'or au niveau envisagé au moment de l'adoption du nouveau mode de financement et l'accroissement des ressources destinées aux prêts concessionnels jusqu'au niveau convenu en juillet 2009 auraient nécessité un prix de vente moyen de 935 dollars l'once. En réalité, l'or a été vendu au prix moyen de 1.144 dollars l'once, d'où la réalisation d'un bénéfice supplémentaire inattendu.

Utilisation du produit des ventes d'or

Lors d'un premier débat sur l'utilisation du produit des ventes d'or pendant l'exercice 2011⁶⁴, le Conseil d'administration a décidé qu'au moins 4,4 milliards de DTS (6,8 milliards de dollars) des bénéfices seraient utilisés pour financer une dotation au sein du compte d'investissement du FMI, comme cela a été précisé antérieurement. Le Conseil s'est aussi déclaré favorable à une stratégie consistant à utiliser une partie de la somme pour dégager de 0,5 à 0,6 milliard de DTS en valeur actualisée nette (VAN) de fin 2008 à titre de ressources de bonification pour le fonds fiduciaire RPC. À cette fin, le Conseil d'administration a approuvé en février 2012 la distribution de réserves d'un montant de 0,7 milliard de DTS (1,1 milliard de dollars) correspondant à une portion des bénéfices exceptionnels des ventes d'or (voir «Financements concessionnels», au chapitre 3), étant entendu que les pays membres transfèreraient ou rétrocèderaient des montants équivalents au fonds fiduciaire RPC⁶⁵.

En septembre 2011, le Conseil d'administration a poursuivi la réflexion sur les options envisageables pour l'utilisation du reliquat de 1,75 milliard de DTS (2,7 milliards de dollars), qui avait été placé à la réserve générale⁶⁶. De nombreux administrateurs sont restés favorables à ce que ces ressources soient utilisées dans le cadre d'une stratégie d'aide aux pays à faible revenu. En particulier, beaucoup se sont dits favorables, ou ouverts, à l'utilisation de ces ressources dans le cadre d'une stratégie visant à accroître la capacité du fonds fiduciaire RPC de fournir des aides concessionnelles aux pays à faible revenu. De nombreux administrateurs ont appuyé, où se sont déclarés prêts à envisager, l'affectation du reliquat des bénéfices inattendus aux soldes de précaution du FMI, compte tenu de son exposition accrue au risque d'insolvabilité. Un certain nombre d'administrateurs ont appuyé, où se sont déclarés prêts à envisager, l'affectation du reliquat des bénéfices inattendus à la dotation du FMI, pour aider à lui garantir une base de revenu viable et diversifiée, conformément à ce que prévoit le nouveau mode de financement et compte tenu en particulier des perspectives de rendement incertaines des placements de la dotation.

Les administrateurs ont reconnu qu'opérer un choix entre ces principales options supposait d'arbitrer entre différentes implications sur le plan financier. Certains d'entre eux étaient favorables à un panachage d'options, sachant que cela ralentirait la réalisation de chaque objectif. Face à l'absence de consensus au moment de la discussion, la plupart des administrateurs se sont déclarés disposés à soutenir une approche par étapes, en vertu de laquelle le reliquat de bénéfices resterait à la réserve générale du FMI et continuerait

d'être investi à titre temporaire au compte d'investissement, sans être affecté aux soldes de précaution, étant entendu que le Conseil réexaminerait dans un an la question de l'utilisation finale des bénéfices inattendus. Cette approche permettrait d'attendre que les perspectives s'éclaircissent quant à l'évolution de l'économie mondiale, la position de revenu du FMI et les risques d'insolvabilité auxquels il est exposé, et l'évolution de la demande de prêts concessionnels. Un certain nombre d'administrateurs aurait préféré prendre une décision sans plus attendre sur l'utilisation des bénéfices exceptionnels.

Les administrateurs continueront de réfléchir aux options envisageables pour l'utilisation du reliquat des bénéfices inattendus. Il a été décidé que, entretemps, ces bénéfices resteraient au compte d'investissement et seraient investis en dépôts à court terme.

Budgets administratif et d'équipement

En avril 2011, dans le cadre du budget à moyen terme 2012–14, le Conseil d'administration a fixé le montant total des dépenses administratives nettes pour l'exercice 2012 à 985 millions de dollars ainsi qu'un plafond de 1.123 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes (voir tableau 5.1)⁶⁷. Il a aussi approuvé un report de 34 millions de dollars de ressources non dépensées au titre de l'exercice 2011. Enfin, il a approuvé des dépenses d'équipement d'un montant de 162 millions de dollars, destinées pour l'essentiel à la rénovation de l'immeuble du Concordia et à la planification détaillée de la rénovation de l'immeuble principal du siège, qui a besoin d'être modernisé (voir encadré 5.1).

Encadré 5.1

Travaux de rénovation de deux immeubles

À moyen terme, les dépenses d'équipement du FMI seront consacrées essentiellement aux travaux de réparation et de rénovation du principal immeuble du siège (HQ1) et du bâtiment du Concordia. À l'issue de plusieurs réunions de consultation avec le Comité du budget sur les options envisageables pour la rénovation des deux bâtiments, le Conseil d'administration a approuvé le financement des projets ainsi qu'un cadre *ad hoc* de contrôle financier et de gouvernance (qui s'ajoute aux mesures ordinaires de contrôle et de gouvernance du FMI) comportant des équipes de contrôle des projets et, dans le cas de HQ1, un contrôle par un spécialiste externe. Ces deux projets ont été approuvés par le Conseil d'administration dans le contexte du budget à moyen terme pour les exercices 2012–14.

HQ1. Des études achevées pendant l'exercice 2011 ont révélé que la plus grande partie de l'immeuble et ses principaux systèmes, construits il y a près de 40 ans, ont déjà dépassé leur durée de vie utile ou ne tarderont pas à le faire. Des investissements substantiels sont donc nécessaires afin de remplacer plusieurs systèmes indispensables pour assurer la sécurité, l'efficacité énergétique et une utilisation plus rationnelle de l'espace. Après examen des diverses

possibilités envisageables, c'est la moins coûteuse — rénovation de deux étages à la fois — qui a été adoptée, bien qu'elle perturbe davantage le travail des employés du FMI. Durant l'exercice 2012, la direction a approuvé le projet de l'architecte pour la rénovation, qui devrait remettre l'immeuble en bon état de fonctionnement pour les vingt années à venir. Les travaux de réparation et de rénovation s'étaleront sur quatre ans à compter de 2013.

Le Concordia. Conformément à l'approche recommandée par les services du FMI et approuvée durant l'exercice 2011, la rénovation du bâtiment du Concordia, construit il y a 46 ans, a commencé pendant l'exercice 2012 en vue de remédier à certains problèmes de structure et de systèmes, et pour porter le bâtiment aux normes modernes. L'immeuble devrait rouvrir au printemps 2013. L'immeuble Bond, qui a 81 ans, a été mis sur le marché et vendu en janvier 2012 pour environ 22 millions de dollars; le produit net de la vente a été versé au compte des ressources générales. Les deux immeubles composaient le Concordia, lieu d'hébergement de longue durée utilisé essentiellement pour accueillir les étudiants de l'ancien Institut du FMI (qui fait maintenant parti de l'Institut pour le développement des capacités; voir chapitre 4).

Tableau 5.1

Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2011–15

(Millions de dollars)

	EXERCICE 2011		EXERCICE 2012		EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget	Budget
BUDGET ADMINISTRATIF							
Personnel	739	757	820	799	836	847	854
Déplacements	104	94	112	105	118	121	122
Immeubles et autres	169	169	181	178	181	180	182
Assemblée annuelle	—	—	—	—	6	—	—
Réserves	—	—	11	—	17	17	13
TOTAL DES DÉPENSES BRUTES	1.013	1.021	1.123	1.082	1.159	1.164	1.171
Recettes ¹	-122	-104	-138	-136	-161	-168	-169
TOTAL DES DÉPENSES NETTES	891	917	985	947	997	997	1.002
Report ²	62	...	34	...	41		
TOTAL DES DÉPENSES NETTES, REPORT COMPRIS	953	917	1.019	947	1.038	997	1.002
BUDGET D'ÉQUIPEMENT							
Équipement des bâtiments et technologie de l'information	48	54	162	44	388	35	35

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

1 Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente de publications, la location des garages et diverses autres recettes.

2 Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

Durant l'exercice 2012, les activités du FMI ont continué d'être infléchies par la crise mondiale en cours et le budget approuvé visait à assurer des ressources suffisantes à l'organisation pour qu'elle puisse venir en aide aux pays membres touchés. Par rapport à l'exercice précédent, qui coïncidait avec la dernière année de l'effort sur trois ans de réduction des effectifs et de restructuration du FMI, le budget a été augmenté de 3 % en termes réels pour financer l'adaptation des missions centrales du FMI, qui s'étendra bien au-delà de la crise actuelle, en ce qui concerne par exemple les activités de prévention des crises, les analyses transnationales et la surveillance des secteurs financiers. Dans le respect du plafond autorisé, le budget à moyen terme pour la période 2012–14 comprenait aussi 53 millions de dollars de dépenses temporaires liées à la crise, qui avaient été financées en 2011 par le report des ressources non dépensées au titre de l'exercice 2010 et dont l'utilisation avait été autorisée pour l'exercice 2011.

Les dépenses administratives effectives nettes de l'exercice 2012 se sont chiffrées à 947 millions de dollars, soit 38 millions de moins que le montant autorisé, ce qui s'explique surtout par le fait que les dépenses de personnel ont été moins élevées que prévu. Les nouveaux postes autorisés au titre du budget 2012 ont été pourvus avec un certain retard. Les dépenses effectives pour les projets et l'équipement des locaux ont dans l'ensemble été conformes aux prévisions. Les crédits d'équipement sont approuvés pour une période de trois ans, les dépenses étant en général moins élevées pendant la première année, dans la mesure où la plupart des projets s'étendent sur une période plus longue. Les projets informatiques

ont porté essentiellement sur l'amélioration de la gestion de l'information et des données, la sécurité informatique, l'efficacité opérationnelle et le remplacement de la technologie obsolète ou pour lesquelles le soutien technique n'était plus assuré.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et non sur la base des décaissements des dépenses budgétaires. Les normes IFRS exigent une comptabilisation sur la base des engagements ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le tableau 5.2 rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2012, d'un montant de 947 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 613 millions de DTS (948 millions de dollars), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI.

En avril 2012, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour l'exercice 2013, qui comprend 997 millions de dollars de dépenses administratives nettes et un plafond de 1.159 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes ainsi qu'un report de 41 millions de dollars de ressources non dépensées au titre de l'exercice 2012. Le plafond des dépenses administratives nettes pour l'exercice 2013 reste inchangé en termes réels par rapport à l'exercice précédent. Le budget d'équipement a été fixé à 388 millions de dollars pour financer les investissements nécessaires dans les locaux et les équipements informatiques. Le Conseil d'administration a aussi approuvé un budget indicatif pour la période 2014–15.

Tableau 5.2

Dépenses administratives indiquées dans les états financiers

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS NETS DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2012		947
Écart entre les dates		
Coûts liés aux retraites et autres prestations postérieures à l'emploi		-28
Dépenses d'équipement — amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs		46
Montants non inclus dans le budget administratif		
Dépenses d'équipement — postes immédiatement passés en charge conformément aux normes IFRS		7
Bénéfices de la vente d'actifs fixes		-20
Remboursements au Département général (du fonds fiduciaire ADAC et du Département des DTS)		-4
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES INDIQUÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS		948
POUR MÉMOIRE		
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)		613

Source : Département financier et Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2012 de 1,55 dollar pour un DTS.

Tableau 5.3

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par types

(Millions de DTS; au 30 avril 2012)

	Total	Ventilation par type		
		Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Compte de fiducie	FRPC
Somalie	232,8	224,6	8,2	—
Soudan	982,6	901,4	81,2	—
Zimbabwe	85,9	—	—	85,9
Total	1.301,2	1.125,9	89,4	85,9

Source : Département financier du FMI.

Le budget à moyen terme pour la période 2013–15 vise un juste équilibre entre, d'une part, les pressions auxquelles est soumis le FMI en raison de sa participation active aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour rétablir la stabilité financière et, d'autre part, le souci de préserver les gains rendus possibles par la restructuration aujourd'hui achevée. Ce budget maintient le niveau de ressources temporaires liées à la crise approuvé pendant l'exercice 2012. En même temps, et pour garantir que les ressources ne soient pas détournées au détriment de la surveillance des pays non systémiques, les autres nouvelles exigences sont satisfaites par des mesures de redéploiement qui consistent à rationaliser et recentrer certains éléments de la surveillance multilatérale (objets et fréquences) et d'autres mesures visant à accroître l'efficacité (par exemple la fusion de deux départements; voir «Le renforcement des capacités dans les pays membres» au chapitre 4).

Arriérés envers le FMI

Les obligations financières impayées envers le FMI sont descendues de 1.305 millions de DTS fin avril 2011 à 1.301 millions de DTS à la fin avril 2012 (tableau 5.3). Le Soudan compte pour 75,5 % des arriérés restants, la Somalie et le Zimbabwe pour 17,9 % et 6,6 %, respectivement. Fin avril 2012, tous les arriérés envers le

FMI étaient des arriérés prolongés (de plus de six mois), dont un tiers au titre du principal et deux tiers au titre des commissions et des intérêts. Plus des quatre cinquièmes de cette somme représentent des arriérés envers le compte des ressources générales, le solde étant dû au fonds fiduciaire et au fonds fiduciaire RPC. Le Zimbabwe est le seul pays à avoir des arriérés prolongés vis-à-vis de ce dernier fonds. L'allocation générale de DTS d'août 2009 a permis à tous les pays ayant des arriérés prolongés de rester à jour dans leurs obligations envers le Département des DTS.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont appliquées pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier de crédits du compte des ressources générales. Le Zimbabwe ne pourra pas accéder aux ressources de ce compte tant qu'il n'aura pas apuré ses arriérés envers le fonds fiduciaire RPC. Une déclaration de non-coopération, la suspension partielle de l'assistance technique et la radiation de la liste des pays admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC restent en vigueur à titre de mesures correctrices en raison des arriérés du Zimbabwe vis-à-vis de ce fonds. En avril 2012, le Conseil d'administration a décidé de maintenir l'assistance technique que le FMI apporte au Zimbabwe dans certains domaines.

Mécanismes d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

Comité de vérification externe des comptes

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le Comité se réunit normalement à Washington en janvier ou en février pour effectuer un audit de mi-parcours, puis en juin de chaque année une fois l'audit terminé, et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2012, le Comité se composait de Arfan Ayass, Amelia Cabal (présidente) et Jian-Xi Wang.

Cabinet d'audit externe

Le cabinet d'audit externe, choisi par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit annuel des états financiers du FMI, qui comprend une opinion sur les états financiers du FMI, les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b) des Statuts, et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe informe le Conseil d'administration des conclusions de l'audit et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour transmission au Conseil des gouverneurs.

La durée de la mission du cabinet d'audit externe est normalement de cinq ans. Actuellement, l'audit des comptes du FMI est assuré par Deloitte & Touche LLP, qui a émis une opinion sans réserve à l'issue de l'audit des états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2012.

Bureau de la vérification et de l'inspection internes

La fonction d'audit interne est confiée au Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé d'évaluer en toute indépendance l'efficacité des méthodes de gestion des risques ainsi que des procédures de contrôle et de gouvernance du FMI. La fonction d'audit du Bureau porte sur les services du FMI et, depuis 2011, sur le Conseil d'administration, les bureaux des administrateurs ainsi que sur le Bureau indépendant d'évaluation et ses services.

Durant l'exercice 2012, il a mené à bien 16 missions de vérification et d'inspection dans les domaines suivants : audit financier pour évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle et des procédures de sauvegarde et de gestion des avoirs et comptes financiers du FMI; audit des technologies de l'information pour évaluer l'adéquation des systèmes de gestion informatisés et l'efficacité des dispositifs de sécurité; évaluation du fonctionnement et de l'efficacité des procédures de travail, des contrôles y afférents et de leur efficacité au regard des objectifs généraux du FMI. En outre, il a effectué cinq vérifications consultatives et spéciales pour aider à rationaliser les procédures de travail de manière à faciliter la mise en œuvre des projets de développement interne, et donner des éléments d'appréciation et coordonner les vérifications spéciales du FMI. Le Bureau a mené à bien deux enquêtes lancées pendant l'exercice 2011.

À côté de ses fonctions d'audit interne, le Bureau fait également office de secrétariat du Comité consultatif sur la gestion des risques. À ce titre, il coordonne la production du rapport annuel au Conseil sur la gestion des risques. Pendant l'exercice, il a aussi fourni une assistance technique et logistique au groupe d'experts externes constitué pour examiner le cadre de gestion des risques du FMI (voir «Gestion des risques» ci-dessous).

Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, le Bureau rend compte à la direction du FMI et au Comité de vérification externe, ce qui garantit son objectivité et son indépendance. Le Conseil est informé deux fois par an des travaux du Bureau au moyen d'un rapport d'activités qui contient des informations sur les vérifications et inspections prévues ainsi que sur les résultats et le suivi des recommandations d'audit. En outre, tous les rapports d'audit sont communiqués au Conseil d'administration. Pour l'exercice 2012, la dernière réunion informelle d'information du Conseil sur ces questions a eu lieu en janvier 2012. Aucune carence notable n'a été signalée ni dans les états financiers ni dans la structure de contrôle interne du FMI, et le taux d'application des recommandations faisant suite à des vérifications/inspections a été inférieur pendant l'exercice 2012 à celui de l'exercice précédent.

Gestion des risques

Des efforts continuent d'être déployés pour renforcer le cadre de gestion des risques au FMI. Le Comité consultatif sur la gestion des risques est une instance où peuvent être examinés de façon transversale les incidents et les risques importants. Comme cela est indiqué dans la sous-section précédente, ce comité prépare aussi un rapport annuel sur la gestion des risques, où sont examinés les principaux risques auxquels le FMI est exposé, et il présente de façon informelle au Conseil d'administration les questions afférentes à la gestion des risques. En juin 2011, le Conseil d'administration a examiné le rapport 2011 sur la gestion des risques. Constatant que le profil de risque du FMI avait évolué face à la reprise mondiale à plusieurs vitesses, les administrateurs ont souscrit pour l'essentiel à l'évaluation des principaux risques présentée dans ce rapport et aux mesures proposées pour les atténuer. Ils ont observé toutefois que les événements récents avaient fait du FMI le centre d'attention, ce qui accentuait les risques pour sa réputation, et ont fait savoir qu'ils souhaitaient examiner les conclusions d'un groupe d'experts externes qui avait été constitué pour étudier la gestion des risques.



Gauche : La Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, s'adresse au personnel de l'institution à Washington. **Droite :** Des femmes du Soudan du Sud célèbrent l'indépendance de leur pays à Djouba en juillet 2011.

En décembre 2010, un groupe d'experts externes de haut niveau a été désigné pour réaliser une étude complète et indépendante du cadre de gestion des risques du FMI. Ce groupe était composé de Guillermo Ortiz, qui en assurait la présidence, et de Jacob A. Frenkel, Malcom D. Knight et Thomas O'Neill. Il a remis son rapport à la Directrice générale en novembre 2011; ce rapport a aussi été communiqué au Conseil d'administration. Conformément à son mandat, ce groupe d'experts a examiné tous les aspects du système de gestion des risques au FMI — les méthodes utilisées pour identifier, évaluer et atténuer les risques potentiels pour l'institution et ses opérations —, en prenant dûment en compte le rôle unique du FMI dans le système financier international, en particulier ses activités de surveillance et ses responsabilités de prêteur en période de crise. Une réunion informelle d'information des administrateurs a eu lieu en janvier 2012, qui a fourni à ces derniers l'occasion d'interroger les experts sur les conclusions et les recommandations de leur rapport.

Comme suite au rapport de ces experts, la direction du FMI a créé en mars 2012 un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de l'institution intervenant à titre indépendant. Ce groupe de travail a été chargé de 1) faire des propositions concrètes pour donner suite aux principales recommandations du rapport d'experts et 2) réfléchir à la place éventuelle de l'analyse quantitative dans la gestion par le FMI des risques financiers. Le groupe de travail doit consulter des experts externes des secteurs public et privé et achever ses travaux pendant l'exercice 2013.

NOUVEAU PAYS MEMBRE

En avril 2012, la République du Soudan du Sud est devenue le 188^e pays membre du FMI après que son Ministre des finances et de la planification économique, Kosti Manibe Ngai, eut signé les Statuts de l'institution lors d'une cérémonie à Washington⁶⁸. La Directrice générale, Christine Lagarde, a souhaité la bienvenue au pays au sein du FMI en soulignant que le Fonds ferait de son mieux pour aider le pays à mettre en place les fondements nécessaires pour assurer la croissance et la stabilité économique.

Le Soudan du Sud a demandé à devenir membre du FMI en avril 2011 et la procédure d'adhésion a alors été engagée. Le pays a proclamé son indépendance du Soudan en juillet de la même

année. Depuis, le FMI a intensifié la fourniture d'assistance technique et de formation au pays et a ouvert un dialogue avec les autorités dans les domaines suivants : administrations fiscale et douanière, gestion des finances publiques, gestion des recettes pétrolières, politique de change, opérations de la banque centrale et statistiques macroéconomiques. Le FMI a aussi assuré la coordination avec les bailleurs de fonds et les autres prestataires d'assistance technique pour aider le Soudan du Sud au moyen d'un fonds de fiducie réservé au renforcement des capacités et doté d'environ 11 millions de dollars pour les quatre années suivant l'adhésion du pays au FMI, avec l'Union européenne comme principal donateur.

La quote-part initiale du Soudan du Sud au FMI a été fixée à 123,0 millions de DTS (190,7 millions de dollars). Avec l'adhésion du Soudan du Sud, le total des quotes-parts des pays membres du FMI atteint aujourd'hui 238,12 milliards de DTS (369,09 milliards de dollars).

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Les ressources humaines en 2012

La gestion des ressources humaines du FMI, qui constituent son principal atout, doit l'aider à jouer son rôle d'institution du savoir. Le succès du Fonds repose sur sa capacité à attirer, motiver, fidéliser et perfectionner un personnel hautement compétent, innovateur et d'origines diverses. Pendant l'exercice 2012, il a accompli des progrès notables dans ces domaines, notamment en poursuivant sa vaste campagne de recrutement et la mise en œuvre d'importantes réformes visant à accroître l'efficacité et l'efficience de ses services de ressources humaines.

Niveau et composition des effectifs

Les recrutements ont retrouvé un rythme normal au cours de l'exercice 2011, après avoir atteint des records en 2009–10. Ainsi, 153 personnes ont été recrutées, contre une moyenne annuelle de 170 pendant les exercices 2007 à 2011. Dans le prolongement de l'augmentation observée en 2010, et en partie pour répondre aux besoins de ressources humaines liés à la crise, 53 % des personnes

nouvellement recrutées l'ont été avec un contrat à durée déterminée, contre 42 % en 2010. Ces types d'engagement de plus courte durée assureront au FMI plus de souplesse pour ajuster ses effectifs au cours des années à venir. Des économistes en milieu de carrière et possédant une grande expérience des politiques économiques ont représenté une forte proportion des personnes recrutées (76 %, contre 72 % en 2010 et 59 % en 2005). Cela répondait, dans nombre de cas, aux besoins des départements géographiques en personnel possédant une expérience financière, face à l'augmentation des programmes de financement et des activités d'assistance technique.

Au 30 avril 2012, les effectifs du FMI se composaient de 2007 cadres d'exécution et de direction, et de 468 agents auxiliaires. La liste des cadres dirigeants et l'organigramme du FMI figurent respectivement aux pages 67 et 68 du présent rapport.

Soucieux de faire en sorte que la diversité de son personnel reflète celle des pays membres, le FMI recrute activement dans le monde entier (les tableaux 5.1 à 5.3 de la page Internet du *Rapport annuel* présentent la répartition du personnel par nationalité, sexe et catégorie de pays)⁶⁹. Sur les 188 pays membres que comptait le FMI fin avril 2012, 156 étaient représentés dans ses effectifs. En dépit des contraintes d'offre et de la concurrence, le Fonds a accompli des progrès en matière de diversité dans le recrutement en 2012 : 41 % des personnes recrutées provenaient de régions sous-représentées et 44 % étaient des femmes. Comme par le passé, les personnes recrutées pour le Programme-économistes durant l'exercice 2012 avaient des profils très divers : environ 70 % d'entre elles provenaient de régions sous-représentées et 55 % étaient des femmes. Enfin, des mesures mises en place dans le courant de 2011 ont abouti au recrutement de quatre personnes supplémentaires originaires d'Asie de l'Est et du Moyen-Orient. Après avoir atteint les objectifs initialement fixés pour l'augmentation de la proportion de femmes aux postes de direction, le FMI a révisé ces objectifs en 2011 et en a ajouté un autre, afin d'évoluer vers une présence accrue de femmes aux fonctions de cadre et de cadre supérieur. Pour ce qui est des objectifs de diversité régionale, la cible fixée pour le recrutement de personnes originaires des pays en transition aux postes de cadre et de direction a été atteinte en 2011, et le travail se poursuit en vue d'atteindre les objectifs définis pour les autres régions sous-représentées.

Grille des traitements des hauts cadres de direction

La grille de rémunération des cadres de direction est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Le salaire du Directeur général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1^{er} juillet 2011, la grille des traitements des hauts cadres de direction, qui est fonction des responsabilités de chacun, s'établissait comme suit :

Directrice générale	467.940 dollars
Premier Directeur général adjoint	406.900 dollars
Directeurs généraux adjoints	387.530 dollars

La rémunération des administrateurs s'élevait à 244.350 dollars et celle de leurs suppléants à 211.370 dollars. Le salaire moyen des

cadres de direction (voir page 67) a été de 312.934 dollars pour l'exercice 2012. Le tableau 5.4 de la page Internet du *Rapport Annuel* présente la grille des salaires au FMI.

Réformes de la gestion des ressources humaines

Sondage auprès des employés du FMI

Au début de l'exercice 2012, la direction du FMI a adopté un plan d'action pour traiter les problèmes mis en lumière par les résultats du sondage réalisé l'année précédente. Neuf projets conçus à l'échelle de l'ensemble du FMI et touchant à des domaines tels que l'évolution des carrières, la suivi des performances, l'encadrement et la responsabilisation, ont été lancés. Des propositions de politiques ont été achevées vers fin avril 2012 et l'on s'achemine vers leur mise en œuvre complète dans le courant de l'exercice 2013. Le prochain sondage auprès des employés sera réalisé fin 2013.

Réforme du régime de promotion, rémunérations et prestations sociales

Des réformes ont été adoptées en 2011 en vue d'articuler les décisions de promotion autour d'un processus structuré d'évaluation des talents, prenant appui sur des cadres de référence exhaustifs et une limitation explicite du nombre de postes ouverts à promotion. Les rémunérations du personnel ont aussi fait l'objet d'un examen comparatif approfondi et des avancées notables ont été réalisées dans la mise en œuvre des réformes du régime de retraite du personnel approuvées antérieurement. Un examen des réformes de l'assurance maladie de 2008 effectué par un groupe de travail a conclu que les objectifs de ces réformes avaient été atteints.

Modernisation de la prestation des services de ressources humaines

Le Département des ressources humaines du FMI a réalisé des économies pendant l'exercice 2012 et continué de rationaliser et d'automatiser ses activités. Une rationalisation spécifique a été opérée notamment dans les domaines suivants : traitement et administration des congés, prestations en dehors des États-Unis, et suivi des performances pour le personnel titulaire de contrats à durée déterminée.

Examen par le Conseil du Rapport annuel sur la diversité 2010

Chaque année, le Conseiller en diversité du FMI établit un rapport qui rend compte des efforts consentis pour promouvoir la diversité au sein de l'institution et dans les conditions de travail. Ce rapport est élaboré en concertation avec le Conseil de la diversité, organe représentatif de l'ensemble du FMI, qui fournit des orientations à la direction du FMI, aux chefs de département et aux Groupes de référence départementaux pour la diversité. Il est remis au Conseil d'administration et publié sur le site Internet du FMI⁷⁰.

En mai 2011, le Conseil d'administration a examiné le Rapport annuel 2010 sur la diversité⁷¹. Les administrateurs ont reconnu l'utilité de la diversité pour améliorer la qualité et les performances de l'institution. Ils se sont félicités des importants progrès accomplis ces dernières années dans ce domaine : en particulier, grâce à la stratégie en matière de diversité mise en place au cours des années

précédentes, la proportion des effectifs originaires de régions sous-représentées a augmenté modestement et la proportion de femmes a continué de progresser en 2010, et plusieurs initiatives nouvelles ont été lancées pour permettre des progrès soutenus au cours des années à venir.

Les administrateurs ont souligné les difficultés importantes qu'il faudra surmonter pour parvenir, en matière d'effectifs, à une diversité qui reflète dûment celle des pays membres du FMI. À cette occasion, ils ont donné à la direction des orientations générales pour l'organisation et le recrutement du personnel, tout en avalisant les recommandations du rapport. Ils ont encouragé la direction et le personnel à redoubler d'efforts et à aller résolument de l'avant dans la mise en œuvre du programme du FMI en matière de diversité.

Les administrateurs ont salué la nouvelle augmentation de la proportion des cadres originaires de pays en développement et en transition, qui a atteint près de 45 %. Ils ont toutefois souligné que la proportion des ressortissants des quatre régions sous-représentées (Afrique, Asie de l'Est, Moyen-Orient et pays en transition) restait faible, y compris au niveau des cadres supérieurs. Ils ont préconisé la mise en œuvre des mesures adoptées récemment et appelé à des efforts plus vigoureux pour relever la proportion des ressortissants originaires de ces régions, surtout du Moyen-Orient, dont la part a baissé au cours de la décennie écoulée.

Les administrateurs ont considéré qu'un personnel divers par son expérience et ses domaines d'expertise était d'autant plus efficace, en tenant compte des conclusions de l'évaluation par le BIE des performances du FMI durant la période qui a précédé la crise financière et économique. Ils ont recommandé que, pour le recrutement et la gestion des carrières, il soit tenu compte de tous les aspects de la diversité, notamment de l'éducation, de l'expérience professionnelle et des connaissances linguistiques.

Les administrateurs se sont félicités que l'objectif de 20 % de femmes parmi les cadres supérieurs ait été atteint, mais ils ont souligné que le FMI était en retard à cet égard sur la plupart des institutions internationales comparables. Ils ont estimé qu'il était nécessaire d'améliorer encore l'équilibre hommes-femmes dans les fonctions fondamentales, notamment aux postes de cadre supérieur et d'économiste. À cet égard, ils ont encouragé l'initiative du FMI visant à ce que la proportion de femmes parmi les cadres supérieurs soit fixée à un niveau assez ambitieux et souligné la nécessité de faire en sorte que les conditions de travail soient propices à la réalisation de cet objectif.

Les administrateurs ont appuyé les autres recommandations du rapport préconisant des actions plus poussées. Ils ont souligné que, pour que le FMI atteigne rapidement ses objectifs de diversité, il fallait une impulsion forte et continue de la part de la direction ainsi qu'une responsabilisation des cadres de direction à tous les niveaux et un suivi étroit de leurs résultats. Ils ont appelé à un effort particulier en faveur de la promotion de la diversité au niveau des responsables principaux des ressources humaines. Ils se sont félicités que la stratégie du FMI en matière de diversité mette l'accent sur la formation et la sensibilisation du personnel à tous les échelons quant au bien-fondé de la politique de diversité, et sur l'adaptation des pratiques de gestion du personnel aux objectifs de diversité.

Changements au niveau de la direction

En mai 2011, l'ancien Directeur général Dominique Strauss-Kahn a informé le Conseil d'administration de son intention de démissionner avec effet immédiat⁷². Après la démission du Directeur général, le Premier Directeur général adjoint, John Lipsky — qui avait annoncé auparavant son intention de ne pas prolonger son mandat (voir encadré 5.2) — a assumé les fonctions de Directeur général par intérim. Le Conseil d'administration a immédiatement lancé la procédure de sélection du prochain directeur général⁷³, en optant pour un choix fondé sur l'ouverture, le mérite et la transparence. Les candidats présentés ont été évalués en fonction d'un profil qui définissait les qualifications attendues d'eux, en vue de procéder à une présélection, sans considération géographique. Les candidats présélectionnés se sont entretenus avec le Conseil d'administration, après quoi le Conseil s'est réuni pour examiner les atouts respectifs des candidats et procéder à une sélection par consensus, comme cela a toujours été le cas par le passé.

Fin juin 2012, le Conseil d'administration a choisi Christine Lagarde pour occuper les fonctions de Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration du FMI pour un mandat de cinq ans, à compter du mois suivant⁷⁴. M^{me} Lagarde est la première femme à avoir été nommée à la tête du FMI depuis la création de l'institution en 1944.

De nationalité française, M^{me} Lagarde avait été Ministre des finances de son pays depuis juin 2007. Auparavant, elle avait été Ministre du commerce extérieur de la France pendant deux ans. Elle a aussi à son actif une remarquable et longue carrière professionnelle en tant qu'avocate spécialiste de la législation anti-trust et du droit du travail. Associée du cabinet international Baker & McKenzie, elle a été élue présidente de son comité exécutif en octobre 1999. Elle est restée à la tête du cabinet jusqu'en juin 2005 lorsqu'elle a été nommée à son premier poste ministériel en France. M^{me} Lagarde est diplômée de l'Institut d'études politiques et de la Faculté de droit de l'Université Paris X.

Peu après avoir entamé son mandat de Directrice générale, M^{me} Lagarde a proposé la nomination de David Lipton au poste de Premier Directeur général adjoint, ainsi que celle de Min Zhu, Conseiller spécial du Directeur général, au poste de Directeur général adjoint⁷⁵. M. Lipton, ressortissant des États-Unis, était à l'époque Assistant spécial du Président et Directeur principal pour les Affaires économiques internationales au Conseil économique national des États-Unis et au Conseil national de sécurité des États-Unis à la Maison Blanche. Auparavant, il avait été Directeur général et Chef de la gestion du risque pays global à Citi et Directeur général du Groupe de stratégie de Moore Capital chez Moore Capital Management. Il avait aussi occupé des postes de responsabilité au Département du Trésor des États-Unis, et été conseiller économique des gouvernements polonais, russe et slovène durant leur transition. Diplômé de l'université Harvard en 1982, où il a obtenu une maîtrise et un doctorat en économie, M. Lipton avait été fonctionnaire du FMI pendant huit ans, au cours desquels il s'était occupé des questions de stabilisation économique dans les économies de marché émergentes et dans les pays pauvres.

Encadré 5.2

Adieu à John Lipsky

Au terme d'un mandat de cinq ans rempli avec brio en tant que Premier Directeur général adjoint, John Lipsky a quitté le FMI en novembre 2011, après être resté trois mois de plus en qualité de Conseiller spécial de la Directrice générale. À l'occasion de son départ, les administrateurs, la direction et le personnel se sont retrouvés lors d'une réception d'adieu organisée au siège du FMI pour lui rendre hommage et le remercier de ses importantes contributions au travail du FMI.

Dans l'allocution qu'elle a prononcée lors de la réception, M^{me} Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, a souligné «les nombreux acquis que le FMI doit à John Lipsky», en mentionnant tout particulièrement l'exercice d'alerte avancée, les relations étroites que le FMI entretient avec le Conseil de stabilité financière, sa collaboration étroite avec le Groupe des Vingt et notamment sa participation au Processus d'évaluation mutuelle de cette organisation. A. Shakour Shaalan, Doyen du Conseil d'administration, a indiqué les nombreuses raisons pour lesquelles l'on se souviendra de M. Lipsky avec affection, et a attiré l'attention en particulier sur son apport en tant que Directeur général par intérim, en faisant observer que sous sa conduite l'institution avait pu surmonter une période très difficile. Intervenant par visioconférence, l'ancien

Directeur général Rodrigo de Rato a qualifié le recrutement de M. Lipsky «d'une des meilleures décisions qu'il ait prises» lorsqu'il était à la tête du FMI. De son côté, la Présidente de l'Association du personnel, Susan George, a rappelé diverses occasions où M. Lipsky avait soutenu le personnel. L'Association du personnel a délivré à M. Lipsky un certificat de donation en son nom au fonds d'entraide du personnel, et la Directrice générale lui a remis, ainsi qu'à son épouse, des bouquets de fleurs, un album de photos souvenir et un recueil des discours prononcés par M. Lipsky en tant que Premier Directeur général adjoint.

M. Lipsky a évoqué le souvenir de sa première entrée dans l'immeuble du FMI en 1973 et de son travail dans le Département Hémisphère occidental et dans celui des relations de change et de commerce (prédécesseur de l'actuel Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), et en tant que Représentant résident au Chili. Il a qualifié son mandat de Premier Directeur général adjoint d'«expérience fantastique», et fait l'éloge du personnel du FMI durant ces années, qui, selon lui, fut le groupe le plus talentueux à avoir jamais servi l'institution. À cet égard, il a mentionné plus particulièrement des membres de son cabinet, ainsi que d'anciens et actuels collègues de la direction, auxquels il a exprimé sa gratitude.

M. Zhu a rejoint le FMI en 2010 en provenance de la Banque populaire de Chine, où, en tant que Vice-gouverneur, il était responsable des affaires internationales, de la recherche et de l'information sur le crédit. Avant de travailler à la Banque centrale de Chine, il avait occupé divers postes à la Bank of China, où il avait été Vice-président exécutif du Groupe, chargé des finances et de la trésorerie, de la gestion du risque, du contrôle interne, et de la stratégie et de la recherche. M. Zhu a aussi travaillé à la Banque mondiale pendant six ans et enseigné l'économie à l'université Johns Hopkins et à l'université de Fudan.

tissage en son sein et d'étayer les responsabilités institutionnelles du Conseil d'administration en matière de gouvernance et de surveillance. Aux termes de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration, auquel il remet ses conclusions.

Les évaluations en cours du BIE ont pour thèmes : «Réserves internationales : conseils du FMI et perspectives des pays», «Le rôle du FMI en tant que conseiller de confiance» et «Les enseignements de l'expérience au FMI : une évaluation par le BIE des systèmes d'autoévaluation». Le texte complet des évaluations déjà achevées, des informations sur celles qui sont en cours, des documents de synthèse et les rapports annuels du BIE, entre autres documents, sont disponibles sur le site Internet du BIE⁷⁸.

RESPONSABILISATION

Transparence

La politique de transparence du FMI, adoptée en 1999 et revue pour la dernière fois en mars 2010, prévoit que, «conscient de l'importance de la transparence, le FMI s'efforce de rendre publics ses documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire». Ce principe «respecte et vise à préserver le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres»⁷⁶. Le Conseil d'administration reçoit des rapports annuels sur l'avancement de la mise en œuvre de cette politique; ces rapports font partie des informations qui sont rendues publiques pour promouvoir la transparence. Le bilan de 2011 peut être consulté sur le site Internet du FMI⁷⁷.

Bureau indépendant d'évaluation

Créé en 2001, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) évalue les politiques et activités du FMI afin de rehausser la transparence et la responsabilisation de l'institution, de promouvoir une culture d'appren-

En décembre 2011, le BIE a marqué sa première décennie d'existence par une conférence organisée au siège du FMI, qui a réuni des administrateurs, des membres actuels et anciens de la direction du FMI, des hauts fonctionnaires de l'institution et des parties prenantes extérieures, ainsi que des membres du personnel passés et présents du BIE. L'encadré 5.3 retrace les grands moments de la conférence.

Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

On l'a vu, le BIE fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration du FMI, mais il lui communique ses conclusions pour examen. En mai 2011, le BIE a achevé et publié son évaluation de la pertinence et de l'usage qui est fait du travail de recherche au FMI, évaluation qui a été examinée par le Conseil d'administration le mois suivant. Son texte complet, y compris le résumé de son examen par le Conseil, est consultable sur le site Internet du BIE.

Encadré 5.3

Conférence à l'occasion du dixième anniversaire du Bureau indépendant d'évaluation

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la conférence organisée à l'occasion du dixième anniversaire du Bureau sur le thème «Dix années d'évaluation indépendante au FMI : quel bilan?», son directeur, Moises Schwartz, a fait observer que le BIE avait été créé dans le but de renforcer la culture d'apprentissage et la responsabilisation au sein du FMI et de permettre aux parties prenantes extérieures de mieux comprendre le fonctionnement de l'institution. Ces objectifs sont le fondement même des évaluations du BIE. Dans son intervention, la Directrice générale, Christine Lagarde, a demandé au BIE de «continuer à établir des analyses franches, justes et rigoureuses». Elle a fait observer que le BIE apportait «la vérité implacable à une organisation qui dit la vérité», en soulignant l'importance que le FMI attachait à «l'honnêteté et à la crédibilité». Le Président du Comité d'évaluation du Conseil d'administration, Moeketsi Majoro, a souligné «la contribution louable qu'apporte le BIE au FMI en aidant celui-ci à remplir son mandat plus efficacement», et a ajouté que «son rôle d'organe de surveillance commande au BIE de dire les choses telles qu'elles sont, les réussites comme les insuffisances». Il a en outre averti que «si le FMI veut rester utile et aller de l'avant, il se doit d'apprendre mieux et plus vite ... tant il est vrai que ceux qui survivent sont ceux qui sont le plus réactifs au changement».

La conférence a été une occasion d'examiner des thèmes récurrents dans les évaluations du BIE. M. Schwartz a évoqué en particulier les thèmes suivants :

- la nécessité de renforcer la gouvernance du FMI et de préciser les rôles et responsabilités — depuis le CMFI et le Conseil jusqu'à la direction et aux cadres dirigeants;
- le caractère essentiel d'une plus grande impartialité vis-à-vis des pays membres dans l'application des politiques et la formulation des conseils;
- l'importance de créer des incitations pour promouvoir l'expression de points de vue différents et encourager les services du FMI à traiter de points délicats avec les autorités nationales, même celles des plus grands pays;
- la nécessité impérieuse de mieux intégrer les travaux analytiques et opérationnels des divers départements — afin de promouvoir la coopération et de combattre les querelles de territoire et les cloisonnements.

Les participants ont félicité le BIE pour son travail, et souligné que son indépendance et la qualité de ses rapports étaient ses principaux points forts. Ils ont également fait état d'aspects à améliorer, notamment la diffusion et le suivi des recommandations. En particulier, ils ont été nombreux à rappeler les faiblesses du cadre d'application et de suivi des recommandations approuvées par le Conseil d'administration.

Application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil d'administration

Peu après l'examen d'un rapport d'évaluation du BIE par le Conseil, la direction du FMI présente à celui-ci un plan prospectif pour la mise en œuvre des recommandations du BIE approuvées par les administrateurs. Ce plan, qui s'inscrit dans le cadre mis en place à la suite d'une évaluation externe du BIE, vise à assurer un suivi plus systématique de l'application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil. Il s'accompagne d'un rapport de suivi périodique, institué en 2007, qui fait le point de l'exécution du plan établi par la direction du FMI et détermine si les recommandations figurant dans des rapports antérieurs mais restées sans suite à l'époque ont été appliquées depuis.

En septembre 2011, le Conseil d'administration a examiné le quatrième rapport de suivi périodique⁷⁹. Ce rapport portait sur l'exécution du plan de mise en œuvre établi par la direction à la suite des recommandations formulées par le BIE après qu'il eut évalué le traitement par le FMI des questions de politique commerciale internationale. Il faisait aussi le point en ce qui concerne l'amélioration du suivi de la base de données sur les accords du FMI et de la mobilité des employés — questions pointées par le Comité d'évaluation du Conseil d'administration lors de l'examen du précédent rapport de suivi périodique. Le Conseil a avalisé la conclusion du rapport, selon laquelle les principaux repères de réalisation prévus par le plan de la direction avaient tous été satisfaits ou étaient en passe de l'être prochainement. Aucune nouvelle mesure correctrice n'était proposée, et il ne restait aucun repère de réalisation à examiner dans le prochain rapport. Cependant, il

fournirait au besoin d'autres informations sur les questions plus larges soulevées dans le contexte du quatrième rapport.

Structure en matière d'éthique pour les services, la direction et le Conseil d'administration

La structure en place au FMI pour assurer le respect de l'éthique comprend un ensemble détaillé de règles et de procédures relatives aux mesures disciplinaires, appuyé par un solide dispositif qui inclut le Conseiller déontologique indépendant, un médiateur indépendant et une ligne téléphonique spéciale pour les questions d'intégrité, qui permet à toute personne, à l'intérieur ou à l'extérieur du FMI, de signaler de manière anonyme tout cas d'usage illicite des ressources du Fonds ou d'inconduite de la part des membres de son personnel ou de ses fournisseurs.

En mai 2011, le FMI a édicté des normes de conduite révisées, applicables aux employés⁸⁰. C'était l'aboutissement de plus de deux années de travail sur le renforcement de la structure de l'institution en matière d'éthique. Les normes de conduite renforcées font obligation aux employés du FMI de faire état de toute relation personnelle étroite sur le lieu de travail, et actualisent les politiques de l'institution en matière de harcèlement et de discrimination. Elles renforcent aussi la protection contre les représailles à l'encontre des employés qui signalent des cas d'inconduite apparents, et clarifient les procédures à suivre pour mener et superviser les enquêtes en pareil cas. La mise à jour de ces normes a fait l'objet d'une large collaboration et d'une consultation à travers toute l'institution. Le FMI a aussi comparé ses politiques avec celles des institutions comparables et examiné les meilleures pratiques existant dans diverses autres organisations.

Les administrateurs ont aussi adopté un code de conduite⁸¹ qui vise à définir les normes déontologiques s'appliquant ou se rapportant à leur statut et à leurs fonctions au FMI. Un comité de déontologie du Conseil d'administration examine les affaires ayant trait au code de conduite. En outre, ce comité donne aux administrateurs qui en font la demande des indications sur des aspects éthiques de la conduite de leurs suppléants, conseillers et assistants.

Dialogue avec les parties prenantes extérieures

Communication externe

Le dialogue du FMI avec les organisations de la société civile (OSC), les associations de jeunes, les syndicats, les parlementaires, les universitaires et les groupes de réflexion vise un double objectif. Premièrement, écouter les voix extérieures pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue, afin d'améliorer la pertinence et la qualité des conseils de politique économique fournis par le FMI. Deuxièmement, faire mieux connaître à l'extérieur les objectifs et le fonctionnement du FMI. La communication du FMI fait de plus en plus appel à de nouveaux outils, notamment les médias sociaux (voir encadré 5.4), la vidéo, et les podcasts.

Communication externe de la direction du FMI

Tandis que les efforts de communication du FMI prenaient de l'ampleur face à la crise et à ses séquelles, l'équipe dirigeante et les cadres supérieurs ont joué un rôle important ces dernières années dans l'action de communication du FMI. Outre les objectifs plus spécifiques énoncés ci-dessous, les actions de communication menées par la direction et les cadres supérieurs du FMI permettent, plus globalement, d'expliquer la vision stratégique de l'organisation et ses principales priorités pour les membres en général; de susciter un soutien en faveur de réformes nationales difficiles mais bénéfiques au double plan intérieur et international; d'en apprendre davantage sur les problèmes qui se posent aux principales parties prenantes dans les pays membres, y compris au sein de groupes non traditionnels, en vue d'améliorer les analyses et les conseils de politique économique fournis par le FMI; et de renforcer l'engagement du Fonds d'assurer un soutien résolu à ses membres, y compris ceux qui sont le plus touchés par la crise.

Encadré 5.4

Le FMI lance un blog en arabe

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour développer ses actions de communication au Moyen-Orient, le FMI a lancé en octobre 2011 son blog en langue arabe, appelé Fenêtre sur l'économie (النافذة الاقتصادية)^a. Ce blog s'ajoute aux blogs en anglais, *IMF Direct*, qui est un forum sur l'économie mondiale, et en espagnol, *Diálogo a Fondo*. Le FMI a aussi un blog consacré spécialement à la gestion des finances publiques. Le blog en langue arabe vise à encourager le débat et à proposer des analyses et des solutions potentielles sur des problématiques économiques du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, mais aussi à fournir des commentaires et faire

En 2012, la Directrice générale s'est rendue dans les cinq régions relevant des départements géographiques du FMI. Elle a eu à cette occasion des entretiens avec des chefs d'État et d'autres parties prenantes dans les pays membres, en s'attachant tout particulièrement à dialoguer avec les médias, les syndicats, les organisations de la société civile, les parlementaires, et les groupements d'entreprises. De même, le Premier Directeur général adjoint et les Directeurs généraux adjoints ont beaucoup voyagé au cours de l'exercice et saisi de nombreuses occasions pour œuvrer à la réalisation des objectifs de communication du FMI.

Dialogue avec les organisations syndicales

Alors que la crise continuait de sévir en Europe, le FMI a approfondi sa coopération avec l'Organisation internationale du travail (OIT) au cours de l'exercice 2012. Dans le cadre de l'Initiative conjointe pour un socle de protection sociale, qui fait actuellement l'objet d'expérimentation au Salvador, au Mozambique et au Vietnam, l'OIT détermine les mesures qu'il faudrait prendre pour assurer un niveau minimal de protection sociale en comblant les carences des mécanismes existants, et estime ce que coûterait un ensemble de transferts sociaux de base. Le FMI détermine ensuite la mesure dans laquelle il est budgétairement viable de mettre en place les prestations sociales nécessaires, et soumet les différentes solutions possibles à la décision des autorités nationales. La collaboration entre le FMI et l'OIT sur les questions touchant aux marchés du travail et à l'emploi se concentre sur les politiques de nature à promouvoir une croissance créatrice d'emplois, le travail du FMI étant principalement axé sur la politique macroéconomique, et celui de l'OIT, sur les aspects institutionnels du marché du travail. Cette collaboration reflète l'importance grandissante des questions relatives au marché du travail dans les conseils fournis par le FMI, surtout dans les pays qui appliquent un programme appuyé par lui et dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, où le chômage des jeunes s'est révélé un problème crucial qui altère la stabilité macroéconomique. Le volet *dialogue social* de la collaboration entre les deux institutions a pris un nouvel élan au cours de l'exercice 2012, avec des réunions préliminaires en vue des consultations prévues entre les autorités, les syndicats et les employeurs en Bulgarie, en République dominicaine et en Zambie. Des dialogues formels devraient être engagés au cours de l'exercice 2013.

connaître les résultats de la recherche sur des thèmes mondiaux. Au cours de ses sept premiers mois d'existence, le blog a recueilli un lectorat non négligeable et publié plus de 60 articles, dont trois de la Directrice générale et quatre de la Directrice générale adjointe Nemat Shafik. À la fin de l'exercice 2012, le blog s'était constitué un lectorat dans 52 pays, dont l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Koweït, la Libye, Oman et la Tunisie. Il a été bien accueilli au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et son contenu a été reproduit par d'importants blogs et sites d'information arabes.

a Le blog est consultable à l'adresse <http://blog-montada.imf.org/>.

Le dialogue avec les organisations syndicales fait désormais partie intégrante de l'action de communication du FMI auprès des acteurs non gouvernementaux, et le contact avec les syndicats d'Europe a pris une importance croissante lors de l'exercice 2012 en raison de l'aggravation de la crise européenne. Des réunions avec les syndicats nationaux ont lieu désormais pendant la majorité des missions et visites des services du FMI au titre de l'article IV, et de nombreux représentants résidents entretiennent des contacts réguliers avec les syndicats. En outre, la direction et les départements du FMI sont en relation régulière avec les représentants du mouvement syndical international, souvent sous l'égide de la Confédération syndicale internationale, et aussi dans le cadre des relations du FMI avec l'OIT.

Dialogue avec les organisations de la société civile

Pendant la décennie écoulée, le FMI a entretenu un dialogue suivi avec des organisations de la société civile (OSC) — ONG, institutions et groupes universitaires, et groupes de réflexion — sur des questions d'ordre général, en réservant toujours une place particulière aux pays à faible revenu. Au cours de l'exercice 2012, ce dialogue a été marqué par deux conférences intitulées respectivement «La gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne» et «La Communauté Est-africaine dix ans après : approfondir l'intégration des pays membres», organisées par le FMI conjointement avec le gouvernement de la République démocratique du Congo en mars 2012 pour la première et avec le Secrétariat de la Communauté Est-africaine en février 2012, pour la seconde.

Les réunions et séminaires avec les OSC se sont révélés d'excellents moyens pour le FMI non seulement de fournir des informations, mais aussi d'écouter directement les points de vue des OSC. Depuis 2009, le FMI sollicite aussi plus systématiquement l'avis des OSC sur des questions précises — par exemple, l'imposition des ressources naturelles et la gestion des richesses, l'examen triennal de la surveillance (voir chapitre 3), et la revue de la conditionnalité — à travers des consultations en ligne.

Le programme de rencontres avec les OSC lors de l'Assemblée annuelle de 2011 et des Réunions de printemps de 2012 a offert une nouvelle tribune aux 41 responsables de la société civile et d'associations de jeunes qui ont ainsi pu débattre et enrichir le programme d'action du FMI à travers des séminaires, des consultations face à face et des rencontres bilatérales avec la direction du FMI, les administrateurs, et les directeurs et employés de différents départements du Fonds. De même, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour favoriser la concertation avec les parties prenantes au niveau des pays, le FMI a lancé, au cours de l'exercice 2012, son programme de bourses qui permet à des universitaires de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de se rendre à l'Assemblée annuelle et aux Réunions de printemps du FMI, où ils participent activement aux activités officielles et dialoguent avec les employés de l'institution à tous les niveaux. Au total, 15 universitaires provenant de toutes les régions ont été parrainés cette année.

En outre, le FMI a élargi et intensifié son dialogue avec des groupes de réflexion et des universitaires à travers le monde, ce qui permet des échanges de vues réguliers lors de manifestations publiques conjointes ou de réunions privées.

Dialogue avec les parlementaires

Les actions de communication du FMI en direction des parlementaires visent à lui permettre d'écouter leurs points de vue et leurs préoccupations au sujet des conseils de politique économique qu'il fournit à leurs pays. Les équipes-pays rencontrent régulièrement les parlementaires pour s'entretenir avec eux de dossiers particuliers. Au cours de l'exercice 2012, le FMI a organisé en collaboration avec le Réseau parlementaire plusieurs manifestations qui s'adressaient spécifiquement aux élus. Un atelier organisé en marge de l'Assemblée annuelle de 2011 a réuni 24 parlementaires de 19 pays pour débattre de l'impact de la crise financière mondiale sur les pays en développement. À cette occasion, ces élus ont pu exprimer leurs points de vue sur un large éventail de questions. Un autre atelier, organisé à l'occasion des Réunions de printemps de 2012, était axé sur les difficultés qui continuent de contrarier les efforts déployés par les pays en développement pour sortir de la crise, et sur des problématiques telles que la croissance sans exclusion et les réformes de la gouvernance du FMI.

En mars 2012, plus de 120 parlementaires de 40 pays africains se sont réunis à Kigali, au Rwanda, où s'est tenue pendant deux jours une conférence organisée par le Réseau parlementaire en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, sur le renforcement du rôle du secteur privé en tant que moteur de la croissance en Afrique. Cette conférence, qui s'est déroulée dans des locaux mis à disposition par le gouvernement rwandais, a été marquée notamment par une allocution du Président Paul Kagame.

Œuvres de bienfaisance

Le Programme des relations civiques et communautaires du FMI va dans le sens de l'objectif primordial de l'institution, qui est de promouvoir des politiques de nature à stimuler la croissance économique et à améliorer le bien-être des populations de ses 188 pays membres. Ce programme vise à aider la communauté de la zone métropolitaine de Washington (ville hôte du FMI) ainsi que les organisations caritatives œuvrant dans les pays en développement, par des dons du personnel complétés par une contribution proportionnelle de l'institution, des activités bénévoles et des initiatives communautaires. Depuis la création du programme en 1994, les subventions et les dons ainsi accordés se chiffrent à plus de 18 millions de dollars et ont atteint près de 800.000 dollars pendant l'exercice 2012, dont une contribution de plus de 325.000 dollars de l'institution en faveur du programme Helping Hands. Cette collecte de dons annuelle a récolté plus de 650.000 dollars auprès des employés et des retraités pendant la campagne de l'automne 2011, et près de 70.000 dollars de contributions de l'institution pour des initiatives humanitaires lancées par les employés pour aider les victimes de catastrophes naturelles dans des pays en développement. Le Comité consultatif du programme civique, qui est composé de douze membres bénévoles représentant le personnel, les retraités et les conjoints, pilote les initiatives du FMI visant à soutenir par des subventions monétaires (qui ont totalisé près de 400.000 dollars pour l'exercice 2012) des organisations à but non lucratif œuvrant à Washington et dans les pays en développement.

Rapports sur les Perspectives économiques régionales

Dans le cadre de ses Études économiques et financières, le FMI publie des rapports semestriels sur les *Perspectives économiques régio-*

nales, qui analysent plus en profondeur les évolutions de l'économie et les principaux problèmes de politique économique dans les grandes régions du monde. La publication de ces rapports est généralement prévue de manière à coïncider avec des campagnes de communication conduites dans chaque région. On trouvera sur le site Internet du FMI le texte intégral de tous les rapports, les communiqués de presse qui en résument les conclusions ainsi que la transcription et des enregistrements vidéo des conférences de presse organisées au moment de leur publication⁸².

Bureaux régionaux du FMI

Bureau régional Asie et Pacifique

En tant que fenêtre du FMI sur la région Asie et Pacifique, dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître, le Bureau régional Asie et Pacifique aide à en suivre les développements économiques et financiers, ce qui permet de donner une perspective plus régionale à la surveillance exercée par le FMI. Ce bureau a pour mission de promouvoir une meilleure compréhension du FMI et de ses politiques dans la région ainsi que de tenir le FMI informé des points de vue régionaux sur les grands dossiers. À ce titre, le bureau a renforcé la surveillance bilatérale et régionale en développant son rôle en Mongolie, en participant activement au travail sur le Japon, en approfondissant la surveillance régionale avec des forums en Asie, y compris l'ASEAN + 3, et en intensifiant les actions de communication dans la perspective de l'Assemblée annuelle 2012 qui se tiendra à Tokyo. Il organise aussi des conférences et des manifestations qui permettent des échanges de vues sur des dossiers d'actualité qui sont au cœur des activités du FMI (l'encadré 5.5 en donne un exemple) et de promouvoir le renforcement des capacités dans la région par le biais du programme de bourses d'études FMI-Japon et de séminaires macroéconomiques.

Encadré 5.5

Conférence sur la réforme des systèmes de santé publique en Asie

La réforme des systèmes de santé publique est un enjeu budgétaire important dans le monde entier, en particulier dans les pays avancés, où, selon les prévisions, les dépenses de santé publique augmenteront de 3 points de PIB en moyenne sur les 20 prochaines années. À l'occasion d'une conférence coorganisée en octobre 2011 à Tokyo par le Département des finances publiques et le Bureau régional Asie et Pacifique avec l'appui du gouvernement japonais, de hauts fonctionnaires de l'État et des universitaires de renom venus de 11 pays ont débattu de la réforme des systèmes de santé publique en Asie. D'une durée d'un jour, la conférence s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le FMI pour poursuivre le dialogue avec les autorités nationales et le public sur les principaux problèmes budgétaires auxquels les pays membres sont confrontés.

Dans son allocution d'ouverture de la conférence, Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI, a souligné que le succès des efforts d'assainissement budgétaire menés par les pays avancés passerait nécessairement par l'endiguement de la croissance des dépenses publiques liées au vieillissement, notamment au titre des soins de santé. Il a fait observer que des instruments efficaces à cet effet existaient, notamment les plafonds budgétaires, l'utilisation judicieuse de la concurrence

Bureaux européens du FMI

Les bureaux européens du FMI représentent le Fonds dans la région; ils conseillent au besoin la direction et les départements, apportent un appui aux opérations du FMI en Europe et transmettent les positions européennes sur les dossiers intéressant le FMI. Les institutions basées en Europe, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne (UE), le Conseil de stabilité financière (CSF) et la Banque des règlements internationaux (BRI), jouent un rôle crucial dans la riposte à la crise économique et financière. Il est donc primordial de renforcer la coordination entre le FMI et ces institutions.

Les activités des bureaux européens du FMI concernent essentiellement quatre grands domaines. Premièrement, ils contribuent à la surveillance multilatérale et régionale exercée par le FMI en représentant celui-ci dans diverses institutions et en lui faisant rapport sur les positions et les activités des organisations internationales, laboratoires de réflexion et experts influents basés en Europe, et en participant aux consultations du FMI avec les institutions de l'UE. Deuxièmement, ils représentent le FMI pour les activités ordinaires du Comité d'aide au développement de l'OCDE et ont établi des relations de travail étroites avec les agences de développement bilatérales et multilatérales en Europe. Troisièmement, ils mènent de vastes campagnes d'information pour mieux éclairer le débat et diffuser les idées du FMI sur les principales questions de politique économique en Europe. Quatrièmement, les bureaux européens du FMI travaillent avec le Département des ressources humaines pour l'aider à atteindre les objectifs de recrutement de l'institution.

pour favoriser l'efficacité, les systèmes de paiement qui réduisent la part de la facturation par acte, et l'utilisation accrue des financements privés, notamment par le biais de l'assurance privée.

Comme l'a souligné M. Zhu, les pays émergents disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour augmenter les dépenses en vue d'étendre la couverture des services de santé, surtout dans les pays émergents d'Asie, où les résultats en matière de santé sont bons par rapport aux dépenses. Toujours est-il qu'il faut assurer la couverture universelle de la population par un ensemble de prestations budgétairement viables, le but étant d'abaisser la contribution aujourd'hui élevée des ménages pour qu'ils soient mieux protégés financièrement. L'évaluation du rapport coût-efficacité des interventions de santé est aussi une priorité pour la région.

L'Asie offre un certain nombre d'expériences réussies, dont on peut s'inspirer pour élaborer des stratégies de réforme. On peut citer la maîtrise de la croissance des coûts au Japon et la mise en place de la couverture de santé universelle en Thaïlande, où le marché du travail est pourtant très informel. Le dosage des réformes inspirées de ces expériences sera fonction des circonstances propres à chaque pays.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

au 30 avril 2012¹

NOMMÉS

Meg Lundsager <i>Poste vacant</i>	États-Unis
Mitsuhiro Furusawa <i>Tomoyuki Shimoda</i>	Japon
Hubert Temmeyer <i>Steffen Meyer</i>	Allemagne
Ambroise Fayolle <i>Alice Terracol</i>	France
Alexander Gibbs <i>Robert Elder</i>	Royaume-Uni

ÉLUS

Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche, Bélarus, Belgique, Hongrie, Kosovo, Luxembourg, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Turquie
Carlos Pérez-Verdía (Mexique) <i>José Rojas Ramirez</i> (Venezuela)	Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Venezuela
Menno Snel (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine
Arrigo Sadun (Italie) <i>Thanos Catsambas</i> (Grèce)	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin, Timor-Leste
Der Jiun Chia (Singapour) <i>Aida Budiman</i> (Indonésie)	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Vietnam
Tao Zhang (Chine) <i>Ping Sun</i> (Chine)	Chine
Christopher Legg (Australie) <i>Hoseung Lee</i> (Corée)	Australie, Corée, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Ouzbékistan, Vanuatu
Thomas Hockin (Canada) <i>Mary O'Dea</i> (Irlande)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie

Benny Andersen (Danemark) <i>Audun Grønn</i> (Norvège)	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Moeketsi Majoro (Lesotho) <i>Momodou Saho</i> (Gambie)	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
A. Shakour Shaalan (Égypte) <i>Sami Geadah</i> (Liban)	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Libye, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, Syrie, Yémen
Arvind Virmani <i>P. Nandalal Weerasinghe</i> (Sri Lanka)	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
Paulo Nogueira Batista, Jr. (Brésil) <i>Maria Angélica Arbeláez</i> (Colombie)	Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Haïti, Panama, République dominicaine, Suriname, Trinidad-et-Tobago
Ahmed Alkholifey (Arabie saoudite) <i>Fahad I. Alshathri</i> (Arabie saoudite)	Arabie saoudite
René Weber (Suisse) <i>Katarzyna Zajdel-Kurowska</i> (Pologne)	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
Aleksei V. Mozhin (Fédération de Russie) <i>Andrei Lushin</i> (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
Jafar Mojarad (Islamic Republic of Iran) <i>Mohammed Dairi</i> (Maroc)	Algérie, Ghana, Maroc, Pakistan, République islamique d'Afghanistan, République islamique d'Iran, Tunisie
Alfredo Mac Laughlin (Argentine) <i>Pablo Garcia-Silva</i> (Chili)	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay
Kossi Assimaidou (Togo) <i>Nguéto Tiraina Yambaye</i> (Tchad)	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Gabon, Mali, Mauritanie, Maurice, Niger, République Centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo

¹ Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV figurant sur la page Internet du *Rapport annuel* (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2011/eng/index.htm); les changements de composition du Conseil d'administration survenus pendant l'exercice sont notés à l'appendice V sur la page Internet du *Rapport annuel*.

CADRES DE DIRECTION

au 30 avril 2012

Olivier J. Blanchard, *Conseiller économique*

José Viñals, *Conseiller financier*

DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Antoinette Monsio Sayeh

Directrice, Département Afrique

Anoop Singh

Directeur, Département Asie et Pacifique

Reza Moghadam

Directeur, Département Europe

Masood Ahmed

Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Nicolas Eyzaguirre

Directeur, Département Hémisphère occidentale

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

Gerard T. Rice

Directeur, Département des relations extérieures

Andrew Tweedie

Directeur, Département financier

Carlo Cottarelli

Directeur, Département des finances publiques

Sharmini A. Coorey

Directrice, Institut du FMI

Sean Hagan

Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

José Viñals

Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux

Olivier J. Blanchard

Directeur, Département des études

Adelheid Burgi-Schmelz

Directrice, Département des statistiques

Siddharth Tiwari

Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques

INFORMATION ET COMMUNICATION

Shogo Ishii

Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Emmanuel van der Mensbrugge

Directeur, Bureaux européens du FMI

Elliott C. Harris

Représentant spécial auprès des Nations Unies

SERVICES DE SOUTIEN

Mark W. Plant

Directeur, Département des ressources humaines

Jianhai Lin

Secrétaire, Département du Secrétariat

Frank Harnischfeger

Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Jonathan Palmer

Chef du service d'information, Département de la technologie et des services généraux

BUREAUX

Daniel A. Citrin

Directeur, Bureau du budget et de la planification

G. Russell Kincaid

Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

J. Roberto Rosales

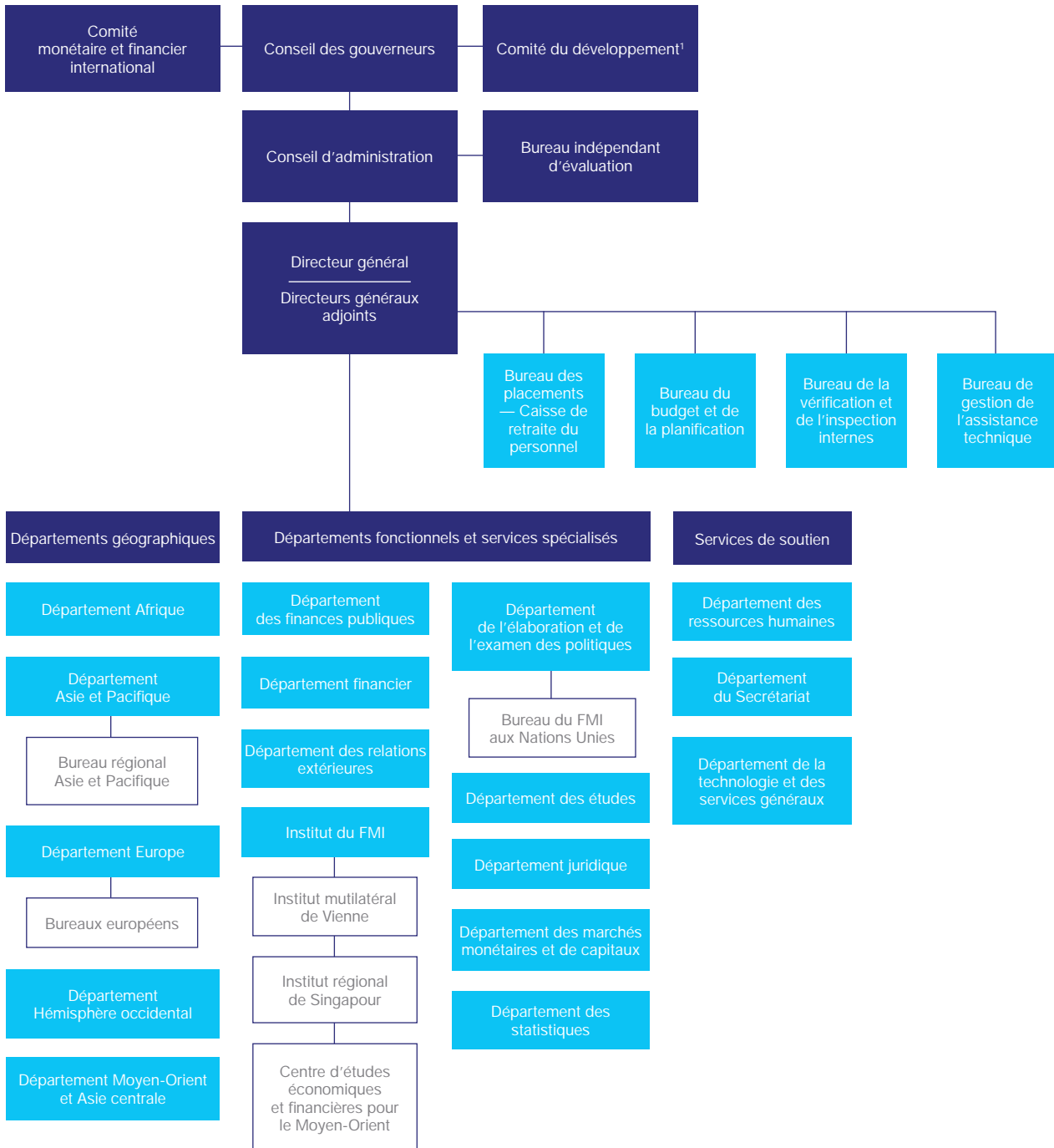
Directeur, Bureau de gestion de l'assistance technique

Moises J. Schwartz

Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

ORGANIGRAMME DU FMI

au 30 avril 2012



1 Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

NOTES

CHAPITRE 1

- 1 L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante. Le Rapport annuel 2012 porte sur la période allant du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 (exercice 2012).
- 2 Ce montant a été porté par la suite à 456 milliards de dollars lors du Sommet des dirigeants du Groupe des Vingt à Los Cabos, en juin 2012.
- 3 Le droit de tirage spécial (DTS) du FMI est un avoir de réserve international dont la valeur est fondée sur un panier composé de quatre grandes devises (voir l'encadré 3.1 du site Internet du *Rapport annuel*). La conversion en devises de toutes les sommes exprimées en DTS est approximative.

CHAPITRE 3

- 4 Voir le communiqué de presse 12/13, «Déclaration de Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, à l'issue de l'examen de l'adéquation des ressources du FMI par le Conseil d'administration» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr1213f.htm).
- 5 Les débats du Conseil d'administration sur la fixation de la marge (c'est-à-dire l'écart positif par rapport au taux d'intérêt du DTS) pour l'exercice 2012 sont traités au chapitre 5.
- 6 Il y a des exceptions; en ce qui concerne les accords LCM et LPL, par exemple, le montant total des engagements est disponible à tout moment de la période couverte, sous réserve des revues obligatoires prévues pour chaque type d'accord.
- 7 Montant net, non corrigé des accords annulés.
- 8 L'accord en faveur de la Géorgie est à la fois un accord de confirmation et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation.
- 9 Les décaissements effectués au titre d'accords financés par le compte des ressources générales sont désignés par le terme «achats» et les remboursements sont appelés «rachats».
- 10 Le FMI se sert du même seuil de revenu par habitant que le Groupe de la Banque mondiale pour déterminer l'admissibilité aux ressources de l'Association internationale de développement (IDA), qui est réexaminée chaque année.
- 11 Cela correspond plus précisément à un revenu supérieur à deux fois le revenu minimal par habitant utilisé comme critère par l'IDA.
- 12 Voir la note d'information au public 12/22, «IMF Reviews Eligibility for Using Concessional Financing Resources» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1222.htm).
- 13 Voir le communiqué de presse 09/268, «Le FMI annonce un accroissement sans précédent du soutien financier aux pays les plus pauvres» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09268f.htm).
- 14 Les «bénéfices exceptionnels» provenant des ventes d'or du FMI désignent la différence entre les bénéfices escomptés au moment où les ventes d'or ont été annoncées et les bénéfices effectifs, sachant que les cours de l'or ont considérablement augmenté entretemps. Voir le chapitre 5.
- 15 Voir la note d'information au public 11/152, «The Fund's Financing Role—Reform Proposals on Liquidity and Emergency Assistance and the Review of the Flexible Credit Line and Precautionary Credit Line» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11152.htm).
- 16 Voir la note d'information au public 12/25, «IMF Executive Board Discusses Amendment to the Extended Fund Facility to Extend the Arrangement Duration at Approval» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1225.htm).
- 17 Voir la note d'information au public 11/95, «IMF Executive Board Discusses the Macroeconomic and Operational Challenges in Countries in Fragile Situations» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1195.htm). Comme cela est indiqué dans le document de travail sur lequel s'est appuyé le débat des administrateurs, la fragilité est pluridimensionnelle et la situation économique n'en est qu'une facette. D'après ce document, les États fragiles ont comme caractéristiques communes la faiblesse de leurs institutions et le manque de légitimité de leurs instances dirigeantes — autant de facteurs qui accentuent le risque de violences — et presque toutes les définitions de la fragilité font référence à une certaine faiblesse des institutions.
- 18 Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI. Les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués dans la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages dans les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi (et aussi de la ligne de crédit modulable). Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI en dehors de tout accord et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.
- 19 Voir la note d'information au public 11/98, «IMF Executive Board Discusses Systemic Crises, Financial Linkages, and the

Role of Global Financial Safety Nets» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1198.htm).

- 20** Un rapport consolidé sur les effets de contagion a été préparé au début de l'exercice 2013 : il couvre les cinq économies d'importance systémique qui avaient déjà fait l'objet de l'exercice pilote mené durant l'exercice 2012.
- 21** Voir la note d'information au public 11/130, «IMF Executive Board Reviews Surveillance: Making IMF Surveillance as Interconnected as the Global Economy» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11130.htm).
- 22** Voir la déclaration de la Directrice générale à ce sujet, «Managing Director's Statement on Strengthening Surveillance: 2011 Triennial Surveillance Review» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/102711.pdf).
- 23** Il s'agit de missions effectuées en conjonction avec les consultations périodiques avec les membres au titre de l'article IV; voir «Surveillance bilatérale» en début de chapitre.
- 24** Dans l'évaluation qu'il fait de l'action du FMI juste avant l'éclatement de la crise financière et économique; disponible sur le site Internet du BIE (www.icio-imf.org).
- 25** Voir la note d'information au public 11/61, «IMF Executive Board Discusses Monitoring Financial Interconnectedness, Including the Data Template for Global Systemically Important Financial Institutions» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1161.htm).
- 26** Voir la note d'information au public 11/74, «IMF Executive Board Reviews Efforts in Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1174.htm).
- 27** Les rapports sur l'observation des normes et codes (voir l'encadré 4.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*) sont préparés et publiés à la demande des pays membres et résument les résultats obtenus en ce qui concerne le respect de certains codes et normes internationaux dans 12 domaines, dont la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces rapports servent à mieux centrer les débats avec les autorités nationales; dans le secteur privé, ils sont utilisés (y compris par les agences de notation) pour l'évaluation des risques.
- 28** L'examen a eu lieu en mars 2011; voir le chapitre 3 du *Rapport annuel 2011 : Vers une croissance équitable et équilibrée* (www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2011/pdf/ar11_fra.pdf).
- 29** Voir la note d'information au public 12/37, «IMF Discusses Work Agenda for Financial Sector Surveillance» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1237.htm).
- 30** Voir la note d'information au public 11/118, «IMF Executive Board Discusses Modernizing Fiscal Policy Framework and Public Debt Sustainability Analysis» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11118.htm).
- 31** Voir la note d'information au public 11/139, «IMF Executive Board Discusses Managing Global Growth Risks and Commodity Price Shocks—Vulnerabilities and Policy Challenges for Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11139.htm).
- 32** Voir la note d'information au public 11/143, «IMF Executive Board Discusses the Multilateral Aspects of Policies Affecting Capital Flows» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11143.htm).
- 33** Voir la note d'information au public 12/42, «IMF Executive Board Discusses Liberalizing Capital Flows and Managing Outflows» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1242.htm).
- 34** Voir la note d'information au public 11/137, «IMF Executive Board Discusses Criteria for Broadening the SDR Currency Basket» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11137.htm).
- 35** Depuis 2000, le panier du DTS se compose de quatre monnaies 1) qui sont émises par des pays membres du FMI (ou par des unions monétaires regroupant des membres du FMI) faisant partie des plus gros exportateurs et 2) dont le FMI a déterminé qu'elles sont des monnaies «librement utilisables», c'est-à-dire largement utilisées pour les paiements internationaux et négociées sur les principaux marchés des changes. Les monnaies actuellement incluses dans le panier du DTS sont le dollar, l'euro, la livre sterling et le yen. Les considérations ayant trait au concept de monnaie librement utilisable sont prises en compte pour l'évaluation du DTS depuis le deuxième amendement des Statuts en 1978, mais c'est seulement depuis 2000 que les monnaies incluses dans le panier du DTS doivent officiellement satisfaire à ce critère.

CHAPITRE 4

- 36** Les ressources de ce fonds, créé pour alléger la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et bonifier les prêts FRPC, se composent de dons et de dépôts promis par 93 pays membres ainsi que de contributions du FMI lui-même.
- 37** Le FMI a aussi accordé un allègement de dette de 116 millions de DTS au Libéria en plus de l'allègement au titre de l'initiative PPTE et un allègement de 178 millions de DTS à Haïti par le canal du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe.
- 38** Voir la note d'information au public 11/151, «IMF Executive Board Discusses the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)—Status of Implementation and Proposals for the Future of the HIPC Initiative» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11151.htm).
- 39** Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Guinée, Somalie, Soudan et Tchad.
- 40** Voir la note d'information au public 12/17, «IMF Executive Board Reviews the Joint IMF–World Bank Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1217.htm).
- 41** On l'a vu, l'Institut du FMI est devenu en mai 2012 l'Institut pour le développement des capacités, après fusion avec le Bureau de la gestion de l'assistance technique.

- 42 Pour plus de précisions sur la NSDD et le SGDD, voir la fiche technique «Normes du FMI pour la diffusion des données» (www.imf.org/external/np/exr/facts/data.htm) ainsi que l'encadré 4.1 sur le site Internet du *Rapport annuel*.
- 43 Voir communiqué de presse 11/423, «The Former Yugoslav Republic of Macedonia Subscribes to the IMF Special Data Dissemination Standard» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11423.htm) et communiqué de presse 12/62, «Mauritius Subscribes to the IMF's Special Data Dissemination Standard» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr1262.htm).
- 44 Voir communiqué de presse 11/242, «The Solomon Islands Begins Participating in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11242.htm); communiqué de presse 11/247, «The Republic of Guyana Begins Participating in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11247.htm); communiqué de presse 11/305, «Burundi Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11305.htm); communiqué de presse 11/367, «The Republic of Maldives Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11367.htm); communiqué de presse 11/441, «Montenegro Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11441.htm); communiqué de presse 12/48, «La République de Djibouti commence sa participation au Système général de diffusion des données du FMI» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr1248f.htm); et communiqué de presse 12/51, «Papua New Guinea Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr1251.htm).
- 45 Ce tableau d'affichage est consultable sur le site Internet du FMI (<http://dsbb.imf.org/Applications/web/gdds/gddscountrylist/>).
- 46 Voir note d'information au public 12/18, «IMF Executive Board Discusses Eighth Review of Data Standards» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1218.htm).
- 47 Voir communiqué de presse 11/274, «IMF Releases 2011 Financial Access Survey Data» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11274.htm). La base de données est consultable sur le site Internet du FMI (<http://fas.imf.org/>) et au moyen de la bibliothèque en ligne du FMI (<http://elibrary-data.imf.org/>).
- 48 Voir communiqué de presse 11/271, «IMF Expands Foreign Direct Investment Coverage to 84 Economies» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11271.htm) et communiqué de presse 11/479, «IMF Releases Results from its 2010 Coordinated Direct Investment Survey» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11479.htm). La base de données est consultable sur le site Internet du FMI (<http://cds.imf.org/>) et au moyen de la bibliothèque en ligne du FMI (<http://elibrary-data.imf.org/>).
- 49 Voir le communiqué de presse 11/428, «Cross-Border Holdings Increased 7.7 Percent in 2010, Shows IMF Annual Coordinated Portfolio Investment Survey Now Available Via New Online Database» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11428.htm). La nouvelle base de données est consultable sur le site Internet du FMI (<http://cpis.imf.org>) et au moyen de la bibliothèque en ligne du FMI (<http://elibrary-data.imf.org/>).
- 50 Voir le communiqué de presse 11/161, «IMF and World Bank Co-Host Third Global SDMX Conference to Advance Implementation of Worldwide Standards for Data and Metadata Exchange» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11161.htm).
- 51 Le site Internet est consultable à l'adresse www.principalglobalindicators.org/default.aspx.
- 52 Voir la note d'information au public 11/72, «IMF Executive Board Reviews Experience with the Fund's Involvement in the G-20 Mutual Assessment Process» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1172.htm).
- 53 Voir FMI et CSE, «The Financial Crisis and Information Gaps: Implementation Progress Report» (www.financialstabilityboard.org/publications/r_110715.pdf).

CHAPITRE 5

54 Voir www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pdfs/quota_tbl.pdf

55 Voir la note d'information au public 12/35, «IMF Executive Board Begins Review of Quota Formula» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn1235.htm).

56 La formule servant actuellement à calculer les quotes-parts comprend quatre variables qui s'ajoutent. La mesure du PIB est affectée du coefficient le plus élevé (50 %), et combine une mesure du PIB converti aux taux de change du marché (30 %) et une mesure du PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (20 %). Les trois autres variables sont : l'ouverture, qui mesure la somme des recettes et des paiements courants (30 %), la variabilité des recettes courantes et des flux nets de capitaux (15 %) et les réserves de change officielles (5 %).

57 Un facteur de compression de 0,95 est appliqué à la somme pondérée des quatre variables composant la formule de calcul des quotes-parts, de manière à réduire la dispersion des quotes-parts relatives calculées entre les pays membres. Cela a pour effet de réduire la part relative des plus grands pays membres calculée selon la formule et de relever celle de tous les autres pays.

58 L'activation des NAE requiert l'accord de participants représentant une majorité de 85 % du total des accords de crédit conclus avec des participants ayant le droit de vote, et l'approbation du Conseil d'administration.

59 Les contributions des pays membres de la zone euro sont les suivantes : Allemagne, 41,5 milliards d'euros; Autriche, 6,1 milliards d'euros; Belgique, 10,0 milliards d'euros; Chypre, 0,5 milliard d'euros; Espagne, 14,9 milliards d'euros; Finlande, 3,8 milliards d'euros; France, 31,4 milliards d'euros; Italie, 23,5 milliards d'euros; Luxembourg, 2,1 milliards d'euros; Malte, 0,3 milliard d'euros; Pays-Bas, 13,6 milliards d'euros; République slovaque, 1,6 milliard d'euros; Slovénie, 0,9 milliard d'euros.

60 En avril 2012, la Norvège a confirmé la contribution annoncée en décembre 2011; voir le communiqué de presse 12/138, «Statement by IMF Managing Director Christine Lagarde on Pledges by Denmark, Norway and Sweden to Increase IMF

Resources by over US\$26 Billion» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12138.htm).

- 61** Voir les communiqués de presse suivants : 12/137, «Statement by IMF Managing Director Christine Lagarde on Japan's \$60 Billion Pledge» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12137.htm); 12/138, «Statement by IMF Managing Director Christine Lagarde on Pledges by Denmark, Norway and Sweden to Increase IMF Resources by over US\$26 Billion» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12138.htm); 12/141, «Statement by IMF Managing Director Christine Lagarde on Pledge by Poland to Increase IMF Resources by about US\$8 Billion» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12141.htm); 12/142, «Statement by IMF Managing Director Christine Lagarde on Further Pledges by Switzerland and Other Members to Increase IMF Resources by about US\$26 Billion» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12142.htm); 12/146, «Statement by IMF Managing Director Christine Lagarde on Pledges by Australia, Korea, Singapore and the United Kingdom to Increase IMF Resources by about US\$41 Billion» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12146.htm); 12/147, «IMF Managing Director Christine Lagarde Welcomes Pledges by Members to Increase Fund Resources by over US\$430 Billion» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12147.htm); et 12/148, «Statement from Indonesia, Malaysia and Thailand» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12148.htm). Comme on l'a vu, ce montant a ensuite été porté à 456 milliards de dollars, en juin 2012.
- 62** Voir le communiqué de presse 11/485, «IMF Executive Board Adopts New Rule for Basic Rate of Charge on IMF's GRA Lending» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11485.htm).
- 63** Une explication du système de tranches de crédit figure à la note 18.
- 64** Voir la note d'information au public 11/48, «IMF Executive Board Considers Use of Gold Sale Profits» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1148.htm).
- 65** Voir le communiqué de presse 12/56, «IMF Executive Board Approves Distribution of US\$1.1 Billion Gold Sales Profits to Facilitate Contributions to Support Concessional Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr1256.htm).
- 66** Voir la note d'information au public 11/121, «IMF Executive Board Considers Use of Windfall Gold Sale Profits» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11121.htm).
- 67** La différence entre dépenses brutes et dépenses nettes a trait aux recettes, qui sont essentiellement les concours accordés par des bailleurs de fonds extérieurs pour financer le renforcement des capacités effectué par le FMI.
- 68** Voir les communiqués de presse : 11/292, «IMF Statement on South Sudan» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11292.htm); 11/472, «Statement by IMF Managing Director Christine Lagarde Following a Meeting with South Sudan's President Salva Kiir Mayardit» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11472.htm); et 12/140, «Republic of South Sudan becomes IMF's 188th Member» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2012/pr12140.htm).
- 69** Les questions de diversité sont traitées séparément dans le Rapport annuel sur la diversité, ainsi que dans une Note de réflexion sur l'élargissement du Programme du FMI en matière de diversité, qui apporte des réponses aux questions soulevées par le Conseil d'administration lors de l'examen, en mai 2011, du Rapport annuel 2010 sur la diversité.
- 70** Les rapports annuels sur la diversité du FMI sont consultables à l'adresse www.imf.org/external/np/div/index.asp.
- 71** Voir la note d'information au public 11/63, «IMF Executive Board Discusses the 2010 Diversity Annual Report» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1163.htm).
- 72** Voir le communiqué de presse 11/187, «Le Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, démissionne» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2011/pr11187f.htm).
- 73** Voir les communiqués de presse : 11/191, «Le Conseil d'administration du FMI établit le processus de sélection du prochain Directeur général du FMI» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2011/pr11191f.htm); et 11/195, «Statement by the IMF Executive Directors Representing Brazil, Russia, India, China and South Africa on the Selection Process for Appointing an IMF Managing Director» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11195.htm).
- 74** Voir le communiqué de presse 11/259, «Le Conseil d'administration du FMI choisit Christine Lagarde pour occuper le poste de Directeur général» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2011/pr11259f.htm).
- 75** Voir le communiqué de presse 11/275, «La Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, propose la nomination de M. David Lipton à la fonction de Premier Directeur général adjoint et de M. Min Zhu à celle de Directeur général adjoint» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2011/pr11275f.htm).
- 76** Le texte intégral de la politique de transparence du FMI figure à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/102809.pdf, sous le titre «The Fund's Transparency Policy».
- 77** Voir «Key Trends in Implementation of the Fund's Transparency Policy» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/070611.pdf).
- 78** www.imo-imf.org.
- 79** Voir la note d'information au public 11/123, «IMF Executive Board Concludes Fourth Periodic Report on Implementing IEO Recommendations Endorsed by the Executive Board» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11123.htm).
- 80** Voir «Ethics Framework: IMF Updates Standards for Staff Conduct» (www.imf.org/external/hrd/conduct.htm).
- 81** Le Code de conduite des administrateurs est consultable à l'adresse www.imf.org/external/hrd/edcode.htm.
- 82** Les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* sont disponibles sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/pubs/ft/reo/rerepts.aspx), où l'on peut aussi trouver les documents ayant servi de base à l'établissement des rapports publiés pendant l'exercice 2012.

CRÉDITS

Le présent *Rapport annuel* a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département des relations extérieures du FMI. Placée sous l'autorité du Comité des évaluations du Conseil d'administration, présidé par Moeketsi Majoro, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par Tim Callen, Sandy Donaldson et Nicole Laframboise. Rédacteurs : Michael Harrup (rédacteur en chef, qui a aussi coordonné l'ensemble de la production et de la rédaction), Alexandra Russell et Cathy Gagnet, avec le concours rédactionnel appréciable de Nicole Laframboise. Assistantes de rédaction : Teresa Evaristo et Phoebe Kieti. L'édition française a été réalisée par Yannick Chevalier-Delanoue (traduction et révision), ainsi que par Monica Nepote-Cit (correction et composition).

Photos :

Stephen Jaffe/FMI couverture (haut), p. 4, 14 (droite),
17 (haut), 29 (gauche), 35 (bas),
42 (gauche), 49 (haut, bas), 58 (gauche)
© imagebroker.net/SuperStock couverture (bas)
FMI p. 5, 6, 7, 42 (droite)
© Kenichiro Seki/Xinhua Press/Corbis p. 9 (haut)
Pedro Ugarte/AFP Photo p. 9 (bas)
PENG Zhaozh I/Xinhua/Landov p. 10 (gauche)

Paul Smith/Panos p. 10 (droite)
ZHU Xiang/Xinhua/Landov p. 13 (haut)
© Roderick Chen/SuperStock p. 13 (bas)
Jonathan Kim/Stone/Getty Images p. 14 (gauche)
Reuters/Jassim Mohammed p. 17 (bas)
© David Mdzinarishvili/Reuters/Corbis p. 18 (gauche)
Reuters/Rafael Marchante p. 18 (droite)
Alimdi.net/Heiner Heine p. 23 (gauche)
Christian Science Monitor/Getty Images p. 23 (droite)
Tom Martin/AWL-Images p. 26 (gauche)
Tamal Roy/AP Photo p. 26 (droite)
Reuters/Hazir Reka p. 29 (droite)
Cosmos/eyevine p. 32 (gauche)
Sunday Alamba/AP photo p. 32 (droite)
© Ken Cedeno/Digital/Corbis p. 33 (gauche)
Travel Pix Collection/AWL-Images p. 33 (droite)
Michael Spilotro/FMI p. 35 (haut)
Simon Reddy/Latitude Stock p. 36 (gauche)
© Steve Vidler/SuperStock p. 36 (droite)
Robert Harding Productions/Newscom p. 45 (gauche)
Alimdi.net/Heiner Heine p. 45 (droite)
Ubaldo Gonzalez/Xinhua/Landov p. 47 (gauche)
Butsenko Anton/ITAR-TASS/Landov p. 47 (droite)
Ilya Naymushin/Reuters/Landov p. 50 (gauche)
Xinhua/eyevine/Redux p. 50 (droite)
Giorgos Moutafis/EPA/Landov p. 58 (droite)
AFP Photo/Kazuhiro Nogi quatrième de couverture



IMF ANNUAL REPORT 2012 (FRENCH)
INTERNATIONAL MONETARY FUND
700 19TH STREET NW
WASHINGTON, DC 20431 USA



ISBN-13: 978-1-61635-419-0



9 781616 354190